



Assemblée générale

Distr. générale
12 mai 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 139 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2024

Projet de budget-programme pour 2024

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 3
Affaires politiques

Missions politiques spéciales

**Groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux
ou personnels du Secrétaire général**

Résumé

On trouvera dans le présent rapport un exposé des ressources demandées pour 2024 pour les 10 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique « Envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général ».

Le montant des ressources à prévoir pour 2024 au titre des missions politiques spéciales relevant de ce groupe thématique s'élève à 47 873 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

* A/78/50.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu des ressources	4
II. Informations transversales	
III. Missions politiques spéciales	9
1. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	9
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	10
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	15
2. Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide	17
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	18
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	25
3. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	29
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	30
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	34
4. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	35
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	36
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	39
5. Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	41
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	42
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	47
6. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	49
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	50
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	55
7. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	59
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	60
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	65
8. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	69
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	70
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	78
9. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	81
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	82
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	88

** La partie consacrée au projet de plan-programme pour 2024 est soumise à l'Assemblée générale pour examen, conformément aux procédures et pratiques budgétaires établies et dans le respect des dispositions du paragraphe 7 de la résolution [77/267](#).

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

10. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	91
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	92
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	98
Annexes	
I. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	100
II. Organigramme et répartition des postes pour 2024	102

I. Aperçu des ressources

1. Le montant des ressources à prévoir pour 2024 au titre des 10 missions politiques spéciales relevant du groupe thématique I s'élève à 47 873 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel). On trouvera dans les tableaux 1 et 2 une comparaison des ressources financières et humaines demandées pour 2024 et des crédits approuvés pour 2023 par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/263 A.

Tableau 1
Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	2022		2023		2024	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant prévu	2024-2023	Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5) = (4) - (3)
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	2 955,0	2 523,5	3 036,3	3 079,1		42,8
Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2 698,3	2 393,6	2 816,4	2 819,3		2,9
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	476,5	267,9	475,2	567,8		92,6
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	338,6	393,4	372,2	420,1		47,9
Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	2 045,0	1 745,4	1 950,0	2 059,1		109,1
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	16 132,6	12 630,3	15 001,6	14 200,6		(801,0)
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	1 763,6	1 586,1	1 754,5	1 654,6		(99,9)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	5 133,9	4 406,1	5 737,9	4 984,1		(753,8)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	17 202,0	16 240,6	17 051,3	16 708,3		(343,0)
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	1 153,5	1 223,8	1 408,6	1 380,3		(28,3)
Total	49 899,0	43 410,7	49 604,0	47 873,3		(1 730,7)

Tableau 2
Ressources humaines

	Observateurs conseillers militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Personnel recruté sur le plan international ^a	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies ^c	Total
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	16	5	–	21
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	16	5	–	21

	<i>Observateurs conseillers militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouvernements</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international^a</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies^c</i>	<i>Total</i>
Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	13	–	–	13
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	13	–	2	15
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	2	–	–	2
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	2	–	–	2
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	3	–	–	3
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	3	–	–	3
Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	7	–	–	7
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	7	–	–	7
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	57	31	–	88
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	53	34	–	87
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	5	4	–	9
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	5	4	–	9
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	22	8	–	30
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	22	8	–	30
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	59	42	–	101
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	59	42	–	101
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar								
Effectif proposé pour 2023	–	–	–	–	4	1	–	5
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	4	1	–	5
Total								
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	188	91	–	279
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	184	94	2	280
Variation nette	–	–	–	–	(4)	3	2	1

^a Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, agents du Service mobile et agents des services généraux.

^b Administrateurs recrutés sur le plan national et agents locaux.

^c Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et sur le plan national.

- Les taux de vacance proposés sont fondés sur les taux enregistrés à ce jour. Ils ont été calculés en tenant compte du taux de vacance moyen sur 12 mois enregistré en 2022 et du taux de vacance effectif au 31 mars 2023, le plus bas des deux ayant servi à l'établissement du budget. Cette approche va dans le sens des directives établies par la Division des finances des missions du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité afin d'améliorer l'exactitude et la cohérence

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G = agent(e) des services généraux ; SM = agent(e) du Service mobile ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

des taux de vacance appliqués dans les projets de budget pour 2024 et de veiller à ce que les taux de vacance proposés soient conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Un taux de vacance de postes de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de créer, de réaffecter ou de transformer.

3. Par souci de concision, le présent document ne comprendra une section sur les ressources extrabudgétaires que pour les missions qui ont prévu de telles ressources en 2023 ou 2024.

II. Informations transversales

Prise en compte des questions de genre

4. Les missions politiques spéciales sont guidées par les résolutions [1325 \(2000\)](#), [1820 \(2008\)](#), [1888 \(2009\)](#), [1889 \(2009\)](#), [1960 \(2010\)](#), [2106 \(2013\)](#), [2122 \(2013\)](#), [2242 \(2015\)](#), [2467 \(2019\)](#) et [2493 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, qui, prises ensemble, constituent le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et dans lesquelles le Conseil demande que les questions de genre soient prises en compte dans les activités politiques de l'ONU, y compris celles menées par les missions politiques spéciales. Elles sont également guidées par la résolution [75/100](#) de l'Assemblée générale relative à l'étude d'ensemble des missions politiques spéciales, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé le rôle important que jouaient les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix, et considéré qu'il importait d'obtenir leur participation effective sur un pied d'égalité et de les associer pleinement au règlement pacifique des différends ainsi qu'à la prévention et au règlement des conflits sous tous leurs aspects, à tous les niveaux et à tous les stades.
5. On trouvera dans le présent rapport des exemples précis de la manière dont les questions de genre ont été prises en compte dans les activités opérationnelles, les produits et les résultats de chacune des missions politiques spéciales.

Prise en compte du handicap

6. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, les missions politiques spéciales s'emploient à faire progresser l'inclusion des personnes handicapées, grâce à des messages d'ouverture, à des actions de sensibilisation et à la promotion de la Stratégie dans le cadre de leurs activités, notamment dans les processus politiques et de paix. Les missions soutiennent également la mise en place de mesures d'atténuation visant à résoudre les problèmes d'accessibilité, ainsi que les efforts déployés par les entités compétentes des Nations Unies pour assurer l'accessibilité des installations, des plateformes, des infrastructures de sécurité et d'autres équipements, le but étant de permettre aux personnes handicapées d'y accéder plus facilement et de les utiliser.

Activités d'évaluation

7. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix apportera son concours à l'évaluation biennale du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale. Les activités d'évaluation menées par les différentes missions sont décrites, le cas échéant, dans les parties du présent rapport qui leur sont consacrées.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

8. La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats des missions politiques spéciales. On trouvera des exemples spécifiques dans les parties consacrées aux différentes missions.
9. Les missions politiques spéciales continuent de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en

raison de la pandémie. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

III. Missions politiques spéciales

1. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre

(3 079 100 dollars)

Avant-propos

L'Organisation des Nations Unies poursuit ses efforts pour rapprocher les deux parties et trouver des possibilités de coopération. Le dirigeant chypriote grec et le dirigeant chypriote turc se sont réunis à deux occasions en 2022 : en avril pour le lancement du « plan d'action sur les moyens de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes au processus de règlement et à un éventuel règlement de la question chypriote », et à une réception de fin d'année que j'ai organisée en décembre. Ces événements ont été accueillis positivement par le public, qui y a vu un signe que, malgré leurs divergences, les deux dirigeants étaient toujours disposés à se rencontrer et à échanger.

En l'absence de pourparlers de paix actifs, mes réunions hebdomadaires avec les représentants des deux dirigeants et les séances de travail de la mission de bons offices avec les coordonnateurs des 12 comités techniques ont permis d'entretenir le dialogue et offert une importante plateforme permettant d'examiner des questions d'intérêt mutuel et de résoudre les problèmes. Les comités techniques ont également poursuivi leurs travaux en vue d'améliorer concrètement la vie quotidienne des Chypriotes et de créer des conditions propices à un éventuel règlement. Ce dialogue a permis d'obtenir des avancées, mais la dynamique sur le terrain a entraîné des retards dans la mise en œuvre de certains projets.

En 2024, je poursuivrai mon dialogue avec les deux dirigeants chypriotes et leurs équipes, la société civile et la communauté internationale afin de parvenir à un règlement durable de la question de Chypre.

Le Conseiller spécial adjoint du Secrétaire général pour Chypre
(Signé) Colin Stewart

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

10. Le mandat du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions et décisions pertinentes et dans un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2008/456 et S/2008/457). Dans sa résolution 1818 (2008), le Conseil a salué l'intention du Secrétaire général de nommer en temps opportun un conseiller spécial. Dans une lettre datée du 10 juillet 2008 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2008/456), le Secrétaire général a annoncé son intention de nommer son conseiller spécial pour Chypre, qui prendrait ses fonctions le 14 juillet 2008. Les résolutions du Conseil dont découle le mandat sont la résolution 186 (1964) et des résolutions ultérieures, à savoir les résolutions 367 (1975), 1250 (1999), 1475 (2003), 1758 (2007), 1818 (2008), 1873 (2009), 1930 (2010), 1986 (2011), 2026 (2011), 2058 (2012), 2114 (2013), 2135 (2014), 2168 (2014), 2197 (2015), 2234 (2015), 2263 (2016), 2300 (2016), 2338 (2017), 2369 (2017), 2398 (2018), 2430 (2018), 2453 (2019), 2483 (2019), 2506 (2020), 2537 (2020), 2561 (2021) 2587 (2021), 2618 (2022), 2646 (2022) et 2674 (2023).
11. Dans sa résolution 2674 (2023), le Conseil de sécurité a noté avec regret l'absence de progrès pour ce qui était de relancer des négociations officielles, a pleinement appuyé le dialogue mené par le Secrétaire général avec les parties et a encouragé les nouveaux cycles de pourparlers informels. Il a exhorté les parties à dialoguer activement et sans plus tarder avec le Secrétaire général et son équipe, notamment en parvenant à un accord sur la proposition du Secrétaire général de désigner un ou un(e) envoyé(e) des Nations Unies.
12. Dans son dernier rapport (S/2023/6), le Secrétaire général a encouragé les deux dirigeants à engager un dialogue constructif qui pourrait contribuer à créer un environnement plus propice à un règlement. Il a également souligné qu'il était absolument primordial que les deux parties fassent preuve de volonté politique et de flexibilité et noté qu'un ou une envoyé(e) des Nations Unies pourrait conduire les échanges avec les parties et apporter un soutien essentiel afin d'étudier les moyens de trouver un terrain d'entente dans la perspective d'une reprise des négociations visant à parvenir à un règlement durable à Chypre. L'année dernière, les deux dirigeants ont continué de démontrer leur volonté de collaborer avec l'ONU, et cette ouverture d'esprit sera nécessaire dans la période à venir.
13. En l'absence d'accord sur la désignation d'un ou d'une envoyé(e) des Nations Unies, le Secrétaire général et les hauts fonctionnaires de l'ONU ont poursuivi le dialogue avec les parties en vue de trouver un accord sur la marche à suivre concernant le processus de paix à Chypre. Bien que la dynamique régionale soit restée compliquée pendant la majeure partie de l'année 2022, des efforts de rapprochement ont été faits à la suite des tremblements de terre dévastateurs du 6 février 2023, ce qui pourrait redynamiser l'engagement pris par les parties de trouver un terrain d'entente sur la voie à suivre.

Programme de travail

Objectif

14. L'objectif auquel la mission contribue est de parvenir à un règlement global du problème de Chypre.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

15. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la mission :
 - a) fera tout son possible pour promouvoir un règlement pacifique auprès des deux dirigeants et des puissances garantes et les aider à mener de véritables négociations s'ils le décident d'un commun accord ;
 - b) tiendra régulièrement des réunions bilatérales et facilitera la tenue régulière de réunions conjointes entre les dirigeants, les négociateurs ou représentants et leurs équipes et les groupes de travail et experts ;
 - c) intensifiera son appui à la mise en œuvre de mesures de confiance et aux travaux des comités techniques afin d'aider les deux parties à progresser dans la promotion de sociétés justes, pacifiques et inclusives.
16. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
 - a) la poursuite du dialogue en vue d'un règlement durable, global et juste du problème de Chypre. Si des progrès notables sont accomplis, l'ONU pourrait avoir à apporter un plus grand appui, ce qui supposera peut-être de réunir les parties prenantes pour régler les questions de fond ;
 - b) la mise en œuvre de mesures de confiance ;
 - c) la fourniture aux comités techniques de moyens et d'un soutien pour mener leurs travaux.
17. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la mission continuera de coordonner, sur les instances des deux parties, les activités menées par les institutions financières internationales, en particulier la Banque centrale européenne, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, à l'appui du processus de paix. Elle coopérera avec la Commission européenne et coordonnera ses activités avec elle pour les besoins de l'appui au processus de paix.
18. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la mission, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'agir en coopération pour maximiser les synergies et apporter un appui cohérent et efficace aux efforts de paix des Nations Unies.
19. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
 - a) Les parties s'engagent de façon continue et constante en faveur du processus politique et de la mise en œuvre de mesures de confiance ;
 - b) Le processus de paix continue de jouir d'un appui international constant.
20. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Elle appuie les activités menées par les deux parties, ainsi que celles menées par le Comité technique de l'égalité des genres et les associations de femmes des deux communautés afin de promouvoir les questions de genre et contribue à la mobilisation d'un plus grand engagement civique en faveur d'un processus de paix plus inclusif. Conformément aux meilleures pratiques, la mission facilitera la participation des groupes sous-représentés (femmes, minorités, jeunes et personnes handicapées) aux discussions concernant le problème de Chypre et au processus de paix.
21. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la mission s'emploiera à faire progresser l'inclusion des personnes handicapées en interne en créant un espace permettant aux candidats qualifiés d'accéder à des possibilités d'emploi. Au niveau politique, elle continuera de plaider pour que les opinions des personnes handicapées, agentes de changement pour la paix, la sécurité et le développement durable, soient prises en compte dans toutes les instances de prise de décision, notamment les comités techniques. Afin d'intégrer la question du handicap dans la

conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs activités, ainsi que dans l'élaboration de mesures ciblées, le cas échéant, l'UNFICYP et le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre envisagent d'élaborer un plan d'action commun pour la mise en œuvre de la Stratégie.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

22. La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution du mandat. La mission a organisé moins de réunions en présentiel à grande échelle avec les dirigeants, leurs représentants et d'autres parties prenantes. Ces réunions, qui rassemblent les parties prenantes des deux côtés de l'île afin d'assurer la participation des représentants de la société civile aux processus de dialogue visant à trouver une solution à la question de Chypre, constituent un élément important du processus de paix et ont été demandées par le Conseil de sécurité. La mission a continué de tenir des réunions virtuelles et hybrides et a organisé davantage de réunions en présentiel en plus petit comité avec les parties et les puissances garantes. Les réunions en présentiel restent indispensables pour garantir la qualité des interactions compte tenu de la nature, de la complexité et du caractère confidentiel des échanges autour de la question de Chypre.
23. En outre, pour aider les populations à faire face aux problèmes liés à la COVID-19, et afin d'atteindre les objectifs du programme, la mission a entamé un dialogue avec les représentants des deux parties et le Comité technique de la santé afin de renforcer la coopération en ce qui concerne la santé, les vaccins et d'autres questions liées à la COVID-19.
24. La mission continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, en continuant d'appliquer des modalités de travail aménagées et d'utiliser l'informatique pour réduire les déplacements, les réunions virtuelles étant une méthode de communication d'un bon rapport coût-efficacité. Cependant, il est nécessaire d'organiser certaines réunions en présentiel en raison de la nature et du caractère confidentiel des bons offices, et certains échanges nécessitent un fort niveau d'interaction et de confiance. En outre, les événements réunissant un grand nombre de personnes ne peuvent avoir lieu qu'en présentiel et resteront essentiels à la bonne exécution du mandat. Les outils de formation en ligne, les ateliers et les séances de formation continueront d'être utilisés car ils permettent de gagner du temps et offrent un bon coût-efficacité ; cependant, les séminaires et les conférences en face à face sont parfois indispensables en raison de la nature des interactions et de la complexité du contenu et des activités d'apprentissage.

Exécution du programme en 2022

Dialogue constant, prévention des conflits et mesures visant à trouver un terrain d'entente aux fins de la reprise des négociations de paix

25. En 2022, le Secrétaire général a rencontré séparément les deux dirigeants et a tenu des réunions avec les puissances garantes. Le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix s'est rendu à Chypre à trois reprises et a également rendu visite aux puissances garantes. Les deux dirigeants se sont entretenus le 13 avril et le 7 décembre à Chypre et ces rencontres ont permis d'envoyer d'importants signaux politiques. La mission a poursuivi ses échanges avec les parties, notamment en facilitant les réunions hebdomadaires et les travaux des comités techniques et en collaborant avec un vaste réseau d'interlocuteurs.
26. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3).

Tableau 3
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Poursuite du dialogue avec les deux dirigeants et leurs équipes et fourniture de l'appui voulu aux efforts déployés par de hauts fonctionnaires, notamment les consultations menées par un(e) haut(e) fonctionnaire de l'ONU afin de parvenir à un point de départ consensuel en vue de négociations	Poursuite du dialogue avec les deux dirigeants et leurs équipes et fourniture de l'appui voulu aux efforts déployés par de hauts fonctionnaires, notamment une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU convoquée par le Secrétaire général à Genève et un déjeuner informel avec les dirigeants chypriote grec et chypriote turc organisé par le Secrétaire général à New York	Dialogue avec les deux dirigeants et leurs équipes et fourniture d'un appui aux efforts déployés par de hauts fonctionnaires, notamment les réunions séparées tenues entre les dirigeants chypriote grec et chypriote turc et le Secrétaire général, trois visites du Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques à Chypre et une visite auprès de chacune des puissances garantes, et deux réunions avec les dirigeants à Chypre

Résultat escompté pour 2024

Poursuite du dialogue à la recherche d'un terrain d'entente

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

27. En 2022, le travail effectué par la mission a contribué à la tenue de 90 réunions bilatérales et réunions conjointes avec les dirigeants et leurs équipes et de 350 réunions des comités techniques et des groupes de travail, ce qui a permis d'atteindre partiellement la cible fixée, à savoir 140 réunions bilatérales et réunions conjointes avec les dirigeants et leurs équipes et 410 réunions des comités techniques et des groupes de travail. Cet écart s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu de négociations actives et par les mesures prises pour faire face à la COVID-19.
28. En 2024, la mission collaborera avec les parties et les puissances garantes afin d'appuyer les efforts déployés pour trouver un terrain d'entente dans la perspective de négociations. Si des progrès notables sont accomplis, l'ONU pourrait avoir à intensifier son action, ce qui supposera notamment de réunir les parties prenantes et de renforcer la coordination des travaux techniques. Il s'agira notamment d'assurer une navette diplomatique, d'organiser des réunions bilatérales, de faciliter la tenue de réunions conjointes et de prévoir des réunions des équipes des deux parties. La mission continuera d'apporter son concours à la mise en œuvre de mesures de confiance et aux travaux des 12 comités techniques et s'attachera à mobiliser un plus grand engagement civique, notamment auprès des femmes, des minorités, des jeunes et des personnes handicapées, en faveur d'un processus de paix plus inclusif.

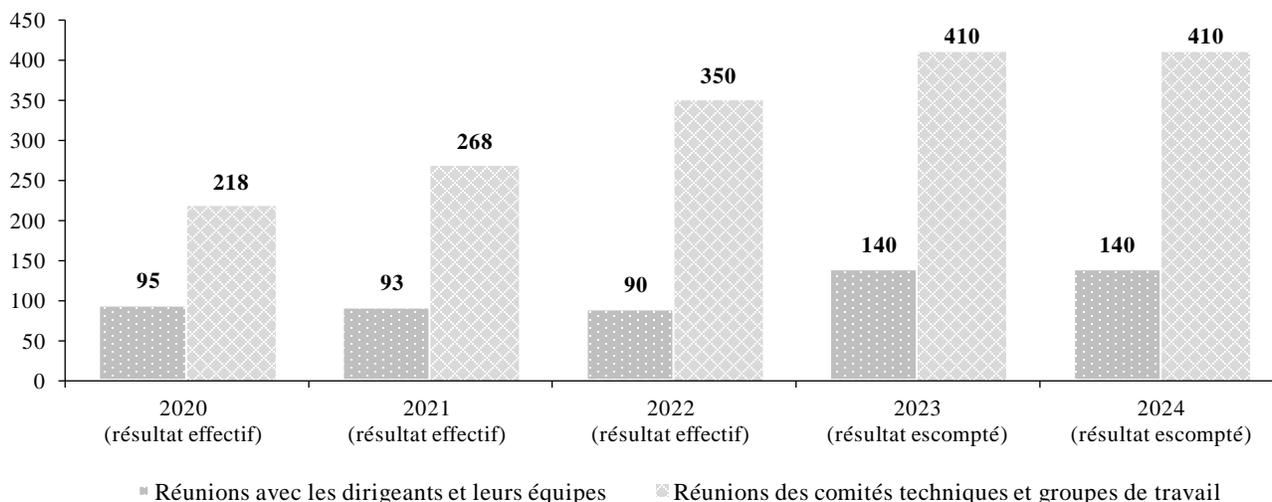
Enseignements tirés et changements prévus

29. Les enseignements tirés sont les suivants : le processus de paix nécessite un engagement politique constant et un appui international durable, ainsi qu'une collaboration continue avec les parties et les puissances garantes. Le travail effectué par les comités techniques pour instaurer la confiance et réduire les tensions est indispensable lorsqu'il n'y a pas de négociations actives. Il est essentiel de mobiliser les représentants de la société civile, notamment les groupes de femmes et de jeunes, pour faire en sorte que le processus de paix soit ouvert à tous, comme l'a demandé le Conseil de sécurité. Les outils informatiques permettant d'organiser des réunions virtuelles, dont l'utilisation a été renforcée, ont été une solution rapide et opportune, bien que certaines réunions en personne restent indispensables du fait de la nature, de la complexité et du caractère confidentiel de la question de Chypre.

30. Compte tenu de ces enseignements, la mission continuera d'intensifier le dialogue avec les parties et les puissances garantes et de tenir des réunions de coordination hebdomadaires avec les parties afin de faciliter les travaux des comités techniques, et elle organisera des événements pour promouvoir la participation des acteurs de la société civile.
31. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure I).

Figure I

Mesure des résultats : nombre de réunions bilatérales et de réunions conjointes avec les dirigeants et leurs équipes de négociation et nombre de réunions des groupes de travail et des comités techniques



Produits

32. On trouvera dans le tableau 4 les produits retenus pour la mission.

Tableau 4

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	1	2	2
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	3	1	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
2. Séances du Conseil de sécurité	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Bons offices : missions de bons offices consistant à établir un dialogue et à faciliter la tenue de réunions bilatérales et de réunions conjointes avec le dirigeant chypriote grec, le dirigeant chypriote turc et d'autres parties prenantes des deux communautés, ainsi qu'avec les trois puissances garantes, en vue d'un règlement de la question de Chypre. Conduite et facilitation de réunions bilatérales et de réunions conjointes avec les dirigeants et leurs équipes et facilitation des travaux des comités techniques et des groupes de travail.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils sur des questions de procédure, des questions juridiques et techniques et des questions de fond dans l'optique d'un règlement de la question de Chypre ; coordination, gestion et facilitation de réunions consultatives sur les questions relatives au processus de paix ; sensibilisation à l'égalité des genres et				

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2022	livrés : 2022	prévus : 2023	prévus : 2024

action visant à promouvoir la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées au processus de paix, et à mobiliser le soutien du public à cet égard.

D. Activités de communication

Relations extérieures et relations avec les médias : interviews et communiqués de presse destinés à informer le public au sujet du processus de paix.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 5

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire		2024-2023
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (4) - (3)	
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–	–
Personnel civil	2 529,3	2 254,6	2 608,1	2 650,9	42,8	42,8
Dépenses opérationnelles	425,7	268,9	428,2	428,2	–	–
Total (déduction faite des contributions du personnel)	2 955,0	2 523,5	3 036,3	3 079,1	42,8	42,8

Tableau 6

Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national		Total partiel
Effectif approuvé pour 2023	1 ^a	–	–	1	3	5	1	–	4	1 ^b	16	–	5	5	–	–	–	21
Effectif proposé pour 2024	1 ^a	–	–	1	3	5	1	–	4	1 ^b	16	–	5	5	–	–	–	21
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) a été engagé(e) en vertu d'un contrat-cadre.

^b Autres classes, sauf indication contraire.

33. Le montant des ressources demandées pour 2024 pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre s'élève à 3 079 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (2 650 900 dollars) correspondant aux 21 emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de secrétaire général(e) adjoint(e), 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 4 emplois d'agent(e) du Service mobile, 1 emploi d'agent(e) des services généraux et 5 emplois d'agent(e) local(e)], ainsi que les dépenses

opérationnelles (428 200 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (28 600 dollars), voyages officiels (100 300 dollars), installations et infrastructures (96 000 dollars), transports terrestres (45 300 dollars), communications et informatique (75 200 dollars), santé (300 dollars) et fournitures, services et matériel divers (82 500 dollars).

34. Pour 2024, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs et quant à leur classe.
35. Un taux de vacance de 12,5 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois de temporaire soumis à recrutement international, sur la base du taux de vacance enregistré en mars 2023. Un taux de vacance de 3,3 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois d'agent(e) local(e), compte tenu du taux de vacance moyen effectif enregistré en 2022.
36. L'augmentation des ressources demandées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 tient principalement à l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, du fait de la hausse du montant des traitements du personnel recruté sur le plan international, compensée en partie par l'application d'un taux de vacance de 3,3 % pour les emplois d'agent(e) local(e), contre 0 % en 2022.

Ressources extrabudgétaires

37. En 2023, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 35 400 dollars devraient être utilisées pour soutenir la mise en œuvre d'un projet visant à promouvoir la participation des femmes et à prendre en compte les questions de genre, ainsi qu'à assurer la participation de la société civile, notamment des organisations de femmes et de jeunes, au processus de paix à Chypre. Le projet s'achèvera en 2023.
38. Aucune ressource extrabudgétaire n'est prévue pour 2024.

2. Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide

(2 819 300 dollars)

Avant-propos

Bien que la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ait été adoptée il y a près de 75 ans, en 1948, la prévention du génocide reste un défi. L'héritage de l'incitation incontrôlée à la haine, à la division et à l'intolérance continue de mettre à l'épreuve notre détermination collective et notre capacité à prévenir les génocides et les crimes connexes.

En 2022, nous avons célébré la première Journée internationale de la lutte contre les discours de haine, renouvelant ainsi notre engagement à lutter contre un facteur de risque qui a précédé l'Holocauste, les génocides ultérieurs et les crimes connexes. La technologie est importante pour notre travail, en termes de surveillance et d'alerte rapide. Grâce à une alerte et à une prise de décision rapides, les sociétés peuvent s'attaquer aux facteurs de risque et empêcher leur progression. Mon bureau met donc de nouveau l'accent sur le renforcement de sa capacité d'analyse afin d'inclure la surveillance en ligne et s'appuie davantage sur la technologie pour suivre les nouvelles formes de menaces. Nous continuerons à prioriser la lutte contre la négation de l'Holocauste et des génocides et la sensibilisation en faveur de la ratification universelle de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Au nombre des autres priorités du Bureau, on comptera notamment le renforcement de la fourniture d'assistance technique et des capacités des États Membres, des organisations régionales et des acteurs de la société civile, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine.

La Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide
(Signé) Alice Wairimu Nderitu

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

39. Le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide a pour mandat de recueillir toutes les informations, en particulier celles provenant du système des Nations Unies, concernant les violations graves et massives des droits humains et du droit international humanitaire fondées sur l'origine ethnique et la race et qui, si rien n'est fait pour les prévenir ou les faire cesser, comportent un risque de génocide ; de faire office de mécanisme d'alerte rapide pour le Secrétaire général et, par l'intermédiaire de celui-ci, pour le Conseil de sécurité, en portant à leur attention toute situation présentant un risque de génocide ; de formuler des recommandations au Conseil, par l'intermédiaire du Secrétaire général, sur les mesures visant à prévenir ou à faire cesser tout génocide ; d'assurer la liaison avec le système des Nations Unies concernant les activités de prévention des génocides et de s'efforcer d'améliorer la capacité de l'Organisation des Nations Unies d'analyser et de gérer toute information relative à des crimes de génocide ou à des crimes connexes.
40. Le mandat découle de l'application de la résolution 1366 (2001), dans laquelle le Conseil de sécurité invite le Secrétaire général à lui communiquer des informations et analyses provenant d'organismes des Nations Unies concernant les cas de violations graves du droit international, notamment du droit international humanitaire et des droits humains. Par un échange de lettres (S/2004/567 et S/2004/568), le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité ont nommé le premier Conseiller spécial pour la prévention du génocide. Le mandat a été réaffirmé par le Conseil dans sa résolution 1674 (2006), par un autre échange de lettres entre le Secrétaire général et le Conseil (S/2007/721 et S/2007/722) et dans des résolutions de l'Assemblée générale, de la Commission des droits de l'homme et du Conseil des droits de l'homme, à savoir les résolutions 60/1 et 63/308 de l'Assemblée, la résolution 2005/62 de la Commission et les résolutions 7/25, 22/22, 28/34, 33/19, 37/26, 43/29 et 49/9 du Conseil. Dans sa résolution 49/9, le Conseil des droits de l'homme a notamment invité la Conseillère spéciale pour la prévention du génocide à poursuivre les activités prévues dans son mandat, notamment à donner suite à la résolution 49/9, en fournissant aux États, à leur demande, les conseils, l'appui et le suivi nécessaires.
41. S'agissant de la responsabilité de protéger, l'Assemblée générale a établi aux paragraphes 138 et 139 de sa résolution 60/1 sur le Document final du Sommet mondial de 2005 qu'il incombait à la fois aux États Membres et à la communauté internationale de protéger les populations. Ceci a été réaffirmé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1674 (2006) et 1706 (2006). Par un échange de lettres (S/2007/721 et S/2007/722), le premier Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger a été nommé et chargé du développement conceptuel, institutionnel et opérationnel du principe. Dans sa résolution 75/277, l'Assemblée a inscrit à son ordre du jour une question relative à la responsabilité de protéger et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport annuel sur ce point.
42. La prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable (en particulier des objectifs 10 et 16 relatifs, respectivement, aux inégalités réduites et à la paix, à la justice et aux institutions efficaces) demeurent des éléments clés de la stratégie plus générale de prévention du Secrétaire général ainsi que de l'appel à l'action en faveur des droits de l'homme qu'il a lancé le 24 février 2020.

Programme de travail

Objectif

43. L'objectif auquel la mission contribue est de faire progresser l'action menée aux niveaux national, régional et international pour protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité et contre l'incitation à commettre ce type de crimes.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

44. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :
- a) fera mieux connaître les causes et la dynamique du génocide au moyen d'une analyse prévisionnelle et orientée vers l'action, renforcée par la collecte et l'échange d'informations provenant des missions et des bureaux régionaux conformément au mandat d'alerte rapide du Bureau ;
 - b) alertera les acteurs concernés quant au risque de génocide, en mettant en œuvre la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, en renforçant les capacités et en menant des actions de sensibilisation. Il s'agit notamment de mettre en œuvre d'autres documents d'orientation clés, dont le plan d'action à l'intention des responsables et des acteurs religieux en vue de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire au génocide, à des crimes de guerre, au nettoyage ethnique et à des crimes contre l'humanité, le document d'orientation intitulé « Combating Holocaust and genocide denial: protecting survivors, preserving memory and promoting prevention », le plan d'action visant à renforcer le rôle des femmes dans la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, un plan d'action contre le discours de haine dans le sport, le « Game Plan » (plan de jeu), qui porte sur le rôle des ligues sportives pour ce qui est d'aborder la question du discours de haine et de combattre celui-ci ;
 - c) mobilisera les énergies en faveur de la prise de mesures adéquates qu'il préconisera en collaborant avec les entités du système des Nations Unies et avec des partenaires extérieurs ;
 - d) renforcera l'action menée au niveau local en matière de prévention, notamment en soutenant les initiatives locales visant à rapprocher les communautés ;
 - e) exploitera la technologie pour renforcer la prévention et lutter contre les effets négatifs de la technologie, comme l'a souligné le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 49/9 ;
 - f) accroîtra la participation des femmes à la prise de décision et soutiendra la mise en œuvre du plan d'action visant à renforcer le rôle des femmes dans la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité ;
 - g) priorisera la lutte contre la négation de l'Holocauste et des génocides et la glorification des crimes de guerre et des criminels de guerre ;
 - h) soutiendra la ratification universelle de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ainsi que les efforts visant à sa mise en œuvre au niveau national au moyen de lois et de mécanismes de mise en œuvre.
45. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : l'instauration de conditions favorables à la prise d'un plus grand nombre de mesures par les organes intergouvernementaux de l'ONU, les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales pour ce qui est de prévenir et d'atténuer les risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité, y compris l'incitation à commettre ces crimes.

46. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Les États Membres ainsi que le Conseil de sécurité et d'autres instances intergouvernementales sont décidés à poursuivre leur collaboration avec le Bureau en vue d'œuvrer à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité et de renforcer l'action menée pour conceptualiser le principe de la responsabilité de protéger ;
 - b) Les États Membres ainsi que les organisations régionales et autres participent activement au renforcement des moyens de prévention et prennent les mesures qui s'imposent pour prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, y compris l'incitation à commettre ces crimes.
47. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau continuera à travailler et à établir des partenariats avec des organisations régionales, notamment l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Organisation des États américains et l'Union européenne, ainsi qu'avec la société civile, y compris les chefs religieux, les chefs coutumiers, le monde universitaire et les médias traditionnels.
48. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau de la Conseillère spéciale travaille avec le Département des opérations de paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Bureau des affaires juridiques, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, ainsi qu'avec les mécanismes pertinents du Conseil des droits de l'homme. Par ailleurs, il soutient les équipes de pays des Nations Unies et collabore étroitement avec elles pour ce qui est d'appliquer la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine. Il travaille en étroite collaboration également avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, notamment en matière de collecte d'informations à des fins d'alerte rapide et d'élaboration de politiques et d'activités visant à prévenir les génocides, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité.
49. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il en tient notamment compte dans ses activités de surveillance et d'analyse et veille à ce que les femmes participent à ses activités et ateliers de renforcement des capacités sur un pied d'égalité avec les hommes. En 2023, il a lancé un plan d'action visant à renforcer le rôle des femmes dans la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité.
50. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau a élaboré une note d'orientation interne sur l'inclusion du handicap dans ses programmes et activités, et entrepris d'établir des notes d'orientation sur les personnes en situation de handicap et la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ainsi que sur la lutte contre les discours de haine et la santé mentale. Par ailleurs, il continue d'examiner la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine en vue de favoriser l'inclusion du handicap, notamment dans ses activités programmatiques et en matière d'adoption de politiques. Il élabore actuellement une note d'orientation sur l'inclusion du handicap et le discours de haine, qui devrait être terminée en 2023.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

51. La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats. Les restrictions en matière de déplacements dans certains pays ont entravé les missions de haut niveau

et les missions de travail ainsi que l'organisation d'ateliers et de formations en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique. Par exemple, certaines missions techniques ont été reportées à la fin de 2022. Dans certains cas, des ateliers et des formations ont été organisés à distance et dispensés en ligne lorsqu'il était impossible de se déplacer. Par exemple, en janvier 2022, le Bureau a organisé une session de formation en ligne sur la lutte contre le discours de haine à l'intention de la Commission nationale pour la cohésion et l'intégration du Kenya, qui était à l'origine prévue en présentiel.

52. Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements à apporter au programme et à ses activités, notamment de se servir des solutions virtuelles pour les réunions et autres activités. Par exemple, il a prêté son concours à distance aux équipes de pays des Nations Unies pour l'élaboration de plans d'action contre le discours de haine adaptés au contexte. Il a organisé plusieurs formations et séances d'information en ligne sur son mandat à l'intention des États Membres, de la société civile et d'autres acteurs. Le recours accru aux échanges en ligne lui a également permis de collaborer régulièrement avec les coordinateurs résidents et leurs bureaux, ainsi qu'avec les équipes de pays des Nations Unies et le personnel des missions de maintien de la paix. Par exemple, il a pu organiser ou dispenser des séances d'information en ligne sur son mandat et ses travaux, notamment sur la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, et avoir des échanges bilatéraux réguliers en fonction des besoins. Ces échanges se sont considérablement accrus du fait des enseignements tirés de la pandémie et de l'amélioration de l'accès aux moyens virtuels et de leur plus grande utilisation. Ceci a amélioré son accès en temps utile à des informations sur des situations en évolution ainsi que sa capacité à fournir une assistance technique et un soutien directs en matière de prévention. Le Bureau continuera d'appliquer ces enseignements en 2024, en tenant compte de la nature de son mandat, qui nécessite que les membres de son personnel se déploient sur le terrain dans le cadre de missions d'établissement des faits afin de collaborer directement avec les populations ou de fournir une assistance technique et un renforcement des capacités aux États Membres, aux organisations régionales et à la société civile. La Conseillère spéciale et les membres du personnel du Bureau continueront à se déplacer régulièrement pour mener ces activités.

Exécution du programme en 2022

Plan d'action visant à renforcer le rôle des femmes dans la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité

53. En 2022, le Bureau a lancé un processus de consultation afin d'élaborer un plan d'action visant à renforcer le rôle des femmes dans la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. Le plan d'action qui en résulte comporte des mesures que les femmes peuvent prendre pour prévenir ces crimes dans leurs communautés, ainsi que des mesures que d'autres parties prenantes, notamment les gouvernements, la société civile et les organisations internationales, peuvent mettre en œuvre pour soutenir le rôle des femmes à cet égard. Les recommandations énoncées dans le plan d'action portent sur trois principaux domaines : a) le renforcement des structures de protection des femmes dans des contextes où un génocide, des crimes de guerre, un nettoyage ethnique ou des crimes contre l'humanité peuvent être commis ; b) le renforcement du rôle des femmes et l'appui à celui-ci, au moyen de connaissances techniques et du renforcement des capacités, dans la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, et de l'incitation à commettre ces crimes ; c) la multiplication des occasions de partager des connaissances.
54. Conformément aux recommandations du plan d'action, un réseau mondial de femmes actives dans la prévention du génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du nettoyage ethnique a été mis en place, qui sera soutenu par le Bureau s'agissant de mettre en œuvre le plan d'action au moyen d'ateliers de mise en œuvre régionaux et nationaux.
55. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 7).

Tableau 7
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Les mesures et les orientations possibles en matière de prévention du génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du nettoyage ethnique ne prennent généralement pas en compte les points de vue, les avis et les préoccupations des femmes	Les mesures et les orientations possibles en matière de prévention du génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du nettoyage ethnique ne prennent généralement pas en compte les points de vue, les avis et les préoccupations des femmes	Des consultations mondiales avec des femmes leaders sont organisées et un plan d'action visant à renforcer le rôle des femmes dans la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité ainsi qu'un réseau mondial de femmes actives dans la prévention du génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du nettoyage ethnique sont mis en place

Résultat escompté pour 2024

Recueillir et traiter des informations, alerter rapidement, sensibiliser, renforcer les capacités et faire des recommandations aux États Membres et aux organisations régionales et sous-régionales sur la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ainsi que de l'incitation à commettre ces crimes

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

56. Le travail effectué par le Bureau a contribué à faire progresser l'action menée aux niveaux national, régional et international pour protéger les populations contre le génocide et les crimes connexes et à renforcer les capacités y relatives, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 19 mesures supplémentaires prises par les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales pour prévenir ou atténuer le risque de génocide et de crimes connexes. En 2022, la Conseillère spéciale a effectué huit visites officielles, publié 15 déclarations sur des situations préoccupantes et envoyé 20 notes internes au Secrétaire général. Le Bureau a organisé 25 ateliers et sessions de formation et mené à bien sept initiatives d'assistance technique. Il a soutenu l'élaboration de plans d'action adaptés au contexte sur la lutte contre le discours de haine à l'intention des équipes de pays des Nations Unies dans quatre pays et mené à bien plusieurs initiatives en matière de politiques qui mettaient en avant les voix d'acteurs nouveaux et sous-utilisés en matière de prévention. Par exemple, en 2022, le Bureau a lancé un processus de consultation afin d'élaborer un plan d'action contre le discours de haine au moyen de la participation des ligues sportives (le Game Plan). Le Game Plan formule des recommandations quant à la manière de repérer et de combattre le discours de haine en utilisant le pouvoir et la portée du sport pour dénoncer le discours de haine et favoriser les messages positifs, l'inclusion et la non-discrimination. Lors du lancement, le Secrétaire général a préconisé que le Game Plan soit diffusé et mis en œuvre aussi largement que possible. Dans le cadre du processus de consultation relatif à l'élaboration du Game Plan et afin de coordonner sa mise en œuvre, un groupe de travail du milieu sportif sur la lutte contre la haine a été créé. Le groupe de travail est dirigé par le Bureau et le Sommet mondial sur l'élimination de la haine et se compose de représentants de diverses ligues sportives du monde entier.
57. En 2024, le Bureau continuera de recueillir et de traiter des informations émanant de sources à l'intérieur du système des Nations Unies afin d'alerter rapidement et de fournir des conseils sur la prévention du génocide et des crimes connexes. Il effectuera des visites de pays et procédera à des évaluations afin de recueillir des informations pertinentes sur des faits qui se sont produits dans les domaines politique, humanitaire, social, économique et des droits humains dans tous les pays du monde afin de détecter des signes avant-coureurs de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage

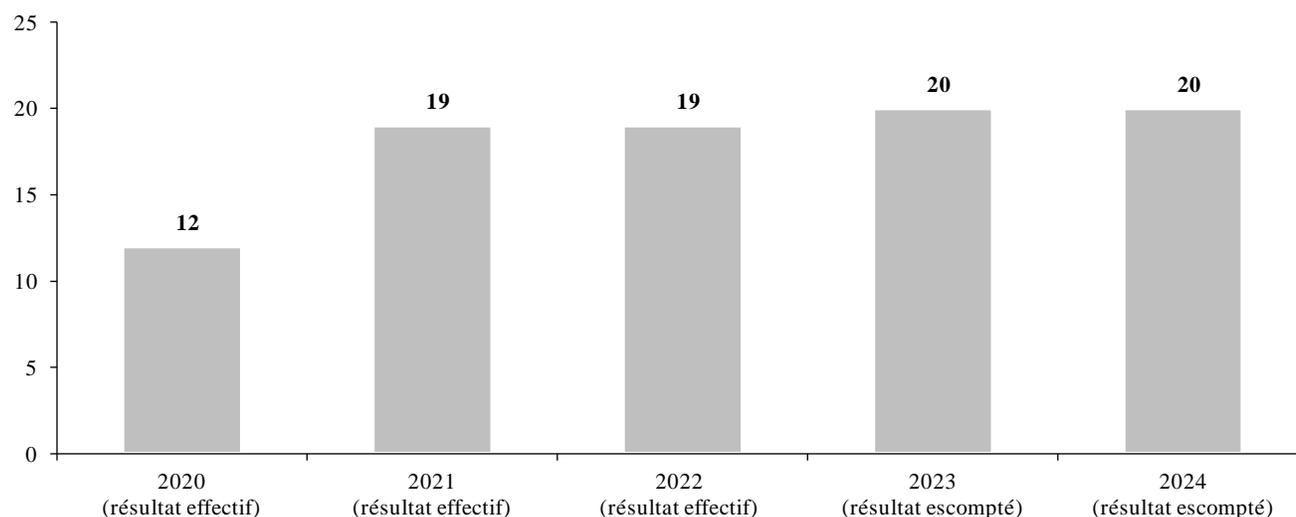
ethnique et de crimes contre l'humanité. Il organisera des formations sur mesure et apportera une assistance technique aux États Membres, aux organisations régionales et sous-régionales et à la société civile sur les questions relatives à la prévention du génocide et des crimes connexes. En étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies qu'il aidera à élaborer des plans d'action adaptés à leur contexte, il continuera à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine. Il priorisera l'amélioration de la collecte de données et l'utilisation des nouvelles technologies dans son travail de surveillance et d'analyse, notamment des tendances du discours de haine en ligne.

Enseignements tirés et changements prévus

58. L'enseignement tiré est le suivant : on a pris conscience de l'importance des partenariats avec les entités des Nations Unies sur le terrain, les équipes de pays et les opérations de paix, qui contribuent pour beaucoup à renforcer la capacité d'évaluation et d'intervention du Bureau dans de nombreuses zones. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau intensifiera l'action qu'il mène pour renforcer les capacités des équipes de pays et des opérations de paix des Nations Unies en ce qui concerne les éléments utiles à la prévention du génocide et des crimes connexes. Il donnera également la priorité à la collaboration avec les organisations régionales et les coalitions d'acteurs de la société civile afin d'atteindre davantage d'États Membres et d'acteurs de la société civile, notamment au niveau local, où l'action de prévention restera primordiale.
59. Les progrès escomptés concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure II).

Figure II

Mesure des résultats : nombre de mesures de suivi prises par les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et les acteurs de la société civile pour prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, ainsi que l'incitation à commettre ces crimes, du fait du déclenchement de l'alerte rapide et des recommandations formulées par le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide



Produits

60. On trouvera dans le tableau 8 les produits retenus pour le Bureau.

Tableau 8
Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	1	2	2
1. Rapport du Secrétaire général sur la responsabilité de protéger	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général au Conseil des droits de l'homme sur la prévention du génocide	1	–	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	5	5
3. Séances de l'Assemblée générale consacrées à la responsabilité de protéger	3	4	3	3
4. Séances du Conseil des droits de l'homme consacrées à la prévention du génocide	1	–	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	7	12	8	8
5. Projets relatifs à des mécanismes nationaux, y compris des lois, consacrés à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité	7	12	8	8
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	35	25	45	45
6. Ateliers consacrés à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, y compris l'incitation à commettre ce type de crimes, et à la mise en place et à la révision des dispositifs nationaux et régionaux d'alerte rapide	35	25	45	45
Publications (nombre de publications)	1	1	2	2
7. Publication relative à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité	1	1	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	4	4
8. Notes d'orientation sur la lutte contre les discours de haine	1	1	2	2
9. Notes d'orientation relatives à la négation des génocides et à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité	1	1	2	2
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	–	10	10	10
10. Missions d'évaluation de haut niveau et par pays	–	10	10	10
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils sur le risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité et sur les mesures de prévention ; activités de sensibilisation et consultations en matière de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité ; séances d'information portant sur la situation dans tel ou tel pays et sur des domaines touchant la prévention.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations organisées à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime ; anniversaire de l'adoption de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ; célébration de la Journée internationale de la lutte contre les discours de haine.				
Relations extérieures et relations avec les médias : déclarations publiques de la Conseillère spéciale sur les situations préoccupantes, les manifestations commémoratives et à l'issue des missions de haut niveau ; points de presse ; tribunes publiées dans la presse.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 9

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Augmentation/ (diminution) 2023-2024	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (4) - (3)	
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–	
Personnel civil	2 133,9	1 861,1	2 261,9	2 260,8	(1,1)	
Dépenses opérationnelles	564,4	532,5	554,5	558,5	4,0	
Total (déduction faite des contributions du personnel)	2 698,3	2 393,6	2 816,4	2 819,3	2,9	

Tableau 10

Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international		Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel
Effectif approuvé pour 2023	1	1 ^a	–	–	2	4 ^b	2	1 ^b	–	2 ^c	13	–	–	–	–	–	–	13
Effectif proposé pour 2024	1	1 ^a	–	–	2	4 ^b	2	1 ^b	–	2 ^c	13	–	–	–	–	2	2	15
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	2	2

^a Le (la) Sous-Secrétaire général(e) est engagé(e) au titre d'un contrat assorti d'une rémunération symbolique de 1 dollar par an.

^b Dont un emploi de P-4 et un emploi de P-2 approuvés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) dans le budget de 2023.

^c Autres classes, sauf indication contraire.

61. Le montant des ressources demandées pour 2024 pour le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide s'élève à 2 819 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (2 260 800 dollars) correspondant aux 13 emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de secrétaire général(e) adjoint(e), 1 emploi de sous-secrétaire général(e), 2 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 2 emplois d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] et aux 2 emplois de Volontaire des Nations Unies soumis à recrutement national qu'il est proposé de créer, ainsi que les dépenses opérationnelles (558 500 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (35 600 dollars), voyages officiels (245 100 dollars), installations et infrastructures (210 600 dollars), transports terrestres (3 600 dollars), communications et informatique (36 800 dollars) et fournitures, services et matériel divers (26 800 dollars).

62. Pour 2024, il est proposé de créer les emplois suivants :
- a) un emploi de spécialiste des questions politiques (Volontaire des Nations Unies soumis à recrutement national) à Addis-Abeba, qui permettrait au Bureau de poursuivre et de renforcer sa collaboration avec l'Union africaine ainsi que d'élargir et d'intensifier ses activités de renforcement des capacités et de sensibilisation à la prévention du génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du nettoyage ethnique avec des partenaires dans la région de l'Afrique, avec des États Membres, des organisations sous-régionales et d'autres parties prenantes et en appui à ceux-ci, notamment la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en Afrique de l'Est et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ;
 - b) un emploi de spécialiste des questions politiques (Volontaire des Nations Unies soumis à recrutement national) à Bangkok, qui permettrait au Bureau d'élargir et d'intensifier ses activités de renforcement des capacités et de sensibilisation à la prévention du génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du nettoyage ethnique avec des partenaires de la région Asie-Pacifique, notamment en ce qui concerne le rôle de l'éducation dans la prévention, avec des États Membres, des organisations sous-régionales et d'autres parties prenantes et en appui à ceux-ci. Cet emploi permettrait également au Bureau de développer et de renforcer sa coopération avec l'ASEAN.
63. Il est également proposé de maintenir en 2024 deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) approuvés en 2023, comme suit :
- a) un spécialiste des questions politiques (P-4) pour permettre au Bureau de continuer à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, qui ont été lancés par le Secrétaire général en 2019, dans un contexte où la montée et la propagation des discours de haine à l'échelle mondiale continuent de poser un défi dans le monde entier. Le maintien de cet emploi permettrait au Bureau de continuer à fournir une assistance soutenue en réponse aux demandes des États Membres, des organisations régionales et des présences des Nations Unies sur le terrain en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action contre le discours de haine adaptés au contexte ;
 - b) un spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) pour renforcer la capacité d'analyse du Bureau et soutenir les campagnes du Bureau sur la négation de la Shoah, la lutte contre le discours de haine et la ratification de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Le titulaire de l'emploi continuera à axer son action sur l'analyse des données et à utiliser les nouvelles technologies pour rechercher et recueillir des informations, y compris les tendances en ligne du discours de haine, en tant qu'indicateur clé du risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité et de leur déclenchement potentiel, ce qui permettra au Bureau de faire face à ces nouveaux défis et tendances en matière de prévention de ces crimes.
64. Un taux de vacance de 15,4 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir, sur la base du taux de vacance enregistré en mars 2023. Un taux de vacance de 50 % a été appliqué aux prévisions relatives aux deux emplois de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national qu'il est proposé de créer.
65. L'augmentation des ressources demandées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique principalement par le coût de deux postes de Volontaire des Nations Unies soumis à recrutement national qu'il est proposé de créer, compensée en partie par l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé (15,4 %) que le taux de vacance budgétisé (5 %) en 2023.

Ressources extrabudgétaires

66. En 2023, le montant des ressources extrabudgétaires (environ 525 300 dollars) servira essentiellement à financer les dépenses de personnel correspondant à trois emplois [2 P-3 et 1 emploi

d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] ainsi que le programme de renforcement des capacités et d'assistance technique du Bureau et l'élaboration du rapport du Secrétaire général de 2023 sur la responsabilité de protéger.

67. Pour 2024, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 274 800 dollars, ce qui permettra de financer deux emplois [1 P-3 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] et le programme de renforcement des capacités et d'assistance technique du Bureau.
68. La diminution des ressources extrabudgétaires qui devraient être utilisées en 2024 par rapport à 2023 tient principalement à l'achèvement de projets relatifs au renforcement des capacités et au travail d'assistance technique du Bureau, ainsi qu'à la diminution des contributions non préaffectées.

3. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental

(567 800 dollars)

Avant-propos

Depuis que j'ai pris mes fonctions en novembre 2021, j'ai adopté une approche proactive pour faire avancer le processus politique relatif au Sahara occidental conformément aux résolutions 2602 (2021) et 2654 (2022) du Conseil de sécurité.

En janvier 2022, j'ai effectué une première tournée dans la région, qui m'a donné l'occasion d'entendre des positions ainsi que des points de vue sur la manière de progresser vers une reprise constructive du processus politique. Pendant le troisième trimestre de 2022, j'ai effectué une deuxième série de visites auprès de tous les acteurs concernés de la région afin d'approfondir l'examen des positions respectives. Durant l'année, j'ai continué d'engager des consultations avec des membres du Conseil de sécurité, des membres du Groupe des Amis pour le Sahara occidental et d'autres acteurs intéressés.

Mes échanges ont eu pour toile de fond de nouveaux défis et des revers sur le terrain. L'absence d'un véritable cessez-le-feu au Sahara occidental, la situation humanitaire désastreuse dans les camps de réfugiés de Tindouf et les tensions régionales demeurent vivement préoccupantes et soulignent qu'il faut d'urgence trouver une solution pacifique à ce conflit dont le règlement n'a que trop tardé. Je continuerai à aider les parties à parvenir à une solution juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question. À cet égard, il sera essentiel que je puisse continuer à compter sur le soutien fort et uni de la communauté internationale et sur des ressources me permettant de mener à bien mon mandat.

L'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental
(Signé) Staffan de Mistura

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

69. L'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental est chargé d'aider les parties, à savoir le Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO), à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, qui permette au peuple du Sahara occidental de disposer de lui-même dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.
70. Le mandat de l'Envoyé personnel découle des communications entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité en date du 17 mars 1997 (S/1997/236), du 1^{er} octobre 2021 (S/2021/851) et du 5 octobre 2021 (S/2021/852), ainsi que des priorités arrêtées dans les résolutions pertinentes du Conseil, notamment les résolutions 1813 (2008), 2099 (2013), 2468 (2019), 2494 (2019), 2548 (2020) et 2602 (2021). Dans sa résolution 2654 (2022), le Conseil a exprimé son plein soutien à l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Staffan de Mistura, et à ses efforts pour faire avancer le processus politique, et s'est félicité des visites qu'il a effectuées dans la région à cet égard. Il a demandé aux parties de reprendre les négociations sous les auspices du Secrétaire général, sans conditions préalables et de bonne foi, ainsi que de faire preuve de volonté politique et de travailler dans une atmosphère propice au dialogue, et souligné l'importance que toutes les parties concernées élaborent leurs positions afin de progresser vers une solution. Il a réaffirmé sa volonté d'aider les parties à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, basée sur le compromis, qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et noté le rôle et les responsabilités dévolus aux parties à cet égard.

Programme de travail

Objectif

71. L'objectif auquel la mission contribue est de faire progresser les efforts que les parties déploient en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

72. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la mission :
 - a) encouragera les parties à poursuivre les discussions sur la question du Sahara occidental afin de dégager des éléments de convergence, dans le cadre de consultations bilatérales, notamment avec les pays voisins, l'Algérie et la Mauritanie, effectuera des visites dans la région pour rencontrer les principaux interlocuteurs et entreprendra un va-et-vient diplomatique et d'autres activités jugées utiles à cet égard ;
 - b) consultera les membres du Conseil de sécurité et le Groupe des Amis pour le Sahara occidental, dans leurs capitales respectives et à New York, ainsi que des organisations régionales, afin de parvenir à une solution ;
 - c) s'emploiera à organiser deux réunions internationales sur le Sahara occidental.

73. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) La confiance sera renforcée, ainsi que la participation des parties au processus politique ;
 - b) Le soutien de la communauté internationale au processus politique sera préservé.
74. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la mission rencontrera régulièrement des représentants d'organisations régionales et d'autres parties prenantes concernées pour procéder à des échanges de vues sur le processus politique dirigé par l'ONU.
75. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la mission continuera de recevoir de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental un appui pour ses visites au Sahara occidental et des informations sur l'évolution de la situation dans le territoire, de se coordonner et de coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en ce qui concerne les visites dans les camps de réfugiés et les mesures de confiance, et d'entretenir des contacts étroits avec le HCDH à Genève en ce qui concerne les questions liées à la situation des droits humains dans sa zone de responsabilité.
76. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Toutes les parties concernées restent disposées à se rencontrer pour des négociations directes ;
 - b) La situation en matière de sécurité reste propice à la réalisation de l'objectif de la mission dans la région.
77. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. La mission continuera de s'employer activement à ce que les femmes participent aux réunions organisées dans le contexte de leur inclusion dans le processus politique.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

78. La poursuite de la pandémie en 2022 a eu une incidence modérée sur l'exécution des mandats, limitant quelque peu les déplacements de l'Envoyé personnel relatifs aux missions de bons offices aux fins d'un dialogue de haut niveau entre les parties prenantes concernées.
79. La mission continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en utilisant des outils numériques aux fins de la participation directe des parties prenantes et en permettant l'aménagement des modalités de travail dans le bureau de l'Envoyé spécial.

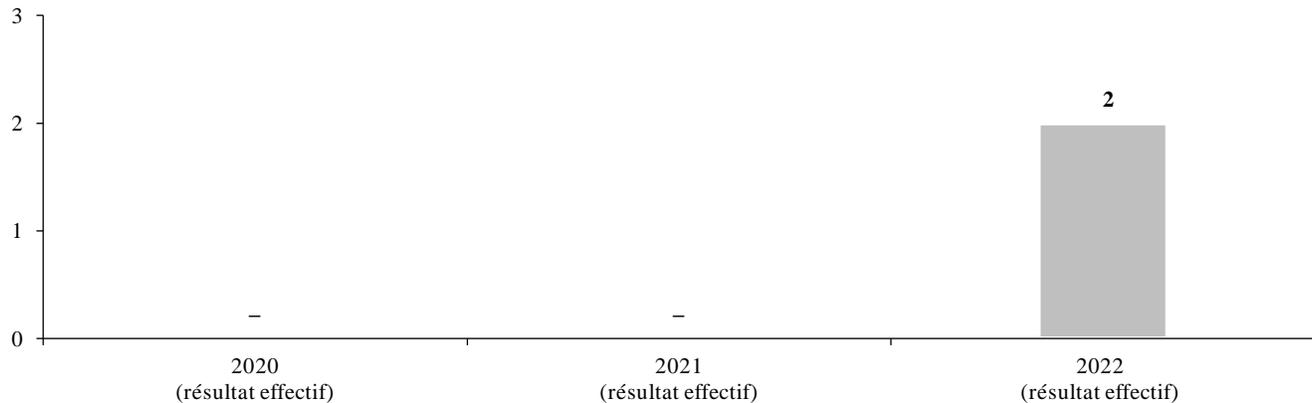
Exécution du programme en 2022

Reprise des échanges avec toutes les parties concernées

80. En 2022, l'Envoyé personnel a poursuivi ses efforts pour dialoguer avec toutes les parties prenantes concernées. Du 13 au 20 janvier 2022, l'Envoyé personnel a effectué une première tournée dans la région, se rendant successivement à Rabat, à Tindouf/Rabouni, à Nouakchott et à Alger. Pendant le troisième trimestre de 2022, il a effectué une deuxième série de visites auprès de tous les acteurs concernés de la région afin d'approfondir l'examen des positions respectives. Tout au long de l'année, il a poursuivi ses consultations sur la question du Sahara occidental, notamment en se rendant dans les capitales de tous les membres du Groupe des Amis pour le Sahara occidental, en présentant un exposé au Conseil de sécurité et en continuant à dialoguer avec les membres du Conseil et d'autres acteurs intéressés.
81. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure III).

Figure III

Mesure des résultats : nombre de cycles d'échanges avec toutes les parties concernées



Résultat escompté pour 2024

Faire progresser le processus relatif au Sahara occidental

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

82. En 2022, le travail effectué par la mission, notamment par le jeu de la reprise du dialogue entre l'Envoyé personnel et toutes les parties prenantes concernées, a contribué à la réalisation de l'objectif prévu, à savoir un dialogue continu entre les parties et leurs voisins en vue de faire progresser le processus politique.
83. En 2024, la mission continuera de s'appuyer sur les travaux passés pour faire avancer le processus politique au moyen de consultations avec toutes les parties concernées, de visites dans la région visant à rencontrer des interlocuteurs clés, notamment des représentants et représentantes de la société civile et des organisations de femmes, et d'autres mesures jugées utiles à cet égard. Elle continuera également à tenir des consultations avec les États Membres dans leurs capitales et à New York, le cas échéant. Elle continuera en outre d'assurer la liaison avec les entités compétentes des Nations Unies à Genève et ailleurs pour s'entretenir des différents aspects du conflit. Elle rencontrera régulièrement des représentants des organisations régionales concernées pour procéder à des échanges de vues sur le processus politique dirigé par l'ONU.

Enseignements tirés et changements prévus

84. L'enseignement tiré est qu'il importe de maintenir la dynamique du processus politique. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la mission, on continuera d'entretenir le dialogue avec toutes les parties concernées pour reprendre les discussions sur la question du Sahara occidental afin de dégager des éléments de convergence, dans le but de parvenir à une solution politique mutuellement acceptable sur cette question.
85. Les progrès escomptés concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 11).

Tableau 11
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Aucune réunion en face à face	Reprise du dialogue entre les parties et leurs voisins	Poursuite du dialogue entre les parties et leurs voisins	Deux réunions internationales	Deux réunions internationales

Produits

86. On trouvera dans le tableau 12 les produits retenus pour la mission.

Tableau 12
Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
3. Séances du Conseil de sécurité	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	2	2	2	2
4. Missions effectuées dans la région pour mieux comprendre la situation sur le terrain et améliorer la coordination avec les partenaires des Nations Unies et les autres parties prenantes	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Bons offices : missions de bons offices aux fins d'un dialogue de haut niveau entre les parties prenantes concernées ; missions de bons offices aux fins des négociations informelles entre les parties prenantes concernées dans le cadre du processus politique sur le Sahara occidental.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations sous forme d'échanges bilatéraux sur le processus politique concernant le Sahara occidental ; dialogue avec des groupes de femmes et des groupes de la société civile.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 13

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022		2023		2024	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Augmentation/ (diminution) 2023-2024	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (4) - (3)	
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–	
Personnel civil	301,3	140,3	285,6	379,6	94,0	
Dépenses opérationnelles	175,2	127,6	189,6	188,2	(1,4)	
Total (déduction faite des contributions du personnel)	476,5	267,9	475,2	567,8	92,6	

Tableau 14

Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Effectif approuvé pour 2023	1 ^a	–	–	–	–	–	1	–	–	–	2	–	–	–	–	–	–	2
Effectif proposé pour 2024	1 ^a	–	–	–	–	–	1	–	–	–	2	–	–	–	–	–	–	2
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) a été engagé(e) en vertu d'un contrat-cadre.

87. Le montant des ressources demandées pour les activités de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental pour 2024 s'élève à 567 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (379 600 dollars) correspondant à deux emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir (1 emploi de secrétaire général adjoint (dont le titulaire est engagé en vertu d'un contrat-cadre) et 1 P-3), ainsi que les dépenses opérationnelles (188 200 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (20 400 dollars), voyages officiels (74 700 dollars), installations et infrastructures (52 000 dollars), transports terrestres (1 000 dollars), communications et informatique (11 000 dollars) et fournitures, services et matériel divers (29 100 dollars).
88. Pour 2024, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs et quant à leur classe. Un taux de vacance de 0 % a été retenu sur la base du taux de vacance effectif enregistré en mars 2023.
89. L'augmentation des ressources demandées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de postes de 0 %, alors que le taux de vacance budgétisé était de 5 % en 2023, ainsi que par l'augmentation des traitements et des dépenses communes de personnel compte tenu de l'évolution récente des dépenses.

4. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

(420 100 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

90. Le 14 décembre 2004, le Secrétaire général a nommé son Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, qu'il a chargé de rendre compte au Conseil tous les six mois de l'application de ladite résolution, comme celui-ci l'avait demandé dans la déclaration de son président en date du 19 octobre 2004 (S/PRST/2004/36). Dans l'exécution de ce mandat, la mission consulte ses interlocuteurs politiques au Liban, le Conseil et d'autres États Membres pour établir les rapports semestriels du Secrétaire général. Le mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions pertinentes du Conseil, notamment la résolution 1559 (2004) et la déclaration du Président en date du 19 octobre 2004 (S/PRST/2004/36). En outre, la mission s'emploie à renforcer l'action que les États Membres concernés mènent pour appliquer les autres dispositions de la résolution 1680 (2006) du Conseil.
91. Le 17 mai 2006, comme suite au troisième rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004) (S/2006/248), le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1680 (2006), dans laquelle il a demandé à nouveau que soient intégralement appliquées les dispositions de la résolution 1559 (2004). Dans cette nouvelle résolution, il a par ailleurs vivement encouragé le Gouvernement de la République arabe syrienne à donner suite à la demande faite par le Gouvernement libanais, conformément aux accords issus du dialogue national libanais, de délimiter leur frontière commune, surtout dans les secteurs où celle-ci était incertaine ou contestée.
92. Le 11 août 2006, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1701 (2006), dans laquelle il a souligné qu'il importait que le Gouvernement libanais étende son autorité à l'ensemble du territoire libanais, conformément aux dispositions des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006) et aux dispositions pertinentes des Accords de Taëf. Il a prié le Secrétaire général de mettre au point, en liaison avec les acteurs internationaux clés et les parties intéressées, des propositions pour mettre en œuvre les dispositions pertinentes des Accords de Taëf et des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006), notamment celles relatives au désarmement, et pour délimiter les frontières internationales du Liban. Il a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'application de la résolution 1701 (2006).
93. Dans sa résolution 2236 (2015) et toutes ses résolutions ultérieures sur le Liban, y compris, plus récemment, dans sa résolution 2650 (2022), le Conseil de sécurité a continué de prier instamment toutes les parties de faire des progrès tangibles sur toutes les questions laissées en suspens dans l'application de ses résolutions 1701 (2006), 1680 (2006) et 1559 (2004) ainsi que de ses autres résolutions sur la question. Dans une déclaration à la presse publiée le 25 mai 2022, le Conseil a réaffirmé son ferme soutien à la stabilité, à la sécurité, à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'indépendance politique du Liban, conformément à ses résolutions 1701 (2006), 1680 (2006), 1559 (2004) et 2591 (2021) ainsi qu'à d'autres résolutions pertinentes et à des déclarations de sa présidence portant sur la situation au Liban. En 2016, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a été chargé par le Secrétaire général d'assumer la responsabilité de faire rapport sur l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, un arrangement qui est encore valide à ce jour.

94. En octobre 2019, des manifestations pacifiques de grande ampleur ont débuté dans tout le pays. Des groupes ont demandé, entre autres choses, l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité. La pandémie de COVID-19, l'explosion survenue le 4 août 2020 dans le port de Beyrouth et la vacance gouvernementale qui a suivi ont aggravé les effets de la crise socioéconomique dans le pays. En mai 2022, le Liban a tenu des élections législatives. Le 23 juin 2022, le Premier Ministre intérimaire, Najib Mikati, a été chargé de former un nouveau gouvernement. Le 31 octobre 2022, le mandat du Président, Michel Aoun, a pris fin. À ce jour, le nouveau gouvernement n'a toujours pas été formé et aucun successeur n'a été élu à la présidence du pays.

Programme de travail

Objectif

95. L'objectif auquel la mission contribue est d'assurer l'application intégrale de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité et de toutes les résolutions que celui-ci a adoptées ultérieurement sur la question.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

96. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la mission :
- a) étudiera les moyens de favoriser un consensus au sujet d'un dialogue national dirigé et contrôlé par les Libanais, qui devrait permettre de progresser en ce qui concerne les armes en dehors de l'autorité de l'État. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la tenue d'un dialogue national par les décideurs politiques libanais ;
 - b) préparera deux rapports semestriels du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les faits nouveaux intéressant l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil. Différentes questions clés y seront abordées, telles que : la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance politique du Liban ; l'extension de l'autorité de l'État à l'ensemble du territoire libanais ; la dissolution et le désarmement des milices libanaises et non libanaises. Faisant rapport sur ces questions, le Secrétaire général informera le Conseil de sécurité de l'évolution de la situation politique et de la situation en matière de sécurité au cours de la période considérée, des violations de la souveraineté libanaise et de la présence d'armes aux mains des milices libanaises et non libanaises.
97. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : l'organisation de délibérations éclairées au Conseil de sécurité sur les possibilités qui s'offrent au Liban de progresser dans la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1559 (2004) du Conseil qui n'ont toujours pas été appliquées.
98. En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Bureau de l'Envoyée spéciale collabore étroitement avec le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, en particulier pour l'élaboration des rapports du Secrétaire général avant et pendant les visites au Liban du personnel du Bureau de l'Envoyée spéciale.
99. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) L'élection présidentielle et la formation du Gouvernement continuent de se heurter à des difficultés et la crise économique et financière actuelle demeure une source d'instabilité et de troubles sociaux ;
 - b) Les tensions et l'instabilité régionales pèsent sur la stabilité et la sécurité intérieures ;
 - c) Les parties concernées sont partiellement disposées à aborder la question de la dissolution et du désarmement des milices libanaises et non libanaises ;

- d) La bonne volonté politique des États Membres a une influence limitée sur les parties concernées ;
- e) Les tensions entre le Liban et les autres États de la région se sont quelque peu apaisées.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 100. La poursuite de la pandémie en 2022 n'a pas eu d'incidence notable sur l'exécution des mandats. Les consultations en personne au Liban préalables à l'élaboration des rapports semestriels du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité se sont déroulées comme prévu.
- 101. Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Cependant, le principal enseignement tiré par le Bureau est qu'il faut tenir des consultations en présentiel afin de contribuer à l'obtention de résultats.

Exécution du programme en 2022

Les membres du Conseil de sécurité comprennent mieux les faits nouveaux intéressant l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil

- 102. Le Bureau s'est rendu deux fois au Liban en mars et septembre 2022, visites qui ont contribué à la préparation des rapports du Secrétaire général d'avril et d'octobre 2022 concernant la mise en œuvre de la résolution 1559 (2004).
- 103. Le travail susmentionné a contribué à ce que les membres du Conseil de sécurité comprennent mieux les faits nouveaux intéressant la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité qui n'ont toujours pas été appliquées.

Résultat escompté pour 2024

Les délibérations du Conseil de sécurité sont éclairées grâce aux rapports analytiques du Secrétaire général

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 104. Le travail effectué par le Bureau a contribué à éclairer les délibérations du Conseil de sécurité sur les faits nouveaux intéressant la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité qui n'ont toujours pas été appliquées, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir les débats sur les deux rapports semestriels reflètent les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs libanais concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État.
- 105. En 2024, le Secrétaire général continuera de faire rapport au Conseil de sécurité deux fois par an sur les progrès concernant l'application de la résolution, en particulier concernant la dissolution et le désarmement des milices libanaises et non libanaises.

Enseignements tirés et changements prévus

- 106. L'enseignement tiré par le Bureau est qu'il faut tenir des consultations en présentiel afin de contribuer à l'obtention de résultats. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau s'efforcera d'accroître ses échanges avec des entités des Nations Unies au Siège et l'équipe de pays des Nations Unies au Liban, tout en préservant son réseau d'interlocuteurs dans le pays.
- 107. Les progrès escomptés concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 15).

Tableau 15
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Débats sur les deux rapports semestriels, qui ne reflétaient pas les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs libanais concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État	Débats sur les deux rapports semestriels devant refléter les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs libanais, qui n'ont été que partiellement formulées, concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État	Débats sur les deux rapports semestriels, qui reflètent les résultats des consultations systématiques menées sur les positions des acteurs libanais concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État	Débats sur les deux rapports semestriels, qui reflètent les résultats des consultations systématiques menées sur les positions des acteurs libanais concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État	Débats sur les deux rapports semestriels, qui reflètent les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs libanais concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État

Produits

108. On trouvera dans le tableau 16 les produits retenus pour la mission.

Tableau 16
Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de consultations)	2	2	2	2
2. Séances du Conseil de sécurité sur la résolution 1559 (2004)	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations visant à comprendre la situation politique, socioéconomique et humanitaire au Liban et à mieux cerner l'environnement régional, ces facteurs pouvant influencer la mise en œuvre de la résolution 1559 (2004) ; consultations portant sur les positions des acteurs libanais au sujet de l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 17

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022		2023		2024	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Augmentation/ (diminution) 2023-2024	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (4) - (3)	
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–	
Personnel civil	249,1	342,7	287,1	337,4	50,3	
Dépenses opérationnelles	89,5	50,7	85,1	82,7	(2,4)	
Total (déduction faite des contributions du personnel)	338,6	393,4	372,2	420,1	47,9	

Tableau 18

Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total	
															–	–	–	
Effectif approuvé pour 2023	1 ^a	–	–	–	–	1	–	–	–	1 ^b	3	–	–	–	–	–	–	3
Effectif proposé pour 2024	1 ^a	–	–	–	–	1	–	–	–	1 ^b	3	–	–	–	–	–	–	3
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a La Secrétaire générale adjointe a été engagée au titre d'un contrat assorti d'une rémunération symbolique de 1 dollar par an.

^b Autres classes, sauf indication contraire.

109. Le montant des ressources demandées pour 2024 pour le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité s'élève à 420 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à trois emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de secrétaire général(e) adjoint(e), 1 P-4 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] (337 400 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (82 700 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels (39 100 dollars), installations et infrastructures (32 500 dollars), transports terrestres (2 000 dollars), communications et informatique (7 300 dollars) et fournitures, services et matériel divers (1 800 dollars).
110. Pour 2024, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs et quant à leur classe. Un taux de vacance de 0 % a été retenu sur la base du taux de vacance effectif moyen enregistré en mars 2022.
111. L'augmentation des ressources demandées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé (0 %), alors que le taux de vacance budgétisé était de 5 % en 2023, ainsi que par l'augmentation des traitements et des dépenses communes de personnel compte tenu de l'évolution récente des dépenses.

5. Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève

(2 059 100 dollars)

Avant-propos

La situation géopolitique tendue de 2022 a eu des répercussions sur l'organisation des discussions internationales de Genève. Seul un cycle des discussions a pu avoir lieu, en octobre, au lieu des quatre prévus cette année-là. Après les reports de mars et de juin, les consultations avec les participants ont repris en présentiel et en ligne en mai et juin 2022.

En amont du cinquante-sixième cycle, en septembre 2022, j'ai effectué, avec les coprésidents de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), des visites à Tbilissi et à Moscou, ainsi qu'à Sokhumi et à Tskhinvali, et mené des consultations avec les participants. À Tbilissi, nous avons rencontré le représentant de la délégation des États-Unis d'Amérique aux discussions internationales de Genève.

Le cinquante-sixième cycle des discussions s'est ensuite tenu à Genève le 5 octobre 2022, en présence de tous les participants. Les coprésidents ont reporté le cinquante-septième cycle des discussions à avril 2023, afin d'en garantir la tenue.

Les échanges constants entre les coprésidents et tous les participants ont contribué à ce que la situation humanitaire sur le terrain reste relativement calme, stable et sûre.

J'ai poursuivi les négociations avec les participants au Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali en vue de reprendre les réunions, qui avaient été suspendues, et rappelé que le Mécanisme contribuait largement au maintien de la sécurité et de la stabilité sur le terrain.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action conjoints des coprésidents concernant les femmes et la paix et la sécurité, j'ai rencontré des organisations non gouvernementales de femmes, des représentants de la société civile et des militants, et continué à promouvoir l'égalité des genres et le rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité. En coopération avec les coprésidents, je poursuivrai les consultations avec l'ensemble des participants et des autorités compétentes afin d'apporter une solution durable au conflit.

La Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève
(Signé) Ayse Cihan **Sultanoğlu**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

112. Le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève a pour mandat d'appuyer les discussions internationales de Genève et le Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention placé sous les auspices de l'ONU à Gali (Géorgie), en facilitant la participation de l'ONU à ces deux instances et en assurant la coordination et la coopération avec les acteurs concernés. Il est également chargé de préparer, de convoquer et de faciliter, en consultation avec les autres coprésidents, à savoir l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les sessions des discussions internationales de Genève ainsi que les réunions périodiques du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali.
113. L'ONU a continué d'apporter un appui aux discussions internationales de Genève sur les questions touchant la sécurité et la stabilité et le retour des déplacés et des réfugiés ; ces discussions avaient débuté à Genève le 15 octobre 2008, conformément à l'accord en six points du 12 août 2008 et aux mesures d'application du 8 septembre 2008, dans le cadre d'une médiation de la présidence française de l'Union européenne, à la suite des hostilités survenues en août 2008 (voir [S/2009/254](#)). Dans sa résolution [1866 \(2009\)](#), le Conseil de sécurité s'est félicité de l'ouverture des pourparlers et a prié le Secrétaire général de continuer à appuyer pleinement ce processus par l'entremise de son (sa) représentant(e) spécial(e). Le 29 septembre 2009, le Secrétaire général a adressé une lettre à ce sujet au Ministre géorgien des affaires étrangères, qui y a répondu le 28 octobre 2009.
114. À la suite de l'approbation à Genève, le 18 février 2009, des propositions concernant des mécanismes conjoints de prévention des incidents et d'intervention, le Secrétaire général a adressé au Président du Conseil de sécurité, le 28 septembre 2009, une lettre par laquelle il a informé les membres du Conseil des progrès accomplis dans les discussions internationales de Genève et de la tenue, à Gali, d'une réunion du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention sous les auspices de l'ONU (*ibid.*, par. 5 et 6). Il a également indiqué qu'à la suite de consultations avec les acteurs concernés, l'ONU avait décidé de continuer à participer aux discussions internationales de Genève et au Mécanisme et avait désigné à cette fin un petit nombre de fonctionnaires chargés de lui faciliter la tâche et de coopérer et d'assurer la coordination avec les acteurs compétents.
115. Dans une lettre datée du 28 décembre 2009 adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a noté que, compte tenu de l'importance des discussions internationales de Genève et du Mécanisme pour ce qui était de stabiliser la situation et d'instaurer un climat de confiance, et de la vaste mobilisation, notamment des principales parties prenantes, en faveur du maintien d'une présence effective de l'ONU au-delà du 31 décembre 2009, l'Organisation continuerait d'appuyer les discussions internationales de Genève et les travaux du Mécanisme. Dans une lettre datée du 25 février 2010 et adressée au Président du Conseil de sécurité ([S/2010/103](#)), le Secrétaire général a indiqué qu'à l'issue de consultations, il avait décidé de nommer un(e) représentant(e) chargé(e) d'organiser l'appui de l'ONU aux discussions internationales de Genève et au Mécanisme. Dans une lettre datée du 2 mai 2011 ([S/2011/279](#)), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris note de son intention et des informations contenues dans sa lettre du 25 février 2010. Dans une lettre datée du 2 juillet 2018 et adressée au Président du Conseil de sécurité ([S/2018/665](#)), le Secrétaire général a indiqué qu'à l'issue de consultations, il avait décidé de nommer Ayşe Cihan Sultanoğlu au poste de représentante. Dans une lettre datée du 5 juillet 2018 ([S/2018/666](#)), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris bonne note de l'intention dont il avait fait part dans sa lettre du 2 juillet 2018.

Programme de travail

Objectif

116. L'objectif auquel le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève contribue est de faire avancer l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour des discussions, notamment le non-recours à la force/les mesures internationales de sécurité et la question des déplacés et des réfugiés, dans le cadre des discussions et des travaux du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

117. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, en étroite collaboration avec les équipes des autres coprésidents, le Bureau continuera de redoubler d'efforts pour maintenir les discussions internationales de Genève et leur donner un nouveau souffle, et pour permettre la reprise des réunions régulières du Mécanisme, ces deux instances étant conçues comme des plateformes axées sur les résultats ayant vocation à promouvoir le dialogue et à prévenir les conflits, ce qui devrait contribuer à la réalisation de l'objectif ultime, à savoir faire en sorte que les discussions internationales de Genève, qui sont actuellement un mécanisme de gestion du conflit, deviennent un mécanisme de transformation et de règlement du conflit. L'accent sera mis sur la prise en compte des questions centrales, notamment le non-recours à la force/les mesures internationales relatives à la sécurité et la situation des personnes déplacées et des réfugiés, ainsi que sur la réalisation de progrès à cet égard.
118. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Contribution à la réalisation de l'objectif ultime, à savoir la transformation des discussions, qui sont actuellement un mécanisme de gestion des conflits, en un mécanisme de transformation et de règlement du conflit ;
 - b) Prise en compte des questions centrales, notamment le non-recours à la force/les mesures internationales relatives à la sécurité et la situation des personnes déplacées et des réfugiés, et réalisation de progrès à cet égard.
119. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Toutes les parties prenantes continuent d'appuyer les discussions internationales de Genève et le Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali, ainsi que la poursuite de la participation de l'Organisation des Nations Unies ;
 - b) Toutes les parties prenantes et tous les participants aux discussions internationales de Genève continuent d'appuyer les efforts qui visent à revitaliser les discussions et à les rendre plus efficaces ;
 - c) Les trois organisations qui coprésident les discussions continuent de collaborer étroitement pour parvenir aux objectifs fixés.
120. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau continuera d'adopter une démarche axée sur le volontarisme et l'anticipation pour assurer une coordination étroite et régulière et l'échange d'informations avec les autres coprésidents – l'Union européenne et l'OSCE – et leurs équipes. En outre, il restera en contact étroit avec la Mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie et l'OSCE, qui président conjointement le Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention d'Ergneti. Il continuera par ailleurs de s'efforcer de nouer des contacts avec des organisations non gouvernementales internationales et des groupes de réflexion spécialistes du règlement des conflits, de la médiation et de la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

121. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de coopérer étroitement avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, tels que le Bureau de la Coordonnatrice résidente en Géorgie, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi qu'avec d'autres acteurs, pour coordonner et renforcer le rôle et la contribution de l'ONU dans le cadre des discussions internationales de Genève et du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali.
122. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, notamment en plaidant en faveur de l'égalité des genres, de la participation des femmes au processus de paix et de leur association directe aux programmes de développement. Œuvrant de concert avec les autres coprésidents et les personnes référentes qu'ils ont nommées concernant les femmes et la paix et la sécurité, le Bureau continue de promouvoir le rôle des femmes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix et, à cette fin, collabore étroitement avec les sièges des autres entités coprésidentes, notamment dans le cadre de la stratégie et du plan d'action conjoints adoptés en 2019. En 2024, les coprésidents poursuivront la collaboration commencée en 2019 en vue de tirer parti des synergies entre les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et les questions relatives aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

123. En 2022, la propagation de la pandémie de COVID-19 a considérablement diminué en Géorgie. En conséquence, les points de passage de la ligne de contrôle des déplacements/frontière administrative séparant la Géorgie de l'Abkhazie sont restés ouverts, et la livraison de l'aide humanitaire a repris comme avant la pandémie. Sur la ligne de contrôle des déplacements/frontière administrative séparant la Géorgie de l'Ossétie du Sud, on enregistrait au mois d'août 2022 deux points de passage partiellement ouverts, à savoir 10 jours par mois, du 20 au 30 de chaque mois. Le Bureau continuera de dialoguer avec les États Membres concernés pour qu'une aide humanitaire et économique de fond soit livrée aux populations vulnérables, notamment en Abkhazie et dans la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud.
124. En outre, le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en mettant en place des nouvelles modalités de travail, en procédant à la rénovation des locaux, en recourant aux réunions en ligne et, dans la mesure du possible, en réduisant les voyages pour diminuer son empreinte carbone.

Exécution du programme en 2022

Poursuite des efforts visant à obtenir des résultats concrets sur les principales questions inscrites à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève

125. Bien que le contexte géopolitique peu favorable de 2022 ait interféré avec la tenue des cycles prévus, un cycle coprésidé par des représentants de l'Organisation, de l'Union européenne et de l'OSCE et auquel tous les participants ont assisté a pu avoir lieu le 5 octobre 2022. En 2022, les coprésidents se sont rendus à trois reprises à Tbilissi, à Sokhoumi et à Tskhinvali, et ont effectué une visite à Moscou pour mener des consultations préalables. En mai 2022, ils se sont rendus à Washington et à New York, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires américains. À New York, ils ont également rencontré des fonctionnaires de l'ONU et d'autres parties prenantes. Ils ont fait leur présentation annuelle au Conseil permanent de l'OSCE à Vienne en novembre 2022. Les spécialistes des affaires politiques et des affaires humanitaires du Bureau ont repris leurs visites sur le terrain à Tbilissi, à Gali et à Sokhoumi de manière plus systématique pour s'entretenir personnellement avec les autorités compétentes, les acteurs de la société civile et les représentants d'organismes des

Nations Unies et d'organisations non gouvernementales internationales, ainsi qu'avec d'autres interlocuteurs, afin de mieux comprendre la situation politique et humanitaire et les conditions de sécurité et de réfléchir plus avant à la manière d'aborder ces questions dans le cadre des cycles des discussions internationales de Genève.

126. En 2022, pour la cinquième année consécutive, aucune réunion régulière ou spéciale du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali ne s'est tenue. Le Bureau est néanmoins resté en contact étroit avec les participants géorgiens et abkhazes, ainsi qu'avec les participants russes et ceux de la Mission de surveillance de l'Union européenne. Ces échanges lui ont permis d'obtenir des résultats dans les domaines de la sécurité et de l'aide humanitaire. Il a été possible de circuler librement aux points de passage autorisés tout au long de l'année, et la situation de sécurité sur le terrain est restée calme et stable.
127. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19).

Tableau 19
Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>
En raison de la pandémie de COVID-19, seul un cycle des discussions internationales de Genève a eu lieu. Les participants ont repris l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour des groupes de travail I et II. Aucune session d'information n'a été organisée	Quatre cycles des discussions internationales de Genève ont eu lieu en présentiel Deux sessions d'information sur les dimensions générales et humaines de la sécurité et une réunion technique d'experts de la santé sur la COVID-19 ont été organisées, et un sous-groupe de travail s'est réuni sur le thème de la liberté de circulation et d'autres questions connexes	En raison de la situation géopolitique tendue, seul un cycle des discussions internationales de Genève a eu lieu

Résultat escompté pour 2024

Revitaliser les discussions internationales de Genève pour obtenir des résultats concrets

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

128. Le travail effectué par le Bureau a contribué à ce que tous les participants aux discussions internationales de Genève s'engagent fermement à poursuivre le dialogue pour empêcher une reprise des hostilités. Cela n'a cependant pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la réalisation par les parties prenantes de progrès sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève, ce qui s'explique par un contexte géopolitique défavorable, des divergences entre les participants et la suspension des activités du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali visant à promouvoir la paix et la stabilité sur le terrain.
129. Le Bureau, en coopération avec les autres coprésidents, mettra tout en œuvre pour organiser les cycles habituels des discussions internationales de Genève en 2024 et s'efforcera d'avancer sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour.
130. Les activités du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali n'ont pas pu reprendre depuis leur suspension en juin 2018. À l'issue de négociations soutenues, les participants ont accepté de reprendre les réunions sur la base des principes et pratiques existants, en fixant toutefois une condition préalable. Des consultations sont en cours pour résoudre cette question.

131. Si les réunions du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali ne reprennent pas en 2023, le Bureau continuera de faire tout son possible pour collaborer avec les participants afin d'en permettre la reprise dans les meilleurs délais. En outre, en étroite coopération avec l'Union européenne et l'OSCE, le Bureau facilitera le dialogue entre les participants concernés, selon qu'il conviendra, en vue de résoudre les questions d'actualité, et continuera de promouvoir la liberté de circulation et le maintien de l'ouverture des points de passage.

Enseignements tirés et changements prévus

132. L'enseignement tiré est le suivant : le Bureau a pris conscience qu'il fallait adopter de nouveaux modes de communication, y compris virtuels, avec les participants aux discussions internationales de Genève et les participants au Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali. Compte tenu de cet enseignement, il continuera de recourir à de nouvelles méthodes de rencontre virtuelle, selon qu'il conviendra, pour mener ses échanges avec les participants aux discussions, en particulier avec les participants au Mécanisme et d'autres interlocuteurs, notamment les fonctionnaires concernés.
133. Les progrès escomptés concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 20).

Tableau 20
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Un cycle des discussions internationales de Genève s'est tenu. Aucun progrès n'a été réalisé sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour des discussions. Aucune réunion du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali n'a été organisée.	Quatre cycles des discussions internationales de Genève se sont tenues. Aucun progrès n'a été réalisé sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour des discussions. Aucune réunion du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali n'a été organisée.	Un cycle des discussions internationales de Genève s'est tenu. Aucun progrès n'a été réalisé sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour des discussions. Aucune réunion du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali n'a été organisée.	Réalisation par les parties prenantes de progrès sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève et au programme de travail du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali en ce qui concerne la promotion de la paix et de la stabilité sur le terrain.	Réalisation par les parties prenantes de progrès sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève et au programme de travail du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali en ce qui concerne la promotion de la paix et de la stabilité sur le terrain.

Produits

134. On trouvera dans le tableau 21 les produits retenus pour le Bureau.

Tableau 21
Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	16	1	10	10
1. Cycles des discussions internationales de Genève	4	1	4	4
2. Réunions du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali	12	–	6	6
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	–	2	2
3. Documents thématiques non officiels préparés par les coprésidents sur le non-recours à la force, la liberté de circulation, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et d'autres questions liées à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève	2	–	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations sur des questions thématiques inscrites à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève et concernant la paix et la sécurité et les questions humanitaires ; fourniture de conseils aux participants aux discussions internationales de Genève dans le cadre de sessions d'information portant sur des questions thématiques spécifiques inscrites à l'ordre du jour ; organisation de sessions d'information portant sur des domaines intéressant les participants et liés à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : quatre cycles des discussions internationales à Genève et six réunions du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali sont prévus. Les coprésidents prévoient de publier un communiqué de presse à l'issue de chacun des quatre cycles et de chacune des six réunions.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 22
Ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024		Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	2024-2023		Augmentation / (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (4) – (3)		
Militaires et personnel de police	–	–	–	–			–
Personnel civil	1 584,9	1 508,1	1 488,4	1 589,7			101,3
Dépenses opérationnelles	460,1	237,3	461,6	469,4			7,8
Total (déduction faite des contributions du personnel)	2 045,0	1 745,4	1 950,0	2 059,1			109,1

Tableau 23
Ressources humaines

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>										<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>SM</i>	<i>G</i>	<i>Total partiel</i>	<i>AN</i>	<i>AL</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan international</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan national</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total</i>
Effectif approuvé pour 2023	–	1	–	–	1	2	2	–	–	1 ^a	7	–	–	–	–	–	–	7
Effectif proposé pour 2024	–	1	–	–	1	2	2	–	–	1 ^a	7	–	–	–	–	–	–	7
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Autres classes, sauf indication contraire.

135. Le montant des ressources demandées pour le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève pour 2024, qui s'élève à 2 059 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel), permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à six emplois de temporaire [1 emploi de sous-secrétaire général(e), 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] basés à Genève et à un emploi de temporaire (P-3) basé à Zougdidi (Géorgie) qu'il est proposé de maintenir (1 589 700 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (469 400 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (10 100 dollars), voyages officiels (210 000 dollars), installations et infrastructures (134 700 dollars), transports terrestres (21 800 dollars), communications et informatique (47 800 dollars) et fournitures, services et matériel divers (45 000 dollars).
136. Pour 2024, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs et quant à leur classe. Un taux de vacance de 0 % a été retenu sur la base du taux de vacance effectif moyen enregistré en 2022.
137. L'augmentation des ressources demandées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts en 2023 s'explique par l'augmentation du montant des traitements et des dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des dépenses, ainsi que par une légère hausse des coûts de location des locaux à Tbilissi.

6. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie

(14 200 600 dollars)

Avant-propos

Alors que le conflit en République arabe syrienne entre dans sa treizième année, les Syriens continuent de souffrir profondément, et leurs besoins humanitaires ne cessent d'augmenter sous les effets continus des destructions qui ravagent le pays et de l'effondrement de l'économie syrienne. Le tremblement de terre dévastateur qui a frappé le nord du pays le 6 février 2023 a coûté la vie à des milliers de personnes et causé de nouvelles destructions, aggravant une situation humanitaire et économique déjà désastreuse.

Aucun acteur ou groupe d'acteurs présent en République arabe syrienne ne peut à lui seul prédire l'issue de ce conflit. Ce qu'il faut, c'est trouver une solution politique globale. Je continue donc d'apporter toute l'attention voulue à la recherche de mesures concrètes et réciproques qui soient propices à instaurer la confiance et à faciliter une réelle application de la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. À cette fin, je continue d'avoir des échanges avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales et de consulter le Comité consultatif des femmes syriennes et les représentants de la société civile syrienne.

Toute tentative crédible de restaurer la confiance doit s'accompagner de mesures sérieuses concernant le sort des personnes détenues, enlevées ou disparues. Je continuerai d'insister sur l'importance d'un cessez-le-feu à l'échelle du pays et sur le fait qu'une action concertée doit être menée, dans le respect du droit international, pour lutter contre les groupes terroristes inscrits sur les listes du Conseil de sécurité. Je continuerai de m'employer à lever les obstacles qui empêchent de convoquer à nouveau la Commission constitutionnelle à Genève.

Des progrès peuvent être accomplis grâce à des efforts concertés. J'appelle tous les acteurs nationaux et internationaux concernés à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour nous mettre sur la voie d'une solution politique globale, conforme à la résolution [2254 \(2015\)](#), qui réponde aux aspirations légitimes de l'ensemble des Syriens et rétablisse la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie
(Signé) Geir O. Pedersen

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

138. Le 16 février 2012, dans sa résolution [66/253 A](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et tous les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies d'apporter leur concours aux efforts de la Ligue des États arabes visant à promouvoir le règlement pacifique du conflit en République arabe syrienne, y compris en nommant un envoyé spécial.
139. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie est chargé de faciliter la recherche d'une solution politique au conflit qui soit inclusive, globale et crédible, dirigée et contrôlée par les Syriens et qui associe toutes les parties, de manière à répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination. Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2118 \(2013\)](#), [2254 \(2015\)](#), [2268 \(2016\)](#) et [2336 \(2016\)](#), ainsi que de celles fixées par l'Assemblée générale dans sa résolution [66/253 A](#).
140. Le conflit qui fait rage depuis maintenant 13 ans en République arabe syrienne est source de grandes souffrances humanitaires et a fait un nombre record de réfugiés et de déplacés et entraîné des destructions considérables dans le pays. Exacerbé par la présence persistante en République arabe syrienne d'armées étrangères et de groupes terroristes inscrits sur les listes du Conseil de sécurité, ce conflit continue de poser des risques importants pour la sécurité régionale et internationale. C'est pourquoi il est impératif de continuer à œuvrer en faveur d'une solution politique inclusive, crédible et globale au conflit et d'appliquer pleinement la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

Programme de travail

Objectif

141. L'objectif auquel le Bureau contribue est de promouvoir l'application intégrale de toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment de la résolution [66/253 A](#) de l'Assemblée et des résolutions [2118 \(2013\)](#), [2254 \(2015\)](#), [2268 \(2016\)](#) et [2336 \(2016\)](#) du Conseil, en faveur d'une solution politique au conflit syrien qui soit inclusive, crédible, globale et dirigée et contrôlée par les Syriens et qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination et avec la participation pleine et entière des femmes.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

142. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :
 - a) Continuera de dialoguer avec le Gouvernement syrien et avec l'opposition, ainsi qu'avec les parties prenantes régionales et internationales, compte tenu également des conséquences du séisme, sur divers aspects du processus politique, notamment sur le recensement et la mise en œuvre progressive de premières mesures de confiance, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité ; continuera de se concentrer sur la question des personnes détenues, enlevées ou disparues, et d'approfondir toujours plus ses échanges avec les associations de victimes et de familles et les organisations de la société civile ; s'emploiera à instaurer les conditions d'un environnement sûr, calme et neutre propice à un règlement politique inclusif, global et crédible du conflit syrien, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité ;

- b) S'emploiera à améliorer la coopération internationale pour aider les parties prenantes internationales à approfondir leur propre dialogue dans de nouveaux formats en vue d'atteindre l'objectif commun d'un règlement politique durable du conflit syrien qui puisse jouir d'une légitimité internationale et englober tous les éléments de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité ;
 - c) Poursuivra les efforts déployés en vue de reprendre les réunions de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à Genève et collaborera avec les coprésidents pour trouver des moyens d'améliorer les activités de fond et les méthodes de travail de la Commission afin de donner un élan positif plus large au processus politique, notamment en s'efforçant de créer des conditions propices à la tenue d'élections inclusives, libres et régulières, qui auront lieu sous la supervision de l'ONU ;
 - d) Favorisera un dialogue inclusif intersyrien ainsi que l'échange de connaissances, de compétences et d'idées par l'intermédiaire du Comité consultatif des femmes syriennes et du Bureau d'aide à la société civile syrienne ; continuera de collaborer avec les membres du Groupe international de soutien pour la Syrie, notamment avec ceux du Groupe de travail sur l'accès humanitaire pour tout ce qui concerne les grandes priorités de l'action humanitaire et avec ceux du Groupe de travail sur le cessez-le-feu pour tout ce qui a trait aux évolutions et aux tendances en matière de sécurité sur le terrain.
143. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) la tenue de réunions de fond régulières et s'inscrivant dans la durée entre les parties concernées sur tous les points soulevés dans la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité ;
 - b) un renforcement de la confiance entre les parties syriennes, ainsi qu'entre les parties prenantes régionales et internationales ;
 - c) un consensus international renforcé permettant de faire avancer le processus politique concernant l'ensemble des éléments de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, notamment la mise en place d'une gouvernance crédible, inclusive et non-sectaire et l'établissement d'un calendrier et de procédures pour la rédaction d'une nouvelle constitution, ainsi que la tenue d'élections libres et régulières, conformément à la nouvelle constitution, qui auront lieu sous la supervision de l'ONU, avec tous les Syriens, y compris les membres de la diaspora pouvant y participer.
144. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Toutes les parties prenantes nationales, régionales et internationales coopéreront avec l'Envoyé spécial ;
 - b) Il demeurera difficile de dégager et de maintenir un consensus international concernant la République arabe syrienne ;
 - c) La situation en matière de sécurité restera instable en 2024, ce qui constituera une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales ;
 - d) Le conflit continuera d'avoir de graves conséquences pour les civils, en particulier les femmes et les enfants, et risque d'entraîner une augmentation du nombre de victimes civiles ainsi que de nouvelles destructions d'infrastructures civiles et de nouvelles violations des droits humains. L'impunité dont jouissent les auteurs de violations graves des droits humains sera un obstacle à une véritable réconciliation entre les parties.
145. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, conformément à son mandat, le Bureau continuera de travailler en partenariat avec la communauté internationale et les organisations non gouvernementales internationales afin de faciliter et de soutenir les travaux du Bureau d'aide à la société civile et du Comité consultatif des femmes syriennes. Il continuera également de dialoguer

avec les organisations internationales spécialisées (par exemple, le Comité international de la Croix-Rouge) dans le cadre de ses travaux sur les personnes détenues, enlevées ou disparues.

146. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la coopération se poursuivra avec les coordonnateurs résidents et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies opérant en République arabe syrienne et dans la région, notamment par l'intermédiaire du Bureau de Damas. En outre, les entités des Nations Unies travaillant en République arabe syrienne sont représentées dans l'Équipe spéciale interorganisations pour la crise syrienne, qui assure la coordination et la cohérence de l'action menée dans le pays par le système des Nations Unies, notamment sur les plans politique et humanitaire et dans le domaine des droits humains.
147. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, et continuera de consulter régulièrement le Comité consultatif des femmes syriennes et diverses représentantes de la société civile pour recueillir leurs vues au sujet d'une solution politique durable et inclusive.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

148. La poursuite de la pandémie en 2022 n'a pas nui à l'exécution du mandat. À mesure que les restrictions ont été levées, les réunions en présentiel du Groupe de travail sur l'accès humanitaire du Groupe international de soutien pour la Syrie et des groupes de travail thématiques du Bureau d'aide à la société civile syrienne ont repris à Genève. Le Bureau a également renoué ses contacts avec la société civile syrienne à Beyrouth, à Amman et à Gaziantep (Türkiye). Les membres du Comité consultatif des femmes syriennes ont repris leurs réunions en présentiel à Genève et dans plusieurs autres lieux, et l'organe restreint de la Commission constitutionnelle s'est réuni physiquement à Genève à deux reprises.
149. Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en autorisant son personnel, dans le cadre de la politique d'aménagement des modalités de travail et sous réserve des exigences du service, à travailler selon une configuration hybride et à télétravailler deux jours ouvrables par semaine à partir du lieu d'affectation officiel. L'utilisation régulière de plateformes en ligne pour les réunions internes et les consultations avec des interlocuteurs externes fait désormais partie du nouveau *modus operandi* du Bureau.

Exécution du programme en 2022

Progrès dans la mise en œuvre de la feuille de route établie à l'appui du processus politique en République arabe syrienne en application de la résolution 2254 (2015)

150. L'Envoyé spécial a exercé les bons offices du Secrétaire général afin de progresser vers l'application intégrale de la résolution 2254 (2015), en accordant la priorité à la collaboration avec le Gouvernement syrien et l'opposition syrienne sur divers aspects du processus politique. Il a également mené de vastes consultations avec les parties prenantes régionales et internationales afin de contribuer à créer les conditions propices à une solution politique inclusive, crédible et globale, conformément à la résolution 2254 (2015).
151. Le Bureau a convoqué sept réunions plénières du Groupe de travail sur l'accès humanitaire du Groupe international de soutien pour la Syrie à Genève, ainsi que quatre réunions spéciales visant à remédier à des problèmes humanitaires urgents. En outre, une réunion plénière et trois réunions spéciales du Groupe de travail sur le cessez-le-feu ont été organisées pour discuter des évolutions et des tendances en matière de sécurité sur le terrain. Le Bureau a également continué de donner la priorité à la question des personnes détenues, enlevées ou portées disparues, et s'est régulièrement entretenu avec le Comité consultatif des femmes syriennes, ainsi qu'avec les membres du Bureau d'aide à la société civile syrienne pour faire en sorte que le processus politique soit inclusif et prenne en compte les questions de genre.

152. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 24).

Tableau 24
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
La Commission constitutionnelle a tenu des sessions à Genève, de même que des discussions internationales sur d'autres éléments du processus politique, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, afin d'améliorer les conditions sur le terrain, de renforcer la confiance et d'ouvrir la voie à des négociations crédibles	La Commission constitutionnelle a entamé des discussions, sur la base de son mandat, pour parvenir à un accord sur des principes constitutionnels fondamentaux, et le dialogue international mené conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité pour examiner d'autres aspects du processus politique a été approfondi	La Commission constitutionnelle a examiné des projets de textes constitutionnels. Le Bureau a échangé des idées avec les coprésidents de la Commission sur les moyens d'accélérer les travaux, d'obtenir des résultats et de continuer à progresser. Les possibilités de renforcer progressivement la confiance, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, ont été étudiées avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales

Résultat escompté pour 2024

Mise en place et promotion de la mise en œuvre d'un processus politique crédible, inclusif et global permettant de faire progresser tous les éléments de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

153. Le travail effectué a contribué à ce que les membres de la Commission constitutionnelle tiennent des discussions de fond sur des projets de textes constitutionnels portant sur plusieurs titres et présentent des révisions découlant du contenu des discussions. L'Envoyé spécial a déployé des efforts considérables pour faciliter le travail de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle syrienne à Genève. Au cours du premier semestre 2022, le Bureau a convoqué les septième et huitième sessions, ce qui a permis mener des discussions de fond sur des projets de textes constitutionnels et des principes constitutionnels. Une neuvième session, prévue pour juillet 2022, a été reportée pour des raisons indépendantes du dossier syrien. Tout au long du second semestre 2022, l'Envoyé spécial a continué de s'employer à lever les obstacles qui empêchaient la convocation d'une neuvième session et de résoudre les problèmes de fond rencontrés par la Commission. Les consultations que le Bureau a menées avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales ont permis d'approfondir le dialogue sur la mise en place progressive de premières mesures de confiance et de recenser quelles mesures précises, concrètes, réciproques et vérifiables pourraient avoir un effet positif sur la vie des Syriens et contribuer à instaurer les conditions d'un environnement sûr, calme et neutre propice à un règlement politique inclusif, global et crédible du conflit syrien, conformément à la résolution 2254 (2015).

Enseignements tirés et changements prévus

154. L'enseignement tiré est le suivant : le Bureau a pris conscience qu'il fallait continuer d'élargir le dialogue au-delà des interlocuteurs traditionnels, parties prenantes internationales comprises, d'abord pour faire en sorte que le pays s'approprie plus largement le processus politique, ensuite pour étendre le champ des questions abordées dans ledit processus. Compte tenu de cet

enseignement, il élargira encore son champ d'action et collaborera avec un plus grand nombre de parties prenantes pour que l'application de la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité soit envisagée de manière plus globale.

155. Les progrès escomptés concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25).

Tableau 25

Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>
Les travaux de la Commission constitutionnelle se sont poursuivis et, parallèlement, des progrès ont été faits en ce qui concerne le processus politique au sens large, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité	La Commission constitutionnelle a progressé dans ses discussions, sur la base de son mandat, et, parallèlement, des progrès ont été faits en ce qui concerne le processus politique au sens large, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité	La Commission constitutionnelle a examiné des projets de textes constitutionnels. Le Bureau a échangé des idées avec les coprésidents de la Commission sur les moyens d'accélérer les travaux pour continuer à progresser. Les possibilités de renforcer progressivement la confiance, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, ont été étudiées avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales	La Commission constitutionnelle continue d'obtenir des résultats concrets, et, parallèlement, des négociations et des consultations soutenues sont menées aux fins de l'application intégrale de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité	La Commission constitutionnelle continue d'obtenir des résultats concrets, et, parallèlement, de nouveaux progrès sont réalisés concernant le processus politique au sens large, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité

Produits

156. On trouvera dans le tableau 26 ci-dessous les produits retenus pour le Bureau.

Tableau 26
Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	160	47	144	140
1. Séances du Conseil de sécurité	12	12	12	12
2. Réunions du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie	12	4	–	4
3. Réunions du Groupe de travail sur l'accès humanitaire du Groupe international de soutien pour la Syrie	24	11	20	12
4. Réunions de l'organe élargi de la Commission constitutionnelle	12	–	12	12
5. Réunions de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle	100	20	100	100
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	31	8	8
6. Ateliers pour toutes les parties prenantes syriennes sur des sujets liés aux pourparlers de paix, tels que la gouvernance, la constitution, les élections, la gouvernance en matière de sécurité et la lutte contre le terrorisme et les mesures de confiance	8	31	8	8
C. Activités de fond				
Bons offices : exercice de bons offices visant à faciliter une solution politique inclusive du conflit dirigée et contrôlée par les Syriens, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, de manière à répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : activités de consultation et de conseil et action en faveur du processus politique menées auprès des États Membres et des organisations régionales et internationales ; consultations et conseils en tant que membre du Groupe de travail sur la libération de personnes détenues ou enlevées, la restitution des dépouilles et l'identification des personnes disparues ; consultations menées à l'appui du processus politique qui associent des représentants d'organisations de la société civile ; consultations à l'appui du processus politique qui associent des représentantes des femmes et des organisations de femmes.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : déclarations à la presse, entretiens, messages vidéo et exposés mettant l'accent sur l'importance du dialogue politique, la fin de la violence et des violations des droits humains, l'accès humanitaire et le rôle des femmes dans le processus de paix.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 27
Ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024		Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts		Montant nécessaire		2024-2023 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)		(4)		(5) = (4) – (3)
Militaires et personnel de police	–	–	–		–		–
Personnel civil	9 169,8	8 587,6	8 327,1		8 382,2		55,1

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	2024-2023 Augmentation/ (diminution)	
	(1)	(2)	(3)	(4)		(5) = (4) - (3)
Dépenses opérationnelles	6 962,8	4 042,7	6 674,5	5 818,4	(856,1)	
Total (déduction faite des contributions du personnel)	16 132,6	12 630,3	15 001,6	14 200,6	(801,0)	

Tableau 28
Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total	
																		Total partiel
Effectif approuvé pour 2023	1	1	1	3	8	14	11	–	10	8 ^a	57	–	31	31	–	–	–	88
Effectif proposé pour 2024	1	1	1	3	8	13	10	–	8	8 ^a	53	1	33	34	–	–	–	87
Variation	–	–	–	–	–	(1)	(1)	–	(2)	–	(4)	1	2	3	–	–	–	(1)

^a Autres classes, sauf indication contraire.

157. Le montant des ressources demandées pour 2024 pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, qui s'élève à 14 200 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel), permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (8 382 200 dollars) correspondant à 87 emplois de temporaire [1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 emploi de Sous-Secrétaire général(e), 1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 13 P-4, 10 P-3, 8 emplois d'agent(e) du Service mobile, 8 emplois d'agent(e) des services généraux (Autres classes), 1 emploi d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 33 emplois d'agent(e) local(e)], compte étant tenu des changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs (voir plus bas), ainsi que les dépenses opérationnelles (5 818 400 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (128 200 dollars), voyages officiels (969 900 dollars), installations et infrastructures (2 473 700 dollars), transports terrestres (365 000 dollars), transports aériens (356 000 dollars), communications et informatique (396 400 dollars), santé (7 800 dollars) et fournitures, services et matériel divers (1 121 400 dollars).

158. Pour 2024, il est proposé d'apporter les changements ci-après au tableau d'effectifs :

- a) Suppression d'un emploi de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) au Bureau de Damas et création d'un emploi de spécialiste hors classe des droits humains (P-5) au Bureau des affaires politiques à Genève. Il est proposé de supprimer un emploi de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), vacant depuis longtemps, et de le remplacer par un emploi de spécialiste hors classe des droits humains (P-5), dont le (la) titulaire sera chargé(e) de la question de la libération des personnes détenues arbitrairement, en particulier des femmes et des enfants. Cela permettra au Bureau d'exécuter les fonctions qui lui incombent en tant que membre du Groupe de travail sur la libération de personnes détenues ou enlevées, la restitution des dépouilles et l'identification des personnes disparues. Pour être à même de remplir ces fonctions très sensibles et revêtant la plus haute importance, le Bureau doit se doter d'une personne expérimentée et dévouée, qui dirigera les efforts depuis Genève afin de permettre,

entre autres, une coordination efficace et confidentielle avec le HCDH et le Comité international de la Croix-Rouge. La création de cet emploi renforcera le travail du Bureau de l'Envoyé spécial et lui permettra de remplir une fonction essentielle de son mandat ;

- b) Suppression d'un emploi de conseiller(ère) militaire (P-4) à Genève, compte tenu de la durée de vacance du poste et de l'évolution de la nature du conflit en République arabe syrienne ;
 - c) Transformation d'un emploi de spécialiste des questions politiques recruté(e) sur le plan international (P-3) en un emploi de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) recruté(e) sur le plan national au Bureau de Damas, l'objectif étant de renforcer les liens et la communication avec l'ensemble des parties prenantes nationales en République arabe syrienne et de faire en sorte que le Bureau comprenne mieux la dynamique du conflit, ce que sera mieux à même de faire un(e) administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ;
 - d) Transformation d'un emploi d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (Service mobile) et d'un emploi d'agent(e) de sécurité (Service mobile) en emplois d'agent(e) local(e), comme suite à un examen de la charge de travail et dans le but de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national dans les secteurs de l'administration et de la sécurité.
159. Un taux de vacance de 35,1 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois de temporaire soumis à recrutement international qu'il est proposé de maintenir, sur la base du taux de vacance enregistré en mars 2023. Un taux de vacance de 50 % a été appliqué aux prévisions relatives à l'emploi qu'il est proposé de créer à la classe P-5 et aux trois emplois qu'il est proposé de transformer. Un taux de vacance de 3,2 % a été appliqué aux prévisions relatives aux autres emplois d'agent(e) local(e) sur la base du taux de vacance moyen effectif enregistré en 2022.
160. La diminution des ressources demandées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts en 2023 s'explique principalement par la baisse des dépenses qu'il est prévu d'effectuer au titre des installations et infrastructures et des services de sécurité. Cette diminution est contrebalancée en partie par une hausse des prévisions de dépenses afférentes au personnel civil, en raison de l'augmentation des traitements et des dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international, compte tenu de l'évolution récente des dépenses.

Ressources extrabudgétaires

161. En 2023, il est prévu que des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 272 500 dollars financent un emploi de spécialiste hors classe des droits humains (P-5) et un emploi de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) recruté(e) sur le plan national et aideront le Bureau de l'Envoyé spécial à faciliter les travaux de la Commission constitutionnelle, notamment en lui apportant un appui technique et logistique et un appui dans le domaine de la sécurité ou dans d'autres domaines, y compris en faisant la liaison avec les interlocuteurs du Gouvernement de la République arabe syrienne et de l'opposition, la société civile, y compris les groupes de femmes, et les parties prenantes régionales et internationales, entre autres activités.
162. En 2024, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 279 000 dollars devraient être mises à disposition pour continuer d'aider le Bureau de l'Envoyé spécial à faciliter les travaux de la Commission constitutionnelle. À l'heure où le présent rapport est établi, on ne sait pas si ces ressources serviront à financer des emplois de temporaire en 2024.

7. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique

(1 654 600 dollars)

Avant-propos

La création du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique en 2018 a été principalement motivée par les changements dynamiques intervenus dans la région. Le Bureau a pour mandat d'aider la région de la Corne de l'Afrique à préserver les acquis obtenus en matière de paix et de sécurité, en englobant tous les États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), y compris l'Érythrée. Bien que des tendances et des défis nouveaux soient apparus depuis 2018, et que d'autres aient refait surface, le Bureau a travaillé en collaboration avec des partenaires en vue de déterminer les points d'entrée possibles et tente de relever ces défis.

En 2024, le Bureau de l'Envoyée spéciale s'efforcera de répondre aux nouveaux défis de la région tout en continuant de coordonner le travail collectif des entités des Nations Unies dans la région et de renforcer la cohérence de leur action. Il se concentrera sur la prévention des crises ayant un impact sur la sécurité humaine en menant une action conjointe à l'appui des stratégies nationales et régionales des États Membres qui cherchent à établir une paix durable et à parvenir à un développement durable. À cet égard, j'assurerai la direction politique et la mise en œuvre coordonnée de la stratégie régionale globale des Nations Unies pour la prévention dans la Corne de l'Afrique, en mettant l'accent sur la prévention et le soutien à la paix, à la sécurité et à la stabilité à long terme dans la région ; la résilience et le développement socioéconomique ; une gouvernance inclusive et réactive ; la gestion durable des ressources naturelles et la résilience climatique. En outre, je travaillerai en étroite collaboration avec l'Union africaine et l'IGAD pour soutenir leurs efforts en vue de faire de la Corne de l'Afrique une région plus pacifique, plus intégrée et plus prospère.

Je me réjouis de représenter le Secrétaire général dans cet effort.

L'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique
(Signé) Hanna **Tetteh**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

163. L'objectif général du Bureau est de coopérer étroitement avec les États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de les aider, compte tenu du cadre conjoint de coopération sur lequel l'Organisation des Nations Unies et l'IGAD se sont entendues à Djibouti le 17 novembre 2015, ainsi que d'autres organisations régionales, à agir en faveur de la paix et de la sécurité dans toute la Corne de l'Afrique. Cela suppose principalement de renforcer les capacités des acteurs sous-régionaux dans le domaine de la prévention des conflits et de la médiation et de régler les problèmes transversaux. Sur cette base, le Bureau aide le Secrétaire général à exercer ses bons offices. En outre, il a été chargé de renforcer les liens entre les travaux des entités des Nations Unies et d'autres partenaires dans la région de la Corne de l'Afrique, en vue de promouvoir une approche régionale commune, notamment en facilitant la coordination et l'échange d'informations dans le système des Nations Unies.
164. Le mandat du Bureau découle d'un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2018/955 et S/2018/979), au moment où les attributions de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud ont été étendues à toute la région de la Corne de l'Afrique, à la suite d'échanges de lettres précédents (S/2016/258 et S/2016/259). Dans le prolongement des lettres de 2018, le Bureau continue également de s'acquitter des fonctions précédemment exercées par l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud en ce qui concerne le maintien de relations de bon voisinage et de paix entre le Soudan et le Soudan du Sud, établies conformément à l'échange de lettres de 2011 entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2011/474 et S/2011/475). Le mandat du Bureau consiste notamment à coopérer avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine dans le cadre des efforts visant à mettre en œuvre la résolution 2046 (2012), dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé au Soudan et au Soudan du Sud de parvenir à un accord sur des questions cruciales, comme suit : a) le règlement complet et de façon urgente de toutes les questions en suspens de l'Accord de paix global ; b) l'apaisement des tensions, la reprise des négociations sur les relations après la sécession et la normalisation de leurs relations.
165. La région de la Corne de l'Afrique est au centre de la mobilisation des entités des Nations Unies, qui s'y investissent depuis longtemps. Elle fait face à des défis majeurs, notamment des conflits et des troubles civils de longue date, la pauvreté et une vulnérabilité aux changements climatiques. Il y a cependant aussi d'importantes occasions à saisir dans la région : une croissance économique rapide dans plusieurs pays, une population jeune et dynamique et un nouvel élan pour la coopération régionale. Pour que l'extraordinaire potentiel de la région se réalise, il faut une approche collective, qui permette de relever les défis communs de manière coordonnée. Le Bureau a pour tâche d'accompagner la région à ce moment clé et de veiller à ce qu'elle bénéficie de toute la gamme des compétences et des capacités des entités des Nations Unies.

Programme de travail

Objectif

166. L'objectif auquel la mission contribue est d'établir et d'entretenir des relations de bon voisinage et de paix entre les pays de la région de la Corne de l'Afrique, qui comprend Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud, en vue de consolider et de maintenir les acquis obtenus en matière de paix et de sécurité et de renforcer la prévention des conflits régionaux.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

167. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :
- a) s'emploiera à promouvoir la paix et la sécurité régionales, la résilience et le développement socioéconomique, une gouvernance inclusive et réactive ainsi que le développement durable des ressources naturelles et la résilience climatique. Pour ce faire, il assurera la direction politique de l'engagement des Nations Unies dans ces domaines et veillera à ce qu'une action commune soit menée et à ce que l'ensemble du système s'approprie les résultats au moyen de la stratégie régionale globale des Nations Unies pour la prévention dans la Corne de l'Afrique ;
 - b) aidera l'IGAD à renforcer le lien entre alerte précoce et réponse rapide, à accroître sa capacité à réagir aux conflits et à les régler, y compris en faisant appel à la médiation, et à améliorer l'échange d'informations et la gestion des connaissances, en tirant les leçons des bonnes pratiques suivies dans la région et ailleurs. Pour ce faire, il fera appel aux bons offices du Secrétaire général et mettra à profit l'influence collective des États membres de l'IGAD pour appuyer le dialogue et les initiatives conjointes entre les pays ;
 - c) travaillera en étroite collaboration avec l'Union africaine, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau et d'autres organisations régionales compétentes qu'il aidera à faire face aux menaces récentes et émergentes pour la sécurité. Pour ce faire, il communiquera des informations, organisera des réunions régulières avec les partenaires concernés et d'autres envoyés spéciaux de la région de la Corne de l'Afrique et élaborera des messages et des approches appropriés pour soutenir la paix et la sécurité régionales. Le Bureau travaillera également en coopération avec l'Union africaine, l'IGAD et d'autres partenaires pour soutenir le processus de paix en Éthiopie, en particulier la mise en œuvre de l'accord de cessation des hostilités.
168. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) un renforcement des capacités sous-régionales ainsi que des relations et de la confiance mutuelle entre les pays de la région, ce qui devrait permettre à ces derniers de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Plus particulièrement, ces activités devraient se traduire par un renforcement des synergies entre les partenaires de la région et par l'alignement des interventions et des réponses sur les cadres stratégiques établis respectivement par le système des Nations Unies, l'IGAD et l'Union africaine ;
 - b) une concrétisation de la vision de la prévention proposée par le Secrétaire général en favorisant la poursuite de l'examen et de la mise en œuvre de la stratégie régionale globale de prévention ;
 - c) un renforcement du partenariat avec l'IGAD et l'Union africaine.
169. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) il existe des possibilités de remédier aux sources de tension de longue date, notamment par la navette diplomatique ;
 - b) l'IGAD et l'Union africaine continuent de s'investir pleinement dans le maintien de la paix et de la sécurité dans la région, en accordant une attention particulière à l'Éthiopie, à la Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud ;
 - c) les États de la région continuent de coopérer de manière constructive avec l'Envoyée spéciale et de travailler avec les entités des Nations Unies dans le domaine du renforcement des capacités, en particulier dans le domaine de la médiation ainsi que de la prévention et du règlement des conflits ;
 - d) les parties sud-soudanaises, appuyées par la région, s'engagent progressivement à mettre en œuvre l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et sont disposées à consolider les acquis ;

- e) les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud restent constructives, ce qui permet des négociations directes entre les deux pays au sujet des questions bilatérales en suspens, notamment la question concernant Abyei et son statut définitif.
170. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, afin de mettre à profit les possibilités de rapprochement en matière de paix et de sécurité dans la Corne de l'Afrique, le Bureau continuera de travailler en étroite collaboration avec l'IGAD et ses États membres ainsi que d'autres organisations, comme l'Union africaine et l'Union européenne. Il aidera à traiter les dimensions régionales des crises et des conflits dans la Corne de l'Afrique, en mettant l'accent sur leurs conséquences transfrontières et régionales. Il collaborera aussi étroitement avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine afin d'appuyer les négociations bilatérales entre le Soudan et le Soudan du Sud qui visent à régler des questions en suspens, notamment la question du statut définitif d'Abyei. Il continuera en outre à travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine, l'IGAD, la troïka et d'autres États Membres soutenant la coopération politique et l'intégration régionale. Le Bureau continuera de travailler avec d'autres entités des Nations Unies afin de fournir un appui technique et consultatif au secrétariat de l'IGAD.
171. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau travaillera avec les représentants spéciaux du Secrétaire général, les coordonnateurs résidents et les conseillers pour la paix et le développement de tous les pays de la région, ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies actifs dans les domaines que le système des Nations Unies a recensés comme priorités collectives.
172. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Les missions de bons offices et autres missions qu'il est prévu de mener comprendront des activités spécialement consacrées aux questions de genre, lesquelles sont inscrites à l'ordre du jour de séminaires et d'ateliers. Le potentiel de la région de la Corne de l'Afrique repose en grande partie sur la participation réelle des femmes et des jeunes aux initiatives en faveur de la stabilité et de la prospérité. L'Envoyée spéciale continuera donc à travailler avec les parties concernées pour promouvoir des messages inclusifs destinés à accroître la participation des femmes à la vie politique et aux processus de paix. Elle participera activement à des réunions régionales et mondiales pour faire pression en faveur d'une mise en œuvre accélérée du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

173. La poursuite de la pandémie en 2022 a eu une incidence sur la représentation et la participation du Bureau aux réunions et manifestations. Celui-ci a donc fait appel à des solutions diverses, telles que l'organisation de manifestations hybrides et le recours à d'autres membres du personnel pour représenter le Bureau, notamment lors de la conférence interministérielle de haut niveau IGAD-ONU sur les changements climatiques, la paix et la sécurité, tenue en marge de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La poursuite de la pandémie n'a pas eu d'incidence notable sur l'exécution des mandats.
174. Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en ayant recours à de nouvelles modalités de travail et en organisant des réunions virtuelles, telles que deux ateliers régionaux multipartites sur la lutte contre les discours de haine et la désinformation dans la Corne de l'Afrique.

Exécution du programme en 2022

Une action collective renforcée pour l'exécution du programme de prévention dans la Corne de l'Afrique et des partenariats renforcés dans la région à travers la collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement

175. Afin de renforcer la prévention dans la région, le Bureau a coordonné et dirigé la mise en œuvre de la stratégie globale pour la prévention dans la Corne de l'Afrique, comprenant des activités conjointes concrètes concernant les quatre piliers de la stratégie, notamment la publication de trois rapports d'analyse régionaux conjoints, et a organisé deux ateliers régionaux sur la lutte contre le discours de haine.
176. L'Envoyée spéciale a exercé les bons offices du Secrétaire général et s'est penchée spécifiquement sur le conflit dans le nord de l'Éthiopie, en soutenant le Haut Représentant de l'Union africaine pour la Corne de l'Afrique, et a participé en qualité d'observatrice aux pourparlers de paix entre le Gouvernement éthiopien et le Front populaire de libération du Tigré, qui ont abouti à la signature d'un accord de cessation des hostilités le 2 novembre 2022.
177. Sur la base du cadre de coopération entre l'IGAD et l'ONU, le Bureau a apporté un soutien à l'IGAD et a régulièrement dialogué avec le Secrétaire exécutif de l'IGAD et d'autres fonctionnaires de l'IGAD qui travaillent de concert pour relever les défis récents dans la région, notamment en ce qui concerne le climat, la paix et la sécurité.
178. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29).

Tableau 29
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
La capacité de l'IGAD de donner l'alerte précoce et des conseils politiques sur les mesures de riposte aux conflits à ses États membres a été renforcée par la mise en œuvre du cadre commun par le biais d'initiatives communes et d'échanges réguliers	La capacité de l'IGAD de traiter les questions transfrontalières et transversales a été renforcée, ce qui a permis à ses États membres de prendre des mesures communes concernant la prévention des conflits et les initiatives régionales visant à réduire les risques et à s'attaquer aux causes profondes des crises	Le partenariat IGAD-ONU a été renforcé, tout comme la capacité de l'IGAD à traiter les questions liées au climat, à la paix et à la sécurité, ainsi qu'aux femmes et à la paix et à la sécurité, grâce à l'élaboration d'un plan d'action régional pour les femmes et la paix et la sécurité et d'un mécanisme régional de coordination de la sécurité climatique

Résultat escompté pour 2024

Une action collective renforcée pour l'exécution du programme de prévention dans la Corne de l'Afrique

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

179. Le travail effectué en 2022 a contribué au maintien des relations de bon voisinage et de paix entre les pays de la région de la Corne de l'Afrique, au renforcement de la prévention des conflits régionaux et à l'approfondissement de la collaboration entre l'IGAD, l'Union africaine et l'ONU sur les questions de paix et de sécurité, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la mise en œuvre du plan d'action au moyen de partenariats et de collaborations avec d'autres entités des Nations Unies, ainsi qu'avec l'IGAD et l'Union africaine.

180. En 2024, le Bureau continuera d'exercer les bons offices du Secrétaire général, notamment en soutenant les processus de paix et les transitions politiques en cours dans la région de la Corne de l'Afrique, en travaillant avec l'Union africaine, l'IGAD et les États Membres de l'ONU dans la région de l'IGAD, ainsi qu'avec d'autres acteurs régionaux, et en assurant la coordination avec d'autres représentants spéciaux du Secrétaire général chargés de missions politiques et de missions de maintien de la paix dans la région. Cela devrait permettre d'améliorer les approches régionales de la prévention des crises et des conflits en renforçant le soutien apporté à l'IGAD et sa capacité à faire face aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité, l'objectif étant d'améliorer le partage d'informations, de communiquer des messages communs et de mettre en œuvre des approches communes pour relever les défis liés à la paix et à la sécurité dans la région. Cela devrait également permettre d'approfondir la collaboration avec l'IGAD, l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales compétentes afin de soutenir la mise en œuvre des accords de paix existants ainsi que la médiation, la facilitation et d'autres domaines pertinents dans lesquels la coopération et la collaboration pourraient être bénéfiques pour garantir la complémentarité des efforts de réduction des tensions, de prévention des conflits et de consolidation de la paix. En outre, le Bureau continuera de coordonner la mise en œuvre de la stratégie globale des Nations Unies pour la prévention régionale, qui porte sur les questions de paix et de sécurité, le développement socioéconomique, les problèmes de gouvernance ainsi que les risques climatiques et la résilience face aux changements climatiques.

Enseignements tirés et changements prévus

181. L'enseignement tiré est le suivant : le Bureau a pris conscience qu'il fallait revoir et ajuster les plans d'action afin de prendre en compte les menaces nouvelles et émergentes et de renforcer la mise en œuvre. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la mission, on continuera de collaborer avec l'IGAD, l'Union africaine et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour veiller à ce que les priorités soient toujours pertinentes dans le contexte actuel et que la stratégie globale pour la prévention régionale traduise la démarche intégrée des Nations Unies.
182. Les progrès escomptés concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 30).

Tableau 30
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le plan d'action est exécuté par des actions et des messages collectifs sur la prévention des conflits	Les capacités régionales permettant de combattre et de prévenir les conflits et les crises dans la région sont renforcées	Le plan d'action est mis en œuvre grâce aux collaborations et partenariats noués avec d'autres entités des Nations Unies ainsi qu'avec l'IGAD et l'Union africaine	La stratégie de prévention est révisée et mise en œuvre grâce aux collaborations et aux partenariats noués avec d'autres entités des Nations Unies ainsi qu'avec l'IGAD et l'Union africaine	La stratégie de prévention est mise en œuvre grâce aux collaborations et aux partenariats renforcés avec d'autres entités des Nations Unies ainsi qu'avec l'IGAD et l'Union africaine, conformément au cadre révisé

Produits

183. On trouvera dans le tableau 31 ci-dessous les produits retenus pour le Bureau.

Tableau 31
Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
Séances du Conseil de sécurité	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Bons offices : offre de bons offices consistant à établir un dialogue, notamment par des initiatives de navette diplomatique et de diplomatie discrète, sur des questions liées à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits, y compris l'application d'accords bilatéraux et l'achèvement des négociations sur les questions bilatérales en suspens. Il s'agit notamment d'un dialogue avec les autorités du Soudan et du Soudan du Sud concernant les relations bilatérales entre les deux parties, ainsi qu'avec d'autres dirigeants, fonctionnaires et parties prenantes de la région sur les questions liées à la paix et à la sécurité régionales.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations et conseils sur la consolidation des acquis obtenus récemment en matière de paix et de sécurité dans la région de la Corne de l'Afrique ; conseils sur le renforcement des capacités sous-régionales pour ce qui est des questions transfrontalières et transversales. Des consultations seront menées avec les États membres et le secrétariat de l'IGAD, les organisations de la société civile et les partenaires travaillant dans la région de l'IGAD. Le dialogue avec l'Union africaine, y compris avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, se poursuivra également.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : activités de communication et de sensibilisation sur les médias sociaux visant à diffuser des informations sur l'évolution de la situation dans la région et à mobiliser l'appui nécessaire pour surmonter les obstacles à la paix et à la sécurité. Les activités de communication et de sensibilisation sur les médias sociaux cibleront les entités des Nations Unies travaillant dans la région, le Siège de l'ONU, les partenaires et les États membres de l'IGAD.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 32
Ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024		Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	2024-2023		Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (4) - (3)		
Militaires et personnel de police	-	-	-	-			-
Personnel civil	1 581,8	1 425,5	1 583,7	1 450,9			(132,8)
Dépenses opérationnelles	181,8	160,6	170,8	203,7			32,9
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 763,6	1 586,1	1 754,5	1 654,6			(99,9)

Tableau 33
Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Effectif approuvé pour 2023	1	–	–	1	–	2	1	–	–	–	5	2	2	4	–	–	–	9
Effectif proposé pour 2024	1	–	–	1	–	2	1	–	–	–	5	2	2	4	–	–	–	9
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

184. Le montant des ressources demandées pour 2024 pour le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique s'élève à 1 654 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (1 450 900 dollars) correspondant à neuf emplois de temporaire [1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 2 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 2 emplois d'agent(e) local(e)], ainsi que les dépenses opérationnelles (203 700 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels (102 700 dollars), installations et infrastructures (32 000 dollars), transports terrestres (9 700 dollars), communications et informatique (40 100 dollars), santé (3 800 dollars) et fournitures, services et matériel divers (15 400 dollars).
185. Il est proposé de transférer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) d'Addis-Abeba à Khartoum, où cet emploi avait été créé en 2011 et est resté basé jusqu'en 2018, lorsque les attributions du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud ont été étendues à l'ensemble de la Corne de l'Afrique, conformément à l'échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2018/955 et S/2018/979). Il n'y a actuellement qu'un seul poste de spécialiste des questions politiques (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) à Khartoum. Compte tenu de l'instabilité de la situation au Soudan et de l'évolution de la situation à Abyei, le transfert du poste de spécialiste des questions politiques (P-4) à Khartoum pour soutenir le (la) titulaire du poste de spécialiste des questions politiques (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) qui y est déjà déployé(e) pourrait contribuer à l'exécution du mandat du Bureau. Les titulaires de ces deux postes pourront suivre de près l'évolution de la situation au Soudan et travailler en étroite collaboration avec l'Envoyé spécial de l'IGAD au Soudan du Sud, ainsi qu'avec les principaux partenaires et les autres entités des Nations Unies basées à Khartoum et à Abyei.
186. Un taux de vacance de 20,0 % a été appliqué aux cinq emplois de temporaire soumis à recrutement international sur la base du taux de vacance effectif enregistré en mars 2023. Pour les emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et d'agent(e) local(e), un taux de vacance de 0 % a été retenu sur la base du taux de vacance effectif moyen enregistré en 2022.
187. La diminution des ressources demandées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts en 2023 s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de 20,0 % pour le personnel recruté sur le plan international, alors que le taux de vacance de postes prévu au budget en 2023 était de 3,0 %, et par les coûts salariaux inférieurs aux prévisions pour les administrateurs recrutés sur le plan national. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés au titre des installations et infrastructures et des fournitures, services et matériel divers, qui s'explique principalement par des prévisions de dépenses plus élevées au titre de la location des locaux et par l'augmentation des crédits demandés au titre des frais de formation et des dépenses afférentes aux fournitures et aux services liés à la formation, du fait du plus grand nombre de formations organisées en ligne.

Ressources extrabudgétaires

188. En 2023, des ressources extrabudgétaires d'un montant d'environ 830 200 dollars sont engagées pour financer cinq emplois [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 emploi d'agent(e) local(e)], des services de consultants et un appui administratif temporaire.
189. En 2024, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 830 200 dollars devraient permettre de financer la reconduction de cinq emplois [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 emploi d'agent(e) local(e)], des services de consultants et un appui administratif temporaire.

8. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

(4 984 100 dollars)

Avant-propos

L'année 2023 marque le dixième anniversaire de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Si des progrès ont été accomplis dans plusieurs domaines, la région traverse actuellement une crise liée à la résurgence du Mouvement du 23 mars (M23) ainsi qu'à la persistance des agissements des groupes armés locaux et étrangers. En 2022, on a observé une montée significative des tensions et de la méfiance entre certains pays, malgré l'intensification des efforts de paix régionaux, soutenus par mon Bureau. La poursuite de l'exploitation et du commerce illicites des ressources naturelles, des violations des droits humains et des crises humanitaires continuent également de constituer de graves problèmes. Comme l'a demandé le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 17 février 2023, il convient d'étudier les possibilités de revitalisation de l'Accord-cadre tout en veillant à ce que tous les acteurs de la région et au-delà demeurent déterminés à résoudre la crise actuelle.

La Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs (S/2020/1168) et le plan d'action correspondant définissent l'action que l'Organisation des Nations Unies doit mener dans la région au cours des cinq prochaines années pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

En 2024, je redoublerai donc d'efforts pour soutenir les processus politiques régionaux, promouvoir le dialogue et contribuer à lutter contre les facteurs de méfiance grâce à la navette diplomatique et à d'autres initiatives. Je continuerai également d'orienter les efforts collectifs déployés par les Nations Unies en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie. La consolidation des partenariats à tous les niveaux restera au cœur de cette action. À cet égard, je compte sur le soutien continu des États Membres.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs
(Signé) Huang Xia

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

190. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a été établi en 2013 en vue d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé le 24 février 2013 par l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Zambie, ainsi que par des représentants de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), en qualité d'institutions garantes. Le 31 janvier 2014, le Kenya et le Soudan ont également signé l'Accord-cadre. Ce dernier énonce les engagements qu'il s'impose de prendre aux niveaux national, régional et international pour mettre fin aux cycles de violence récurrents dans l'est de la République démocratique du Congo et s'attaquer aux causes profondes du conflit dans la région.
191. Le mandat du Bureau est défini dans la résolution [2098 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité et découle également de résolutions et documents ultérieurs du Conseil, notamment les résolutions [2147 \(2014\)](#), [2211 \(2015\)](#), [2277 \(2016\)](#), [2348 \(2017\)](#) et [2389 \(2017\)](#), sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, et les résolutions [2502 \(2019\)](#), [2556 \(2020\)](#), [2612 \(2021\)](#) et [2666 \(2022\)](#). Dans une déclaration à la presse du 28 avril 2022, le Conseil a appelé à fournir un appui à l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs ([S/2020/1168](#)) ainsi que de son plan d'action. Dans la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité du 3 juin 2022 ([S/PRST/2022/4](#)), le Conseil s'est félicité des efforts déployés au niveau régional pour suivre une approche à deux volets pour instaurer une paix durable en République démocratique du Congo, notant le soutien apporté par le Bureau de l'Envoyé spécial à cet effet. Dans une déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité le 3 février 2023, les membres du Conseil ont souligné l'importance de l'engagement pris par la région dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, réaffirmé leur soutien aux mesures régionales prises dans le cadre des processus de Nairobi et de Luanda dirigés par la Communauté de l'Afrique de l'Est et mandatés par l'Union africaine, et encouragé l'Envoyé spécial du Secrétaire général à poursuivre ses interventions auprès des dirigeants de la région afin de soutenir les initiatives de paix en cours.
192. Mise au point par le Bureau à la suite de consultations approfondies, et publiée le 4 décembre 2020, la Stratégie vise à fournir un cadre politique et opérationnel à l'action des Nations Unies, en vue d'appuyer l'exécution des engagements pris dans l'Accord-cadre. Elle s'articule autour des trois piliers suivants : paix, sécurité et justice ; développement durable et prospérité partagée ; résilience face aux problèmes anciens et nouveaux. Le plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie, qui couvre les activités politiques et programmatiques prioritaires pour la période 2021-2023, a été adopté en juillet 2021 par le Groupe de haut niveau créé pour encadrer l'application de la Stratégie. Un nouveau plan d'action, pour la période débutant en 2024, devrait être mis au point avant la fin de 2023.
193. En 2024, le Bureau continuera de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie et de son plan d'action, notamment au moyen de la mobilisation soutenue des gouvernements des pays signataires et des partenaires clés. Compte tenu de la détérioration de la situation en matière de sécurité, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo, et de l'accroissement des tensions entre certains pays de la région, le Bureau continuera d'œuvrer en faveur de l'apaisement des tensions et d'encourager le dialogue politique entre les pays grâce aux bons offices de l'Envoyé spécial. Le Bureau fournira également un soutien politique et technique aux processus politiques régionaux en

cours, notamment en mobilisant un soutien concerté de la communauté internationale. Il continuera également d'agir à l'appui des priorités régionales recensées par les pays de la région des Grands Lacs aux fins de la mise en œuvre de l'Accord-cadre, notamment en matière de sécurité, d'économie, d'entraide judiciaire et d'état de droit. Dans le domaine de la sécurité, le Bureau renforcera encore son soutien aux efforts régionaux visant à mettre fin à la menace persistante posée par les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. Ce faisant, il appuiera les activités menées par la Cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination sur les mesures non militaires. Enfin, il poursuivra ses démarches visant à appuyer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'à promouvoir l'autonomisation économique et la participation politique des jeunes dans les domaines d'intérêt régional.

Programme de travail

Objectif et facteurs externes pour 2024

194. L'objectif auquel le Bureau contribue est de promouvoir l'application effective de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en appuyant et en facilitant les échanges entre les pays signataires sur les questions politiques et économiques et sur les questions relatives à la sécurité, tout en veillant à ce que l'appui fourni par les organisations régionales et internationales et d'autres partenaires soit cohérent et coordonné, conformément à la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs et le plan d'action correspondant.
195. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :
 - a) offrira les bons offices du Secrétaire général, notamment en recourant à la diplomatie discrète et en assurant une navette diplomatique, soutiendra le dialogue régional et les efforts de paix, collaborera étroitement avec les garants de l'Accord-cadre et les autres organisations sous-régionales qui participent aux efforts diplomatiques et militaires en cours, et renforcera la coordination avec les partenaires internationaux, notamment le Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs et les institutions financières internationales ;
 - b) appuiera l'adoption d'une approche régionale non militaire dans la lutte contre les groupes armés ; facilitera les consultations visant à instaurer la confiance entre les chefs des services de renseignement militaire et civil et des services de sécurité des pays concernés ; aidera à renforcer les mécanismes existants de coopération en matière de sécurité, en tenant compte des décisions prises dans le cadre des processus de paix de Nairobi et de Luanda et de l'action entreprise par les pays de la région à cet effet, le cas échéant ; encouragera le rapatriement et la réintégration des ex-combattants, conformément aux normes internationales ;
 - c) encouragera les investissements transfrontières et les projets commerciaux responsables, notamment en poursuivant la mise en œuvre des conclusions et recommandations issues de l'atelier régional de haut niveau sur les ressources naturelles tenu en 2021 à Khartoum ;
 - d) plaidera en faveur de l'état de droit, de l'entraide judiciaire régionale et de la protection des droits humains, notamment en soutenant des initiatives ciblées visant à aider les États Membres à mettre en œuvre la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance (2019) et la Déclaration de Kinshasa de 2022 sur le renforcement de la coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs ;
 - e) plaidera en faveur de la participation effective des femmes et des jeunes aux processus politiques et aux processus de paix, et fournira un soutien à cet effet.
196. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
 - a) Progrès dans le règlement de la crise actuelle, y compris adoption de mesures concrètes par les parties prenantes concernées pour traiter les points de désaccord, comme indiqué dans les décisions issues des processus de paix de Luanda et de Nairobi ;

- b) Amélioration des relations entre les pays de la région ;
 - c) Augmentation du recours aux mécanismes régionaux dans la lutte contre l'impunité et respect de l'état de droit dans la lutte contre les infractions graves présentant un aspect transfrontalier ;
 - d) Amélioration de la mobilisation et de l'harmonisation de l'appui fourni par les institutions garantes de l'Accord-cadre, les partenaires internationaux et les autres parties prenantes ;
 - e) Renforcement de la coopération entre les pays concernés pour neutraliser les groupes armés et fournir un soutien accru aux initiatives régionales de désarmement, de démobilisation, de réintégration, de réinstallation et de rapatriement grâce aux activités du Groupe de contact et de coordination sur les mesures non militaires et de sa cellule opérationnelle ;
 - f) Réalisation d'initiatives conjointes à l'appui de la mise en œuvre à l'échelle régionale de mesures non militaires globales de lutte contre les groupes armés, concernant notamment le rôle des organisations de la société civile, des femmes et des jeunes dans les processus de consolidation de la paix ;
 - g) Renforcement de la coopération économique bilatérale et multilatérale et de l'appui fourni à des initiatives concrètes visant à lutter contre l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles ;
 - h) Renforcement de l'entraide judiciaire régionale grâce au Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs en tant que principal dispositif de traitement des affaires transfrontalières ;
 - i) Diminution du nombre de violations des droits humains dans la région et augmentation du nombre d'auteurs de violation amenés à répondre de leurs actes.
197. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Les pays signataires de l'Accord-cadre ont la volonté politique de s'acquitter de leurs engagements aux niveaux national et régional, y compris les engagements pris dans le cadre des processus régionaux en cours, pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité dans l'est de la République démocratique du Congo et des tensions entre les pays voisins, ainsi que pour renforcer la coopération régionale ;
 - b) Les problèmes de sécurité qui persistent dans l'est de la République démocratique du Congo demeurent liés aux activités des groupes armés locaux et étrangers ;
 - c) La situation dans la région permet de mener un dialogue politique entre les pays et de collaborer efficacement avec les organisations régionales concernées ;
 - d) Les États Membres et les partenaires internationaux continuent d'accorder leur appui et leur attention à la région des Grands Lacs, notamment en agissant de manière coordonnée et en aidant les pays signataires.
198. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau collabore avec les pays signataires de l'Accord-cadre et les organisations régionales et les aide à prendre des mesures prioritaires sur les plans politique et socioéconomique ainsi que dans le domaine de la sécurité afin de leur permettre d'honorer les engagements nationaux et régionaux pris au titre de l'Accord-cadre et de promouvoir la paix dans la région. En vue de renforcer la concordance des différentes stratégies et les partenariats, ainsi que l'indique la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, l'Envoyé spécial encourage également les initiatives conjointes ou harmonisées menées par les institutions garantes de l'Accord-cadre. Il participe en outre au Groupe de contact international, au sein duquel il échange régulièrement avec d'autres envoyés spéciaux pour la région des Grands Lacs. Aux fins de la mise en œuvre des mesures économiques énoncées dans l'Accord-cadre, l'Envoyé spécial coopère également avec les institutions financières, notamment le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires concernés.

199. En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Bureau collabore étroitement avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), y compris dans le contexte de la stratégie conjointe de la MONUSCO et du Gouvernement de la République démocratique du Congo concernant le retrait progressif et échelonné de la Mission, et appuie les efforts faits par le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour honorer les engagements nationaux qu'il a pris au titre de l'Accord-cadre. Le groupe politique de haut niveau, présidé par l'Envoyé spécial, ainsi que le mécanisme connexe d'appui à la mise en œuvre, qui ont tous deux été créés pour faciliter l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, continueront de veiller à l'harmonisation des activités des missions et bureaux des Nations Unies dans la région, notamment le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, la MONUSCO et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, ainsi que les coordonnateurs régionaux et les représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du HCDH, du HCR, de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies.
200. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. En plus de réunions et missions de sensibilisation de haut niveau organisées par des dirigeantes dans toute la région, le Bureau aide le Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs à plaider en faveur de la participation et de la représentation des femmes dans le cadre des démarches de consolidation de la paix et des processus politiques et électoraux, l'objectif étant de renforcer les capacités de suivi et d'évaluation des mécanismes relatifs à la violence sexuelle et fondée sur le genre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et d'aider les populations transfrontalières à prévenir les conflits et les violences liées aux élections et à les désamorcer.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

201. La poursuite de la pandémie de COVID-19 en 2022 a eu une incidence limitée sur l'exécution du mandat, en raison de l'assouplissement des restrictions imposées aux voyages dans la région des Grands Lacs et de l'utilisation de plateformes numériques dans la mesure du possible.
202. Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en matière de voyages, de formation et d'aménagement des modalités de travail.

Exécution du programme en 2022

Adoption de la Déclaration de Kinshasa sur le renforcement de la coopération judiciaire régionale en vue de faire progresser la lutte contre l'impunité

203. En juin 2022, les ministres de la justice des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont adopté la Déclaration de Kinshasa sur le renforcement de la coopération judiciaire régionale, ainsi que des lignes directrices normalisées pour les demandes d'entraide judiciaire en matière pénale. Ces lignes directrices contribueront à harmoniser les procédures de coopération judiciaire dans la région, réduisant ainsi les obstacles à l'échange transfrontalier de renseignements ou de preuves et améliorant ainsi l'efficacité des enquêtes et des poursuites pénales.
204. La réunion ministérielle a été facilitée par le Bureau, en collaboration avec la Conférence internationale et avec le soutien d'autres entités des Nations Unies, notamment le Département des opérations de paix et le HCDH, dans le cadre des efforts visant à faire progresser la collaboration transfrontalière entre les autorités judiciaires sur les crimes liés aux conflits, y compris ceux liés à des groupes armés et à l'exploitation et au commerce illicites des ressources naturelles. Préalablement à la réunion ministérielle ont eu lieu des échanges techniques avec le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs, les 13 et 14 juin 2022.

205. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 34).

Tableau 34
Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>
Des mesures initiales sont prises pour mettre en œuvre la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance (2019)	Des discussions ont lieu sur le projet de lignes directrices harmonisées pour l'entraide judiciaire lors de la sixième réunion du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs	La septième réunion du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs permet de définir des mesures à court, moyen et long terme afin de renforcer la collaboration sur des affaires spécifiques liées à la criminalité transfrontalière Les ministres de la justice adoptent la Déclaration de Kinshasa sur le renforcement de la coopération judiciaire régionale et les lignes directrices normalisées pour les demandes d'entraide judiciaire Un comité d'examen de la mise en œuvre des déclarations de Nairobi et de Kinshasa est créé

Résultat escompté pour 2024

Renforcement des relations entre les pays de la région des Grands Lacs

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

206. Le dixième sommet du Mécanisme régional de suivi s'est tenu avec succès le 24 février 2022. Malgré la crise actuelle dans l'est de la République démocratique du Congo, la coopération sur les questions politiques, économiques et de sécurité entre les pays de la région s'est poursuivie et accélérée. Le rapprochement entre le Burundi et le Rwanda se poursuit. La reprise du dialogue entre le Rwanda et l'Ouganda a débuté en janvier 2022 et s'est poursuivie tout au long de l'année. La cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination sur les mesures non militaires a été mise en place et a mené des missions de reconnaissance et de contact dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Bureau a également continué de coopérer avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour soutenir la gestion transparente des ressources naturelles dans la région, notamment grâce à des missions de sensibilisation conjointes visant à promouvoir l'accord et la mise en œuvre des recommandations issues d'une consultation des parties prenantes qui s'est tenue en 2020. Comme indiqué ci-dessous, des consultations soutenues menées par le Bureau, en collaboration avec la Conférence internationale et d'autres partenaires, ont abouti à l'adoption de la Déclaration de Kinshasa sur le renforcement de la coopération judiciaire régionale dans la région des Grands Lacs, au respect des engagements conjoints et à l'organisation d'un atelier visant à renforcer les capacités des femmes et des jeunes à contribuer aux efforts de paix en cours. En outre, dans le cadre des efforts visant à faire progresser la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, le Bureau a organisé deux réunions rassemblant des entités des Nations Unies de la région, ce qui a permis d'améliorer le partage d'informations et l'analyse conjointe des processus politiques en cours, de la menace terroriste et de l'extrémisme violent dans la région.

207. En 2024, l'Envoyé spécial interviendra davantage sur le plan politique, y compris en recourant à la diplomatie discrète et en assurant une navette diplomatique en faveur des relations de bon voisinage et du règlement des questions litigieuses bilatérales et multilatérales, telles que l'instabilité persistante dans l'est de la République démocratique du Congo. Il complètera ses engagements politiques de haut niveau par une analyse conjointe renforcée entre les présences des Nations Unies et avec les parties prenantes régionales, ainsi que par des interventions adaptées concernant les aspects techniques, telles que la fourniture d'un appui technique aux mécanismes régionaux existants en matière de sécurité, de coopération régionale et d'état de droit, entre autres. La fourniture d'un soutien aux efforts régionaux visant à mettre fin à la menace persistante posée par les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo et le reste de la région demeurera une priorité et sera renforcée dans le cadre de l'appui aux processus de Nairobi et de Luanda et du Groupe de contact et de coordination sur les mesures non militaires.

Enseignements tirés et changements prévus

208. L'un des principaux enseignements tirés par le Bureau demeure la nécessité d'encourager tous les pays signataires de la région à mettre pleinement en œuvre leurs engagements au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, signé en 2006 en vue de garantir une paix et une stabilité durables. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau continuera d'intensifier ses échanges avec toutes les parties prenantes de la région, y compris la société civile, les femmes et les jeunes, afin de renforcer l'intervention de l'Envoyé spécial sur le plan politique. Il continuera de consolider l'approche multidimensionnelle adoptée, qui allie notamment la sécurité aux droits humains et aux questions d'inclusion. En outre, le Bureau intensifiera encore ses activités menées à l'appui des consultations sur les moyens de revitaliser l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, comme l'a demandé le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 17 février 2023.
209. Les progrès escomptés concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 35).

Tableau 35
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le quatrième sommet quadripartite entre l'Ouganda et le Rwanda, facilité par l'Angola et la République démocratique du Congo, se tient le 21 février 2020	Les consultations, la coordination et l'action conjointe entre les institutions garantes sont renforcées à l'appui de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération	Le dixième sommet du Mécanisme régional de suivi et la conférence ministérielle sur le renforcement de la coopération judiciaire ont lieu	Les décisions prises lors du dixième sommet du Mécanisme régional de suivi font l'objet d'un suivi efficace ou sont appliquées et permettent à la région de faire avancer l'exécution du programme régional pour la paix, la sécurité et la coopération	Le douzième sommet du Mécanisme régional de suivi a lieu et les recommandations relatives à la revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération sont mises en œuvre
Les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération se rencontrent le 2 avril 2020	Le Burundi et le Rwanda poursuivent leur dialogue progressif, notamment en échangeant des informations au niveau technique, par exemple sur la sécurité le long de la	Les consultations, la coordination et l'action conjointe entre les institutions garantes sont renforcées à l'appui de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération	Le onzième sommet du Mécanisme régional de suivi et la célébration du dixième anniversaire de	Un soutien supplémentaire est fourni aux processus de Nairobi et de Luanda et donne lieu à une normalisation des relations entre la République

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
rencontrent le 19 octobre 2020	frontière commune et le retour des réfugiés	Le Burundi et le Rwanda poursuivent leur dialogue progressif, notamment en échangeant des informations au niveau technique, par exemple sur la sécurité le long de la frontière commune et le retour des réfugiés	l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération ont lieu	démocratique du Congo et le Rwanda
	Le Rwanda et l'Ouganda poursuivent leur dialogue et leurs consultations en vue de normaliser leurs relations bilatérales	Le Rwanda et l'Ouganda poursuivent leur dialogue et leurs consultations en vue de normaliser leurs relations bilatérales	Les initiatives relevant des deuxième et troisième phases du plan d'action de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs sont mises en œuvre	L'Ouganda et le Rwanda, d'une part, et le Burundi et le Rwanda, d'autre part, poursuivent leur rapprochement
	Les organisations régionales et sous-régionales et les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération prennent des initiatives favorisant des processus politiques et électoraux pacifiques, inclusifs et crédibles	Les organisations régionales et sous-régionales et les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération prennent des initiatives favorisant des processus politiques et électoraux pacifiques, inclusifs et crédibles	Des progrès sont accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action du Groupe de contact et de coordination et un soutien est fourni à d'autres efforts de coopération en matière de sécurité dans la région	Les initiatives relevant des deuxième et troisième phases du plan d'action de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs sont mises en œuvre
	Le Groupe de contact et de coordination et sa cellule opérationnelle sont mis en place	Le Groupe de contact et de coordination et sa cellule opérationnelle sont mis en place	Des progrès sont accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action du Groupe de contact et de coordination et un soutien est fourni à d'autres efforts de coopération en matière de sécurité dans la région	Des progrès sont accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action du Groupe de contact et de coordination et un soutien est fourni à d'autres efforts de coopération en matière de sécurité dans la région
	Un accord est trouvé sur des recommandations visant à lutter contre l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles	Un accord est trouvé sur des recommandations visant à lutter contre l'exploitation et le trafic illicites de ressources naturelles	Des progrès sont accomplis dans la mise en œuvre des recommandations visant à lutter contre l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles	Des progrès sont accomplis dans la mise en œuvre des recommandations visant à lutter contre l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles
	Les capacités des femmes et des jeunes sont renforcées	La déclaration de Kinshasa sur le renforcement de la	Les initiatives prises par le Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs contribuent à promouvoir la participation des femmes à la consolidation de la	Les initiatives prises par le Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs contribuent à promouvoir la participation des

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
		coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs est adoptée	paix à différents niveaux	femmes à la consolidation de la paix à différents niveaux
		Les capacités des femmes et des jeunes sont renforcées		

Produits

210. On trouvera dans le tableau 36 ci-dessous les produits retenus pour le Bureau.

Tableau 36
Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	5	3	5	5
2. Séances du Conseil de sécurité et réunions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo et de la Commission de consolidation de la paix	5	3	5	5
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	3	3	3
3. Projets relatifs à la coopération économique, aux terres et aux conflits	2	2	2	2
4. Projets visant à promouvoir le commerce et les investissements transfrontières	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	7	9	8
5. Atelier visant à mettre en commun les enseignements tirés des élections et des processus politiques	–	–	1	1
6. Atelier sur la coopération économique, les ressources naturelles et les conflits	–	2	3	2
7. Ateliers visant à examiner les moyens de surmonter les difficultés liées à l'application de l'Accord-cadre	2	3	2	2
8. Atelier sur l'emploi des jeunes et leur participation à l'action menée en faveur de la paix et de la sécurité	–	1	1	1
9. Réunions annuelles du Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs afin de soutenir les initiatives nationales et régionales visant à renforcer l'autonomie des femmes et à parvenir à un taux de représentation des femmes de 30 %	–	1	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	–	–	6	8
10. Missions de la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination sur les mesures non militaires	–	–	6	8

C. Activités de fond

Bons offices : missions de bons offices consistant à établir un dialogue, notamment par des initiatives de navette diplomatique et de diplomatie discrète, et à faciliter les échanges directs avec les dirigeants régionaux, les hauts représentants des pays signataires et les garants de l'Accord-cadre afin de promouvoir l'application de l'Accord-cadre et de surmonter les obstacles à la paix et à la sécurité, dont l'impunité des auteurs de violations graves des droits humains ; appui aux efforts de paix régionaux, notamment aux processus de Nairobi et de Luanda ; missions de bons offices auprès du mécanisme de suivi pour le rapatriement des combattants désarmés, conformément aux normes internationales ; missions de bons offices visant à renforcer la coordination et la coopération dans la lutte contre les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo ; missions de bons offices visant à ce que la communauté internationale continue d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, ainsi que son plan d'action.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations visant à effectuer une évaluation régionale et internationale commune de la situation dans la région ; consultations et conseils pour parvenir à une conception commune des tendances régionales en matière de droits humains et d'aide humanitaire dans la région des Grands Lacs ; consultations et conseils sur la façon de priver les groupes armés des recettes issues des ressources naturelles ; action visant à faciliter le débat politique et à favoriser un accord sur une intégration régionale fondée sur les ressources naturelles en tant que moteur d'une prospérité partagée ; action en faveur de l'égalité des genres dans la région ; action en faveur d'une approche concertée à l'égard de la voie à suivre dans la région.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 37

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2022</i>		<i>2023</i>		<i>2024</i>	<i>Variation</i>
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant nécessaire</i>	<i>2024-2023 Augmentation/ (diminution)</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5)</i>	<i>(5) = (4) – (3)</i>
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–	–
Personnel civil	4 265,7	3 605,9	4 838,3	4 133,0	4 133,0	(705,3)
Dépenses opérationnelles	868,2	800,2	899,6	851,1	851,1	(48,5)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	5 133,9	4 406,1	5 737,9	4 984,1	4 984,1	(753,8)

Tableau 38
Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Effectif approuvé pour 2023	1	–	1	1	5	7	5	–	1	1 ^a	22	1	7	8	–	–	–	30
Effectif proposé pour 2024	1	–	1	1	5	7	5	–	1	1 ^a	22	1	7	8	–	–	–	30
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Autres classes, sauf indication contraire.

211. Le montant des ressources demandées pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs pour 2024 s'élève à 4 984 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant aux 30 emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de secrétaire général(e) adjoint(e), 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 7 P-4, 5 P-3, 1 emploi d'agent(e) du Service mobile, 1 d'agent(e) des services généraux (Autres classes), 1 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 7 d'agent(e) local(e)] (4 133 000 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (851 100 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de consultants (26 400 dollars), voyages officiels (295 700 dollars), installations et infrastructures (40 600 dollars), transports terrestres (41 800 dollars), opérations aériennes (68 600 dollars), communications et informatique (141 400 dollars), santé (14 000 dollars) et fournitures, services et matériel divers (222 600 dollars).
212. Un taux de vacance de 18,2 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois de temporaire soumis à recrutement international sur la base du taux de vacance enregistré en mars 2023. Des taux de vacance de 91,7 % et 0 %, respectivement, ont été appliqués aux prévisions relatives aux emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et aux emplois d'agent(e) local(e), sur la base du taux de vacance effectif moyen enregistré en 2022.
213. La diminution des ressources proposées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique en grande partie par le fait qu'un taux de vacance de 18,2 % et de 91,7 % a été appliqué respectivement aux prévisions concernant les emplois soumis à recrutement international et les emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, contre un taux de vacance budgétisé de 5 % et de 0 % respectivement en 2023, ainsi que par la diminution des crédits au titre des fournitures, des services et du matériel divers, des installations et des infrastructures et des communications et de l'informatique.

Ressources extrabudgétaires

214. En 2023, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 2 808 000 dollars devraient être utilisées pour mener divers projets dans différents domaines en vue d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre.
215. En 2024, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 500 000 dollars devraient être utilisées pour mener divers projets dans différents domaines en vue d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre.
216. La diminution du montant estimatif des ressources extrabudgétaires qui devraient être utilisées en 2024 par rapport à 2023 tient au fait que le montant des contributions que l'on s'attend à recevoir est moins élevé que prévu.

9. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

(16 708 300 dollars)

Avant-propos

En 2022, une occasion majeure s'est présentée de mettre fin au conflit au Yémen. Au début du mois d'avril, grâce à la poursuite de mon dialogue avec le Gouvernement yéménite, la coalition dirigée par l'Arabie saoudite et le mouvement houthiste, un accord sur une trêve a été conclu entre le Gouvernement yéménite et les houthistes, ce qui s'est traduit par une réduction notable de la violence sur la ligne de front, la reprise des vols commerciaux à destination et en provenance de l'aéroport de Sanaa, qui étaient interrompus depuis 2016, et une arrivée constante de carburant dans le port de Hodeïda. Malgré le non-renouvellement de la trêve au début du mois d'octobre, un calme relatif continue de régner sur la ligne de front, et d'autres éléments clés de la trêve ont été maintenus. La période d'accalmie qui dure depuis avril 2022 est la plus longue depuis le début du conflit.

Je continue d'assurer la médiation entre les parties pour veiller à ce que les progrès obtenus grâce à la trêve soient maintenus ainsi que pour amener les parties à conclure un accord sur la voie à suivre, en s'appuyant sur les réalisations de la trêve et en approfondissant la coopération entre les parties.

Ces efforts doivent être axés sur la mise en place d'un cessez-le-feu national et la reprise d'un processus politique dirigé par les Yéménites sous l'égide de l'ONU.

Pour parvenir à une paix durable, il est nécessaire de faire intervenir un large éventail de Yéménites, notamment les femmes, les jeunes et la société civile, et non uniquement les parties au conflit. Les parties doivent saisir la possibilité qui s'offre à elles de mettre fin au conflit. Tant que le conflit ne sera pas réglé sur le plan politique, un retour de la violence demeure possible. Avec le soutien de la communauté régionale et internationale, je ne ménagerai aucun effort pour amener les parties à la table des négociations afin de trouver une solution.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen
(Signé) Hans **Grundberg**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

217. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen est chargé d'user de ses bons offices au nom du Secrétaire général afin de permettre la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites, répondant aux exigences et aspirations légitimes du peuple yéménite, y compris les femmes et les jeunes, en vue d'instaurer un changement pacifique et de véritables réformes politiques, économiques et sociales, comme le prévoient l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre, ainsi que les textes issus de la Conférence de dialogue national sans exclusive. Le mandat du Bureau découle de la résolution 2014 (2011) du Conseil de sécurité et de résolutions ultérieures du Conseil, notamment les résolutions 2051 (2012), 2140 (2014), 2201 (2015), 2216 (2015), 2266 (2015), 2342 (2017), 2402 (2018), 2451 (2018), 2452 (2019), 2456 (2019), 2481 (2019) et 2505 (2020), ainsi que des échanges de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2012/469 et S/2012/470, S/2016/488 et S/2016/489, S/2018/126 et S/2018/127).
218. Soucieux de veiller à la pleine exécution des dispositions des résolutions 2014 (2011) et 2051 (2012) du Conseil et de la transition politique convenue en novembre 2011 conformément à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et du mécanisme de mise en œuvre correspondant, le Secrétaire général a créé le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, par la suite intégré au Bureau de l'Envoyé spécial, comme il en avait exprimé l'intention dans un échange de lettres avec le Président du Conseil de sécurité en juin 2012 (S/2012/469 et S/2012/470 ; voir également S/2015/283, S/2015/284, S/2018/126 et S/2018/127).
219. Conformément à la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité, à d'autres résolutions du Conseil sur le Yémen, notamment les résolutions 2014 (2011), 2051 (2012), 2140 (2014), 2201 (2015), 2451 (2018) et 2452 (2019), et à la lettre que le Secrétaire général a adressée au Président du Conseil (S/2016/488), l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen continuera d'assurer la médiation entre les parties en vue de mettre fin au conflit. Le Bureau contribuera à mobiliser et à fournir une assistance technique concernant la négociation de mesures de sécurité provisoires, le rétablissement des institutions publiques et les préparatifs relatifs à la reprise du dialogue politique, y compris les accords concernant l'élaboration et l'adoption du projet de constitution, la création d'une feuille de route électorale et la réconciliation nationale et la justice transitionnelle.
220. Le Bureau joue également un rôle s'agissant de concilier les mesures politiques et économiques et les dispositifs de sécurité pour mettre fin au conflit qui oppose le Gouvernement yéménite et le mouvement houthiste et d'appuyer la reprise de la transition politique, qui a débuté en 2011, mais a été interrompue par ledit conflit. Dans ce contexte, la trêve nationale de deux mois renouvelable convenue par les parties au Yémen, d'avril à octobre 2022, ainsi que l'apaisement relatif des tensions et la réduction de la violence depuis lors constituent des évolutions positives et d'importantes premières étapes vers la reprise d'un processus politique inclusif en vue de parvenir à un règlement négocié du conflit. Dans le cadre de ces efforts, le Bureau partage sa composante de soutien avec la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH), qui fait également rapport au Siège par l'intermédiaire de l'Envoyé spécial.

Programme de travail

Objectif

221. L'objectif auquel la mission contribue est de parvenir à une solution politique négociée entre les parties en vue de mettre fin au conflit au Yémen et de permettre la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites, grâce auquel ces derniers pourront s'engager sur la voie d'une paix durable.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

222. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :
- a) se servira de la négociation, des consultations et de la navette diplomatique pour parvenir à un accord entre les parties en vue de mettre fin au conflit au Yémen et de permettre la reprise du processus de transition politique ;
 - b) fournira un appui politique, technique et logistique, notamment en aidant les parties à définir des mesures à long terme et à recenser les priorités immédiates sur les questions politiques, économiques et de sécurité, afin de relancer le processus politique, de mettre en œuvre l'Accord de Stockholm et de désamorcer le conflit aux niveaux local, national et régional ;
 - c) mettra en place des consultations auxquelles les femmes, la société civile et les jeunes, entre autres, seront invités à participer, y compris en vue de recueillir les ressentis, les avis et les recommandations des Yéménites, directement dans le cadre de dialogues, de façon indirecte ou au moyen d'outils virtuels, et de faire une place à la prise en compte des questions de genre et à la mobilisation des jeunes dans le cadre de ses activités de diplomatie à plusieurs voies, des négociations sur l'Accord de paix et des activités post-transition ;
 - d) encouragera la mobilisation de la communauté internationale en faveur du règlement du conflit au Yémen, notamment au moyen de la sensibilisation, de l'échange d'informations et du dialogue réguliers ;
 - e) continuera de faire évoluer sa posture et son positionnement afin de s'adapter à l'évolution du contexte politique et opérationnel et, ainsi, d'être mieux à même d'exécuter son mandat, en mettant l'accent sur les capacités et la représentation équilibrées du Bureau dans les territoires contrôlés par les différentes parties.
223. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) un accord de paix avec les parties visant à définir les mesures politiques et les dispositifs de sécurité provisoires à mettre en place pour une période de transition durable, pacifique et sans exclusive ;
 - b) la création d'un mécanisme de participation inclusif destiné à des parties yéménites de divers horizons politiques et sociaux, notamment aux femmes et aux jeunes, qui servira à orienter le processus politique officiel mené avec l'appui de l'ONU ;
 - c) une confiance et une mobilisation accrues des parties en ce qui concerne le processus politique mené sous l'égide de l'ONU aux fins de la reprise des négociations politiques ;
 - d) une confiance accrue des parties en ce qui concerne la reprise des négociations politiques, notamment en mettant l'accent sur les aspects politiques et économiques et sur les aspects liés à la sécurité ;
 - e) de meilleures possibilités d'action en matière de gouvernance dans le domaine de la sécurité, aux niveaux national et local ;
 - f) la mise en œuvre efficace et transparente des mesures de sécurité provisoires négociées ;

- g) la mise au point d'un programme de transition inclusif qui tienne compte des vues des femmes et des questions de genre et qui prévoient la création de mécanismes et d'organes de mise en œuvre ;
 - h) la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord de Stockholm, notamment l'importation ininterrompue de biens commerciaux, dont le carburant, dans les ports de Hodeïda, et la tenue d'autres échanges de prisonniers ;
 - i) la prise en compte des vues des femmes et des questions de genre dans tous les domaines d'activité, dans les accords, les arrangements et les mécanismes de mise en œuvre, le cas échéant.
224. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) les parties au conflit participeront au processus de paix dans le cadre d'une série de pourparlers de paix organisés sous les auspices de l'Envoyé spécial, dans le but de parvenir à un règlement politique global négocié ;
 - b) le Bureau continuera d'avoir accès aux principales parties prenantes yéménites, sous réserve de certaines restrictions imposées par les parties et des conditions de sécurité sur le terrain ;
 - c) le Bureau renforcera sa présence au Yémen, notamment auprès des femmes et des jeunes, et élargira ses contacts avec les groupes d'intérêt yéménites à l'intérieur et à l'extérieur du pays grâce à des outils numériques et à des missions et visites de sensibilisation spécifiques.
225. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau rencontre régulièrement des représentants d'organisations régionales et internationales, y compris la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe, l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux. De plus, le Bureau poursuit les efforts qu'il mène conjointement avec les institutions financières internationales en vue de faciliter l'élaboration de stratégies communes d'intervention concernant l'organisation d'activités pour lesquelles un accord a été conclu en amont, notamment celles liées au relèvement et à la consolidation de la paix.
226. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, le Bureau coopère avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et l'équipe de pays des Nations Unies au Yémen. En outre, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies travaillant au Yémen sont représentés dans l'Équipe spéciale interorganisations pour le Yémen (située au Siège de l'Organisation des Nations Unies), qui assure la coordination et la cohérence de l'action menée dans le pays par le système des Nations Unies, notamment sur les plans politique, humanitaire et des droits humains. Conformément à la résolution 2452 (2019) du Conseil de sécurité, le Bureau coopère étroitement avec la MINUAAH, qui fait rapport au Secrétaire général par l'intermédiaire de l'Envoyé spécial et de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et partage une structure de soutien intégrée avec la MINUAAH.
227. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il continuera de participer et de fournir un soutien aux initiatives liées au genre, telles que les consultations et les formations aux questions liées au genre aux niveaux national et local, qui promeuvent la participation et la représentation politiques des femmes, le plein exercice de leurs droits de citoyennes et la prise en compte de leurs droits humains, de leurs besoins et de leurs préoccupations en matière de sécurité dans la planification et la préparation des processus de transition et de relèvement rapide, de règlement des conflits et de consolidation de la paix.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

228. La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, entraînant notamment le report de réunions et de consultations, ce qui a parfois nécessité un passage aux réunions virtuelles, notamment à trois reprises, afin d'atténuer les risques liés à la pandémie.

229. Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en ayant recours à des réunions hybrides, à une combinaison de visioconférences et de réunions en présentiel et à l'aménagement des modalités de travail. Le planification de la continuité des opérations tient compte de la nécessité de passer rapidement à des consultations virtuelles et de veiller à ce que les efforts de sensibilisation des interlocuteurs yéménites et internationaux ne soient pas interrompus par la pandémie de COVID-19.

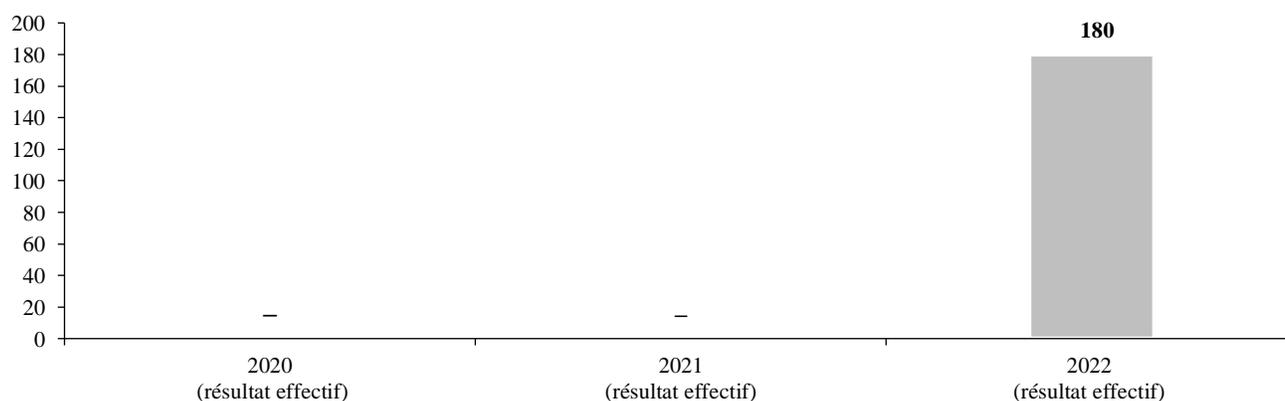
Exécution du programme en 2022

Mise en place de la trêve et réduction de la violence

230. La trêve, négociée par le Bureau, a duré du 2 avril au 2 octobre 2022 et a représenté la plus longue période d'accalmie depuis que le conflit a éclaté il y a huit ans. La trêve a contribué à faire diminuer de manière significative la violence et le nombre de victimes civiles. Elle a permis de commencer à venir en aide aux Yéménites grâce à la mise en place de vols commerciaux réguliers entre Amman et Sanaa et à l'augmentation des importations de carburant par le port de Hodeïda. Elle a également contribué à instaurer la confiance entre les parties et montré que des solutions mutuellement acceptables pouvaient être trouvées grâce au dialogue. Malgré l'expiration officielle de la trêve, il n'y a pas eu de reprise de la violence à grande échelle et les faibles niveaux de violence actuels sont similaires à ceux observés pendant la trêve. Ce calme relatif a permis la poursuite des accords conclus dans le cadre de la trêve, malgré son expiration officielle. La trêve a été l'occasion de poursuivre les discussions sur la voie à suivre pour prolonger sa durée et œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu national et de la reprise du processus politique. Le Bureau continue de collaborer avec toutes les parties afin de traduire les résultats de ce dialogue en un processus inclusif et à voies multiples mené sous les auspices de l'ONU en vue de parvenir à un accord de paix durable et inclusif.
231. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure IV).

Figure IV

Mesure des résultats : nombre de vols aller simple^a à destination et en provenance de Sanaa et d'Amman



^a Dans le cadre des engagements pris pendant la trêve concernant la réouverture de l'aéroport international de Sanaa, le nombre de vols entre Sanaa et Amman a augmenté de manière significative en 2022, ce qui a favorisé la mobilité et les voyages des Yéménites.

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : élargissement de l'action politique et des consultations afin de faire en sorte que les divers points de vue des Yéménites soient mieux représentés et de donner une nouvelle impulsion au processus visant à instaurer une paix durable, sous le contrôle des Yéménites

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

232. Le travail effectué a contribué à intensifier les activités du Bureau en faveur de l'inclusion dans le processus de paix : la mission a notamment échangé avec des personnes plus nombreuses et d'origines plus variées lors de rencontres avec des acteurs de la société civile et de consultations avec des femmes, des jeunes et des acteurs politiques yéménites, menées dans ses bureaux à Aden, Amman et Sanaa, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
233. En mars 2022, le Bureau a lancé une série de consultations bilatérales structurées avec plus de 100 représentants des partis politiques yéménites, des acteurs du secteur de la sécurité, des experts en développement économique, des représentants de la société civile et des groupes de femmes. Ces consultations visaient à recueillir les vues d'un large éventail de Yéménites sur les priorités à très court terme mais aussi à plus longue échéance pour les trois volets, ainsi que leurs aspirations et leur vision plus large concernant la cessation du conflit. Les consultations avec les différentes parties prenantes yéménites se sont poursuivies tout au long de l'année. Les résultats de ces consultations ont été constamment pris en compte dans les échanges de l'Envoyé spécial avec les parties au conflit et les propositions qu'il leur a faites. La participation des femmes aux consultations a été supérieure à 30 %.
234. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 39).

Tableau 39
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Adoption des documents finals conjoints à l'issue des consultations et des négociations (objectif non atteint)	Application des documents finals conjoints, y compris des mécanismes particuliers qui font entrer en ligne de compte les diverses vues des Yéménites (objectif non atteint, malgré les progrès des consultations)	Élargissement de l'action politique de la mission et de ses consultations afin de faire en sorte que les divers points de vue des Yéménites soient mieux représentés et de donner une nouvelle impulsion au processus visant à instaurer une paix durable, sous le contrôle des Yéménites	Poursuite de l'élargissement de l'action politique de la mission à l'ensemble des acteurs concernés, y compris au moyen de consultations afin de faire en sorte que les divers points de vue des Yéménites soient mieux représentés et de donner une nouvelle impulsion au processus visant à instaurer une paix durable, sous le contrôle des Yéménites	Prise en compte de divers points de vue des Yéménites et de la communauté internationale afin d'identifier les moyens de progresser vers un processus de paix durable mené par les Yéménites

Résultat 2 : mobilisation de la communauté internationale en faveur de la mise en œuvre d'un processus de paix inclusif mené par les Yéménites

Projet de plan-programme pour 2024

- 235 L'Envoyé spécial continuera de mettre l'accent sur le renforcement de la coopération avec la communauté internationale grâce à des exposés réguliers au Conseil de sécurité et de visites aux États Membres et aux organisations régionales. L'Envoyé spécial tient à informer la communauté internationale des efforts continus qu'il déploie sur le terrain (par l'intermédiaire des bureaux de la mission au Yémen) et à échanger avec des interlocuteurs yéménites dans la région afin de favoriser les échanges avec les États Membres sur les moyens de soutenir un processus politique dirigé par les Yéménites qui mette l'accent sur l'inclusivité et fasse intervenir un large éventail de partenaires yéménites.

Enseignements tirés et changements prévus

236. L'enseignement tiré est le suivant : le Bureau doit tirer davantage parti de sa présence au Yémen et collaborer plus efficacement avec les représentants yéménites pour rendre le processus de paix plus inclusif. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la mission, on cherchera des moyens de créer davantage de liens directs avec diverses parties prenantes yéménites. Il s'agira de favoriser la sensibilisation au processus politique officiel et d'établir un dialogue avec les journalistes et les professionnels des médias du pays en vue d'améliorer la transparence et de lutter contre les informations fausses et trompeuses au sujet du processus. La poursuite des actions de sensibilisation nécessitera une mobilisation accrue des membres du personnel redéployés au Yémen ou s'y rendant fréquemment, afin de mieux dialoguer avec les interlocuteurs yéménites.
236. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 40).

Tableau 40
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
—	—	—	Mobilisation de la communauté internationale pour trouver les moyens de dialoguer avec les Yéménites et de progresser vers un processus de paix durable	Intérêt accru de la communauté internationale pour solliciter les points de vue de divers groupes de Yéménites dans différentes zones géographiques du pays et au sein de la diaspora

Produits

238. On trouvera dans le tableau 41 les produits retenus pour le Bureau.

Tableau 41
Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	12	12	12
Séances du Conseil de sécurité	12	12	12	12
C. Activités de fond				
Bons offices : missions de bons offices pour mettre fin au conflit.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations et conseils sur des propositions concernant les mesures politiques et de sécurité visant à négocier un accord destiné à mettre fin au conflit et à mener à bien la transition politique.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 42
Ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024		Variation	
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Augmentation/ (diminution)			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (4) - (3)			
Militaires et personnel de police	-	-	-	-	-			
Personnel civil	11 292,5	10 544,9	11 491,2	11 025,7	(465,5)			
Dépenses opérationnelles	5 909,5	5 695,7	5 560,1	5 682,6	122,5			
Total (déduction faite des contributions du personnel)	17 202,0	16 240,6	17 051,3	16 708,3	(343,0)			

Tableau 43
Ressources humaines

Catégorie de dépenses	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international		Volontaires recrutés sur le plan national		Total partiel	Total
															Total	Total				
Effectif approuvé pour 2023	1	-	1	1	6	15	10	-	24	1 ^a	59	14	28	42	-	-	-	-	-	101
Effectif proposé pour 2024	1	-	1	1	6	15	10	-	24	1 ^a	59	14	28	42	-	-	-	-	-	101
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

^a Autres classes, sauf indication contraire.

239. Le montant des ressources demandées pour 2024 pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen s'élève à 16 708 300 (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (11 025 700 dollars) correspondant aux 101 emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 10 P-3, 24 emplois d'agente(e) du Service mobile, 1 emploi d'agent(e) des services généraux (Autres classes), 14 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 28 emplois d'agent(e) local(e)], ainsi que les dépenses opérationnelles (5 682 600 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels (407 700 dollars), installations et infrastructures (3 014 900 dollars), transports terrestres (280 900 dollars), opérations aériennes (817 700 dollars), communications et informatique (709 000 dollars), santé (204 300 dollars) et fournitures, services et matériel divers (248 100 dollars).
240. Des taux de vacance de 21,3 %, 33,4 % et 17,5 %, respectivement, ont été appliqués aux prévisions relatives aux emplois soumis à recrutement international, aux emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et aux emplois d'agent(e) local(e), compte tenu des taux de vacance moyen enregistrés en 2022.
241. La diminution des ressources proposées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique principalement par la réduction des ressources nécessaires au financement des dépenses de personnel civil, ce qui a entraîné l'application d'un taux de vacance de poste de 21,3 %, 33,4 % et 17,5 % respectivement aux emplois soumis à recrutement international, aux emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et aux emplois d'agent(e) local(e), contre un taux budgétisé de 15 % pour le personnel recruté sur le plan national et international en 2023. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles, en raison de la hausse des crédits demandés au titre : a) de la location des locaux ainsi que des frais de fonctionnement correspondants pour la location d'espaces de bureaux supplémentaires à Amman en raison de la volonté accrue du personnel de renforcer les consultations avec les parties prenantes, ce qui nécessite davantage d'espace pour la tenue de réunions et de conférences ; b) des carburants et lubrifiants pour les installations et les infrastructures et les transports terrestres ; c) des services de sécurité pour les agents de sécurité non armés ; d) des services de construction, de transformation, de rénovation et d'entretien en vue du renforcement de la sécurité et des projets électriques.

Ressources extrabudgétaires

242. En 2023, le Bureau a prévu d'utiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 540 100 dollars, dont 312 100 dollars pour financer l'appui aux initiatives liées au genre au moyen de formations et de réunions avec des interlocuteurs yéménites et internationaux, et 228 000 dollars pour financer des services d'experts des questions politiques dans le cadre du soutien à plusieurs volets fourni par l'Envoyé spécial au processus politique, par la création d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3).
243. Aucune ressource extrabudgétaire n'est prévue pour 2024 en raison de l'achèvement en 2023 des activités des projets nécessitant la fourniture de conseils à l'Envoyé spécial sur les questions politiques et les questions liées au genre.

10. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar

(1 380 300 dollars)

Avant-propos

Depuis la prise du pouvoir par les militaires en février 2021, la crise multidimensionnelle au Myanmar a infligé d'immenses préjudices au pays et à la population, causé d'immenses souffrances humaines et eu de graves répercussions sur les plans humanitaire, socioéconomique et des droits humains, ainsi que des répercussions graves au niveau régional. Conformément aux appels lancés par le Secrétaire général en vue de soutenir les aspirations démocratiques de la population du Myanmar à une société inclusive, pacifique et juste, en ma qualité d'Envoyée spéciale, je me suis concentrée sur la mobilisation des principales parties prenantes en faveur d'un processus conduit par le Myanmar pour trouver une solution politique au conflit et aux souffrances de la population.

Dans le cadre de la prolifération du conflit, je continuerai d'axer mes efforts sur le renforcement de la coopération avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales afin de faciliter un processus dirigé par le Myanmar, y compris pour les Rohingya. Je mettrai en œuvre des initiatives concrètes en faveur de la paix au Myanmar dans quatre domaines clés, à savoir : la création d'un forum humanitaire associant toutes les parties ; les femmes et la paix et la sécurité au Myanmar ; l'accès à l'éducation pour les réfugiés rohingya au Bangladesh et dans la région ; la mise en place d'un cadre régional pour la protection des réfugiés. Je continuerai de travailler en partenariat avec l'Envoyée spéciale de la présidence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) afin de garantir la pleine complémentarité de nos fonctions.

Conformément au mandat que m'a confié l'Assemblée générale, je continuerai de m'attaquer aux causes profondes de la privation des droits que subissent les Rohingya et les membres de minorités ethniques et de promouvoir leur retour durable et librement consenti, dans la sécurité et dans la dignité. Pour atteindre ces objectifs, je favoriserai l'adoption d'une approche cohérente et coordonnée à l'échelle du système, en veillant à être constamment en lien avec le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

L'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar
(Signé) Noeleen **Heyzer**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

244. Le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar a pour mission d'user de ses bons offices au nom du Secrétaire général dans le cadre de débats associant toutes les parties concernées et d'apporter une aide au Myanmar. Son mandat a été défini par l'Assemblée générale dans la résolution 72/248 et renouvelé dans les résolutions 73/264, 74/246, 75/238, 76/180 et 77/227. Dans sa première résolution sur le Myanmar, la résolution 2669 (2022), adoptée le 21 décembre 2022, le Conseil de sécurité a réaffirmé qu'il était urgent de mettre fin aux souffrances humaines, donné des indications supplémentaires sur la portée des travaux de l'Envoyée spéciale et a demandé, entre autres, qu'une étroite coordination soit instaurée entre l'Envoyée spéciale du Secrétaire général et l'Envoyé spécial de l'ASEAN sur la question du Myanmar. L'Envoyée spéciale du Secrétaire général continuera de prêter une oreille attentive à toutes les parties prenantes et les communautés sur le terrain et de dialoguer avec elles afin de soutenir une paix durable et la réconciliation nationale et de renforcer la cohérence régionale et internationale en s'appuyant sur une évaluation précise de la situation.
245. Le Bureau continuera d'user de ses bons offices au nom du Secrétaire général dans un contexte de conflit en pleine expansion depuis la prise du pouvoir par les militaires le 1^{er} février 2021, qui a exacerbé les difficultés auxquelles les populations vulnérables, telles que les Rohingyas, étaient déjà confrontées. Le Bureau mettra l'accent sur la fourniture d'un soutien à un processus conduit par le Myanmar, incarnant la volonté du peuple, pour trouver une solution politique au conflit, protéger les droits des Rohingyas et défendre leur voix comme faisant partie intégrante des efforts en faveur d'un avenir inclusif et durable pour le Myanmar, et lutter contre les inégalités systémiques qui touchent les populations marginalisées. Il continuera de s'intéresser, de façon transversale, aux mesures visant à garantir que les auteurs d'atrocités de masse, de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits aient à répondre de leurs actes, à la promotion des droits humains au sens large et à la participation pleine et entière des femmes à toutes les prises de décisions. L'Envoyée spéciale devra donc collaborer étroitement, dans un climat de confiance, avec toutes les parties prenantes, les collectivités locales et la société civile, ainsi qu'avec les partenaires régionaux, notamment le Gouvernement bangladais, l'ASEAN et les pays voisins, tout en continuant d'informer les États Membres de l'Organisation de l'avancée de ses travaux et des résultats obtenus.

Programme de travail

Objectif

- 246 L'objectif auquel le Bureau contribue est d'appuyer le processus démocratique et pacifique d'édification d'une nation conduit par le Myanmar ainsi que la création des conditions nécessaires pour permettre le retour et la réintégration sûrs, dignes et durables des Rohingyas au Myanmar.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

247. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif et faire face à la détérioration de la situation au Myanmar, le Bureau :
- a) mettra en œuvre une approche à plusieurs niveaux, notamment en renforçant la coopération entre l'ONU et l'ASEAN afin de répondre aux besoins humanitaires et autres besoins critiques sur le terrain, sans discrimination. En partenariat étroit avec l'Envoyée spéciale de la

présidence de l'ASEAN, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général s'efforcera de faciliter la fourniture d'une assistance aux communautés touchées par tous les canaux existants et de répondre aux multiples besoins prioritaires de la population à travers le pays, notamment la protection des civils, la sécurité alimentaire, la résilience socioéconomique, l'aide humanitaire et l'assistance en matière de lutte contre la pandémie de COVID-19. L'Envoyée spéciale du Secrétaire général complétera les efforts régionaux visant à soutenir la mise en œuvre effective du consensus en cinq points issu de la réunion des dirigeants de l'ASEAN, conformément à la volonté du peuple du Myanmar, et coordonnera le soutien fourni à l'échelle du système afin de renforcer l'application des normes et des valeurs de l'ONU dans le cadre de ce processus. L'Envoyée spéciale continuera également de lancer des initiatives concrètes, notamment la mise en place d'un cadre régional pour la protection des réfugiés, la mise en place d'une plateforme sur les femmes et la paix et la sécurité au Myanmar ; des initiatives sur l'éducation des réfugiés rohingya au Bangladesh et dans la région, et la mise en place d'un forum humanitaire associant toutes les parties ;

- b) plaidera en faveur d'un processus conduit par le Myanmar pour parvenir à un avenir pacifique, démocratique et inclusif. À cette fin, l'Envoyée spéciale adoptera une approche internationale cohérente fondée sur l'unité régionale. Elle encouragera les initiatives visant à soutenir le retour à un régime civil et à faire progresser la mise en œuvre des normes en matière de démocratie et de droits humains afin de s'engager sur la voie de la consolidation et de la réforme démocratiques. L'Envoyée spéciale continuera de mettre en place des approches inclusives et participatives associant les minorités, les jeunes et les femmes, dont les voix et l'autonomisation sont essentielles pour favoriser la cohésion sociale et trouver une issue viable à la crise politique actuelle, conformément à la volonté de la population ;
- c) poursuivra les efforts visant à créer les conditions nécessaires pour permettre aux Rohingyas déplacés de force dans la région, notamment au Bangladesh, de retourner dans l'État rakhine de façon durable et librement consentie, dans la dignité et en toute sécurité. À cette fin, l'Envoyée spéciale continuera de promouvoir une solution politique en consultation avec les Rohingyas et d'autres parties prenantes clés, afin d'améliorer les conditions de vie des Rohingyas sur le terrain, conformément aux recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine. L'Envoyée spéciale poursuivra également son dialogue avec les dirigeants des pays de la région et la communauté internationale afin de promouvoir le partage des efforts, notamment en augmentant l'aide humanitaire, en offrant davantage de possibilités d'éducation et en proposant des solutions durables pour les réfugiés.

248 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) amélioration des conditions pour le retour durable et librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité, des personnes déplacées de force ;
- b) création de conditions propices à un apaisement des tensions et à un renforcement de la confiance entre les communautés ;
- c) accroissement du soutien politique international et régional pour améliorer l'aide humanitaire fournie aux populations qui en ont besoin, et dont les conditions se sont considérablement dégradées dans tout le pays depuis la prise du pouvoir par les militaires ;
- d) contribution à la mise en place d'un processus conduit par le Myanmar avec les principales parties prenantes pour faire avancer les discussions sur le rétablissement des normes en matière de démocratie et de droits humains dans le cadre d'une solution politique négociée.

249. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :

- a) Les lourdes conséquences pour les civils et les communautés du Myanmar de l'intensification continue des violences et de la répression depuis la prise du pouvoir par les militaires, les graves violations des droits humains et la nécessité d'une protection des civils font qu'il est

encore très difficile d'adopter une politique cohérente, notamment pour réduire le manque de confiance dans la réconciliation nationale ;

- b) Compte tenu de la situation toujours critique des réfugiés rohingya, des actes concrets sont nécessaires en vue de garantir leur retour et de leur réintégration durables et librement consentis au Myanmar, dans la sécurité et dans la dignité. Les droits et la sécurité des Rohingya doivent être garantis et inscrits dans les solutions mises en œuvre par le Myanmar en vue d'un avenir pacifique, démocratique et inclusif ;
 - c) Les activités illicites et les flux financiers y associés, qui sont étroitement liés au conflit au Myanmar, ainsi que l'effondrement de l'économie formelle, continuent d'entraver la résolution du conflit, le renforcement de l'état de droit et des institutions, les mesures socioéconomiques et les activités de développement.
250. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau travaille en partenariat avec l'ASEAN, en particulier avec l'Envoyée spéciale de l'ASEAN, d'autres organisations régionales, telles que l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et l'Union européenne, les pays voisins et des donateurs internationaux pour mobiliser un appui constructif en vue de faciliter la fourniture d'une aide humanitaire par tous les moyens disponibles, soutenir le dialogue entre les parties concernées et faciliter le retour des réfugiés.
251. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de coopérer étroitement avec le système des Nations Unies par l'intermédiaire des canaux interinstitutions établis, et travaillera en étroite consultation avec les coordonnateurs résidents au Myanmar et au Bangladesh. L'Envoyée spéciale du Secrétaire général continue de s'acquitter de sa mission de bons offices en étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et les institutions spécialisées au Siège, ainsi qu'avec les différents mécanismes relatifs aux droits humains au Myanmar mandatés par le Conseil des droits de l'homme.
252. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, et, en collaboration avec les principaux dirigeants régionaux concernés, assurera la codirection d'une plateforme sur les femmes et la paix et la sécurité au Myanmar afin d'amplifier les voix des femmes les plus marginalisées et de faire progresser l'action en vue de leur protection.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

253. La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences limitées sur l'exécution des mandats du Bureau, compte tenu de la reprise progressive de réunions en présentiel plus régulières. Tout au long de l'année, le Bureau s'est attaché à limiter les répercussions éventuelles de la pandémie sur les activités opérationnelles en ayant recours à des échanges en ligne avec les parties prenantes, lorsque cela était possible, y compris avec les acteurs nationaux et internationaux. Lorsque les conditions le permettaient, l'Envoyée spéciale a mené des discussions en présentiel tout en suivant des protocoles de prévention adéquats, tels que le port du masque et la distanciation physique, lors de ses visites dans la région, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité des discussions.
254. Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en limitant les déplacements dans la mesure du possible et en ayant recours à l'aménagement des modalités de travail.

Exécution du programme en 2022

Rapatriement librement consenti dans la sûreté, la sécurité et la dignité

255. L'Envoyée spéciale a entretenu des contacts étroits avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales de l'État rakhine, tout au long de l'année 2022, mais les progrès réalisés au

Myanmar ont été freinés par la montée de la violence dans l'ensemble du pays et la reprise des violences dans l'État rakhine pendant plusieurs mois. L'Envoyée spéciale s'est régulièrement entretenue avec la société civile, les responsables locaux, les groupes de femmes, les défenseurs des droits humains et d'autres acteurs clés au Myanmar, y compris dans l'État rakhine. L'Envoyée spéciale s'est rendue dans les camps de réfugiés du Bangladesh en août 2022 pour attirer de nouveau l'attention de la communauté internationale sur la crise des Rohingya et redonner de l'espoir aux réfugiés.

256. L'Envoyée spéciale a poursuivi ses consultations étroites avec les groupes rohingya et ses échanges avec les principaux États Membres pour soutenir la mise en place de conditions propices au retour durable et librement consenti, dans la sécurité et dans la dignité, de la population rohingya au Myanmar, dans un contexte politique en constante évolution. Elle a mobilisé un appui constructif de la part des partenaires internationaux et régionaux, de l'ASEAN et de l'OCI en vue de s'attaquer aux causes profondes du conflit dans l'État rakhine afin de permettre le retour des réfugiés, y compris en participant à des manifestations parallèles organisées par le Bangladesh sur la crise des Rohingya au cours de la semaine de réunions de haut niveau de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale. Toutefois, le conflit en cours, la crise humanitaire de grande ampleur et la forte récession économique qui a suivi la prise du pouvoir par les militaires ont entravé les efforts de réconciliation et de rapatriement. Dans ce contexte, l'Envoyée spéciale a poursuivi son étroite collaboration avec les principales organisations armées ethniques et d'autres parties prenantes en vue de promouvoir un processus inclusif conduit par le Myanmar.
- 257 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 44).

Tableau 44
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Retour des réfugiés dans un environnement favorable (objectif non atteint) ; néanmoins, les efforts se sont poursuivis	La préparation du rapatriement a été perturbée par la prise du pouvoir par les militaires et les interventions ont dû être reformulées compte tenu de l'évolution de la situation politique	Le rapatriement a été encore retardé par la montée de la violence dans tout le Myanmar, y compris dans l'État rakhine

Résultat escompté pour 2024

Progrès en vue de l'amélioration de la situation humanitaire et de la mise en place d'un processus inclusif, démocratique et pacifique conduit par le Myanmar aux fins de l'édification d'une nation

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

258. En 2022, le travail effectué par le Bureau a contribué à créer les conditions d'un retour sûr, volontaire, digne et durable des réfugiés rohingya, notamment grâce à des consultations régulières avec les groupes rohingya et les principales parties prenantes régionales, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir faciliter les initiatives locales en faveur de la cohésion sociale, car les efforts déployés à cette fin ont été interrompus à la suite de la prise du pouvoir par l'armée et de la détérioration des conditions de sécurité au Myanmar, y compris dans l'État rakhine.
259. Le Bureau continuera de mettre l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des Rohingya restés dans l'État rakhine en engageant les principales parties prenantes à renforcer la confiance et à améliorer les perspectives de réintégration des réfugiés de retour. Il s'agira notamment de renforcer la coordination entre les organismes qui fournissent un appui aux Rohingya, ainsi que d'améliorer le soutien fourni aux Rohingya déplacés et aux communautés d'accueil bangladaises, dans le cadre

des efforts déployés par l'Envoyée spéciale pour promouvoir une action régionale et internationale et le partage des efforts.

260. En 2024, en étroite coopération avec l'ASEAN, le Bureau concentrera ses efforts sur l'amélioration de la situation sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire au Myanmar conformément au consensus en cinq points de l'ASEAN, ainsi que sur la réduction de la violence contre les civils et sur la mise en place d'un processus conduit par le Myanmar pour trouver une solution politique à la crise actuelle et construire une société inclusive, démocratique et pacifique.

Enseignements tirés et changements prévus

261. L'enseignement tiré est le suivant : il est important de coopérer étroitement et de manière constante et d'échanger avec les principales organisations régionales, à savoir l'ASEAN et l'OCI. À cette fin, le Bureau continuera de renforcer sa coopération avec l'ASEAN et l'Envoyée spéciale de l'ASEAN afin d'obtenir le soutien de la région pour mener des initiatives concrètes à l'appui des solutions proposées par le Myanmar en vue d'un avenir pacifique, démocratique et inclusif pour le pays. En outre, le Bureau favorisera la coopération étroite avec d'autres acteurs régionaux, y compris dans le cadre de plateformes communes, afin de progresser sur des questions stratégiques clés telles que l'élargissement de l'accès humanitaire et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il s'agira également de renforcer la coopération avec l'OCI pour mettre en place une initiative en faveur de l'éducation des Rohingyas.
262. Les progrès escomptés concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 45).

Tableau 45

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Plaidoyer de l'Envoyée spéciale en faveur d'engagements concrets de la part du Gouvernement du Myanmar au sujet de l'application des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine	La prise du pouvoir par les militaires et l'élargissement du conflit et la crise humanitaire qui en ont découlé ont contraint l'Envoyée spéciale à reformuler sa stratégie relative au rapatriement des Rohingyas	L'Envoyée spéciale a fait progresser la mobilisation internationale en faveur des Rohingyas en se rendant au Bangladesh et en renforçant la coopération avec l'OCI	L'Envoyée spéciale collabore avec les principaux acteurs pour mettre fin à la violence et améliorer les conditions humanitaires, notamment dans l'État rakhine, afin de soutenir le retour des réfugiés	L'Envoyée spéciale poursuit des initiatives concrètes sur la mise en place d'un forum humanitaire inclusif, les femmes et la paix et la sécurité, l'éducation pour les réfugiés rohingyas et les communautés d'accueil et les mécanismes régionaux de protection des réfugiés

Produits

263. On trouvera dans le tableau 46 les produits retenus pour le Bureau.

Tableau 46
Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	5	4	4
2. Séances du Conseil de sécurité	2	3	2	2
3. Séances de l'Assemblée générale	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	6	6
4. Ateliers organisés avec l'appui de la mission, consacrés aux questions suivantes : cohésion sociale et lutte contre la discrimination ; autonomisation politique des femmes ; renforcement de l'état de droit et de l'obligation de rendre des comptes dans les cas de violation grave des droits humains ; libertés fondamentales ; application des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine	–	–	6	6
C. Activités de fond				
Bons offices : 200 missions de bons offices auprès des parties prenantes du Myanmar, de la société civile, des organisations ethniques armées et des pays de la région, pour soutenir la reprise des réformes démocratiques, l'instauration de la paix et de la stabilité aux niveaux national, infranational et local, et l'accès humanitaire pour aider plus de 17 millions de personnes ayant besoin d'une aide au Myanmar ; rapatriement durable et librement consenti des Rohingya, dans la dignité et en toute sécurité, recherche de solutions durables et réintégration des personnes déplacées de force.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : 200 consultations avec les parties prenantes du Myanmar, la société civile, les principales organisations régionales, notamment l'ASEAN et l'OCI, et la communauté internationale, y compris tous les États membres de l'ASEAN, sur des questions électorales et constitutionnelles ; l'obligation de rendre des comptes dans les cas de violation grave des droits humains et la coopération avec les mécanismes internationaux de responsabilisation ; la bonne gouvernance et le renforcement de l'état de droit ; les questions relatives aux droits humains et notamment aux libertés fondamentales, la protection des civils, les droits des enfants, l'élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des minorités ; la promotion de l'égalité des genres ; la participation des femmes et des jeunes aux initiatives de paix.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : 20 activités de sensibilisation auprès des collectivités locales, des partenaires gouvernementaux, des leaders d'opinion, des médias, de la société civile et d'autres agents de changement en vue de soutenir l'exécution du mandat du Bureau.				
Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse, déclarations, avis, documents d'information, entretiens et autres activités de communication avec les médias liées aux objectifs du Bureau et au développement de capacités de communication supplémentaires, y compris un site Web dédié.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 47

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024		Variation	
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	2024-2023		Augmentation/ (diminution)	
					(1)	(2)		(3)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–	–	–	
Personnel civil	862,2	994,7	1 116,6	1 089,4			(27,2)	
Dépenses opérationnelles	291,3	229,1	292,0	290,9			(1,1)	
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 153,5	1 223,8	1 408,6	1 380,3			(28,3)	

Tableau 48

Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international			Volontaires recrutés sur le plan national	
															Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national		Total partiel	
Effectif approuvé pour 2023	1	–	–	1	1	1	–	–	–	–	4	–	1	1	–	–	–	–	5
Effectif proposé pour 2024	1	–	–	1	1	1	–	–	–	–	4	–	1	1	–	–	–	–	5
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

264. Le montant des ressources demandées pour 2024 pour le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar s'élève à 1 380 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (1 089 400 dollars) correspondant aux cinq emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 emploi d'agent(e) local(e)], ainsi que les dépenses opérationnelles (290 900 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels (150 400 dollars), installations et infrastructures (21 200 dollars), transports terrestres (7 000 dollars), communications et informatique (24 600 dollars), santé (1 000 dollars) et fournitures, services et matériel divers (86 700 dollars).
265. Pour 2024, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs et quant à leur classe. Des taux de vacance de 0 % et 41,7 %, respectivement, ont été appliqués aux prévisions relatives aux emplois soumis à recrutement international et à un emploi d'agent(e) local(e), sur la base du taux de vacance effectif moyen enregistré en 2022.
266. La diminution des ressources demandées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts en 2023 s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui résulte de la diminution des dépenses communes de personnel et de l'application d'un taux de vacance de

poste de 41,7 % à l'emploi d'agent(e) local(e), contre un taux budgétisé de 0 % en 2023. Cette diminution est en partie compensée par l'évolution du taux de vacance de postes appliqué au personnel recruté sur le plan international, passé de 5 % en 2023 à 0 % en 2024.

267. À la suite d'une évaluation de la sécurité menée par le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat début 2022, l'ensemble des membres du personnel recruté sur le plan international ont été temporairement transférés de Nay Pyi Taw à Bangkok et partagent actuellement des locaux avec le bureau régional du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix situé dans l'enceinte de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). La situation sur le terrain est encore changeante et on ne sait pas quand le personnel pourra retourner au Myanmar. Le seul emploi soumis à un recrutement national demeure vacant ; par conséquent, tout appui administratif sera fourni par la CESAP ou par le personnel de la mission et sera financé au moyen de ressources extrabudgétaires.

Ressources extrabudgétaires

268. En 2023, le Bureau a prévu qu'il disposerait de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 699 100 dollars pour financer des activités d'appui et des initiatives visant à promouvoir l'application de la résolution 76/180 de l'Assemblée générale et deux postes P-5. Ces activités et initiatives portent sur : a) le soutien au retour des réfugiés et des déplacés rohingya ; b) le dialogue intercommunautaire ; c) la lutte contre la discrimination et le discours de haine ; d) la réconciliation nationale.
269. En 2024, le Bureau devrait disposer de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 483 800 dollars, qui serviraient à appuyer les activités de la mission visant à consolider encore la démocratie et à promouvoir la justice, la paix et les droits humains au Myanmar. Au moment de l'établissement du présent rapport, on ne sait pas si ces ressources serviront à financer des emplois de temporaire en 2024.
270. Les ressources extrabudgétaires en 2024 devraient être inférieures aux estimations de 2023, en attendant que des accords définitifs soient conclus avec les donateurs, ce qui devrait avoir lieu au quatrième trimestre de 2023, conformément à la pratique de la mission consistant à conclure des accords annuels avec les donateurs.

Annexe I

Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/77/7/Add.2](#)

Le Comité consultatif note que l'emploi dont la création est proposée apporterait un certain appui analytique, notamment sur l'utilisation des médias sociaux dans les discours de haine, et compte que le Secrétariat examinera le mécanisme de financement approprié pour cet emploi dont les fonctions sont applicables à l'échelle du système. Le Comité recommande donc à ce stade la mise à disposition de ressources pour un emploi de temporaire de la classe P-2 pour une durée d'un an. Il compte que le Bureau se coordonnera avec le Bureau de la coordination des activités de développement et le Département de la communication globale dans le cadre de ses activités relatives aux discours de haine (par. 10).

Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu par les justifications fournies, notamment en termes d'efficacité, sachant qu'il existe plusieurs options pour le siège de la mission, notamment : Djibouti, où se trouve le secrétariat de l'IGAD ; Addis-Abeba, en Éthiopie, où sont basés le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Division Paix et sécurité de l'IGAD ; Khartoum, au Soudan, et Djouba, au Soudan du Sud, signataires initiaux de l'Accord de paix global. Le Comité recommande donc de maintenir le siège actuel du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire

Le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide travaille en partenariat avec le Bureau de la coordination des activités de développement et le Département de la communication globale, qui sont également membres du Groupe de travail interinstitutions sur les discours de haine. Toutefois, seul le Bureau de la Conseillère spéciale dispose de l'expertise technique nécessaire et a la responsabilité de coordonner l'application de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine. La concrétisation des 13 engagements énoncés dans la Stratégie exige une approche multisectorielle qui inscrit la lutte contre les discours de haine dans les activités de prévention plus larges menées par l'ONU et dans le cadre de laquelle il demeure essentiel de compter sur les capacités d'analyse et de coordination d'une personne référente en poste au Bureau. Le Bureau est la seule entité des Nations Unies qui analyse les informations relatives aux génocides, aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et au nettoyage ethnique et qui conseille les organes des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Secrétariat, ainsi que les mécanismes tels que le Conseil des droits de l'homme et les organes connexes sur les risques que de tels crimes soient commis et sur les mesures à prendre pour y faire face.

Le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique ne propose pas de transférer d'Addis-Abeba à Nairobi les trois emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 SGA, 1 D-1 et 1 P-3). Il propose qu'un emploi de spécialiste des questions politiques (P-4) soit transféré d'Addis-Abeba à Khartoum, où cet emploi avait été créé en 2011 et est resté basé jusqu'en 2018, date à laquelle les attributions du Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Soudan et le

Résumé de la recommandation

général pour la Corne de l'Afrique et d'affiner la proposition de réinstallation, pour examen par l'Assemblée générale dans le cadre du prochain projet de budget (par. 19).

Le Comité consultatif compte trouver, dans le prochain budget-programme, des informations actualisées sur la coordination des activités entre les missions politiques spéciales et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment sur les enseignements à retenir et les meilleures pratiques (par. 33).

Le Comité consultatif compte que les accords de partage des coûts en vigueur optimisent l'efficacité et la transparence de l'utilisation des ressources. Il compte que le recouvrement des coûts ventilés et les ressources afférentes aux accords de partage des coûts figureront dans les futurs projets de budget (par. 34).

Suite donnée à la recommandation

Soudan du Sud ont été étendues à l'ensemble de la Corne de l'Afrique.

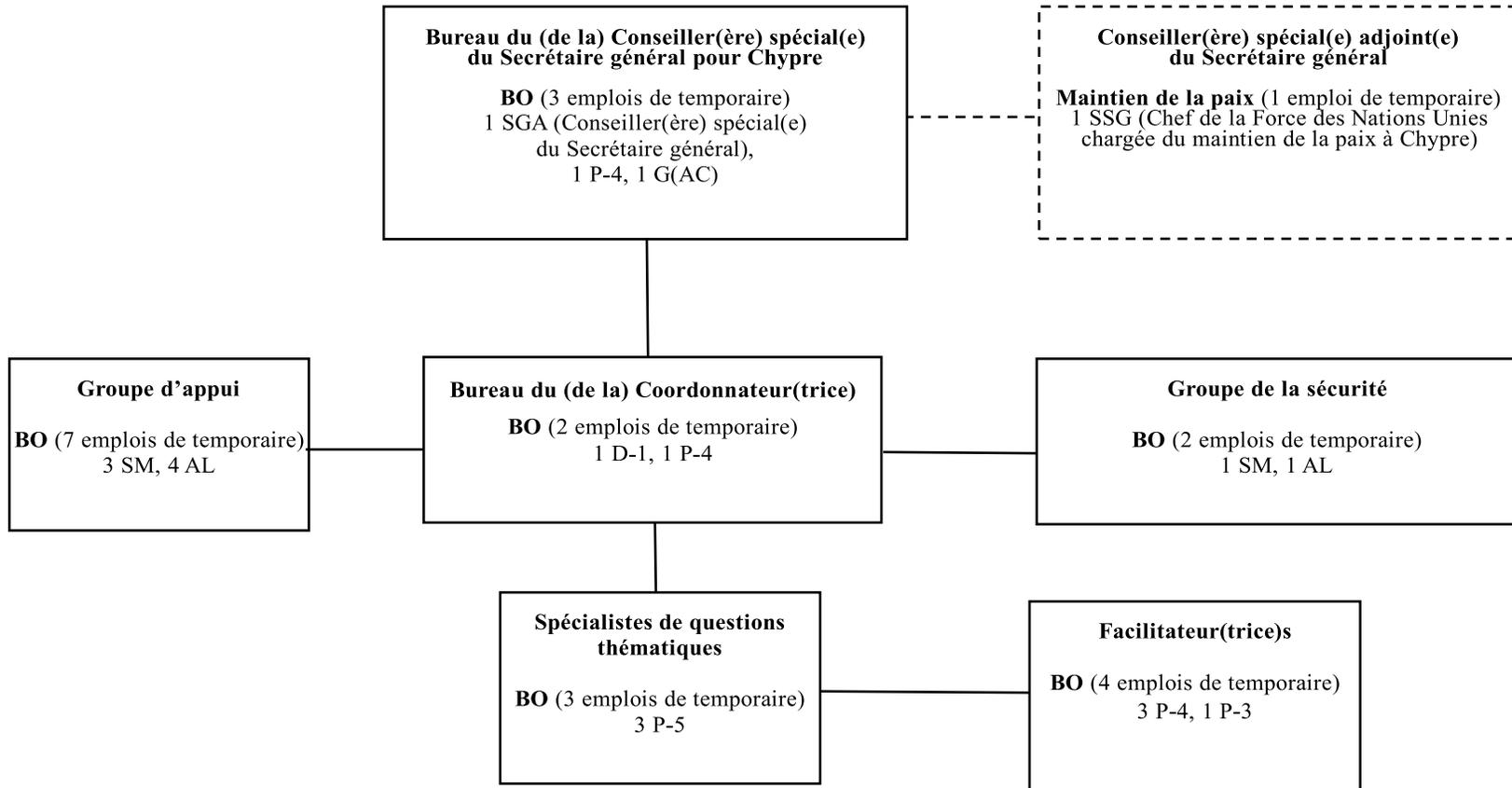
Les missions politiques spéciales continuent de coordonner leurs activités et de coopérer avec les bureaux des coordonnatrices et coordinateurs résidents. Au nombre des bonnes pratiques à cet égard, on peut citer l'examen stratégique de la Facilité de soutien à la paix qui est actuellement mené par le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Yémen dans le cadre d'un important partenariat entre la mission, le Bureau du Coordonnateur résident et le Programme des Nations Unies pour le développement. Cet examen stratégique est sur le point de s'achever ; les premières décisions sur la suite à donner aux recommandations devraient être prises d'ici au deuxième trimestre de 2023.

On trouvera aux annexes VI et VII du rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales ([A/78/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#)) une synthèse de tous les accords de recouvrement et de partage des coûts en vigueur.

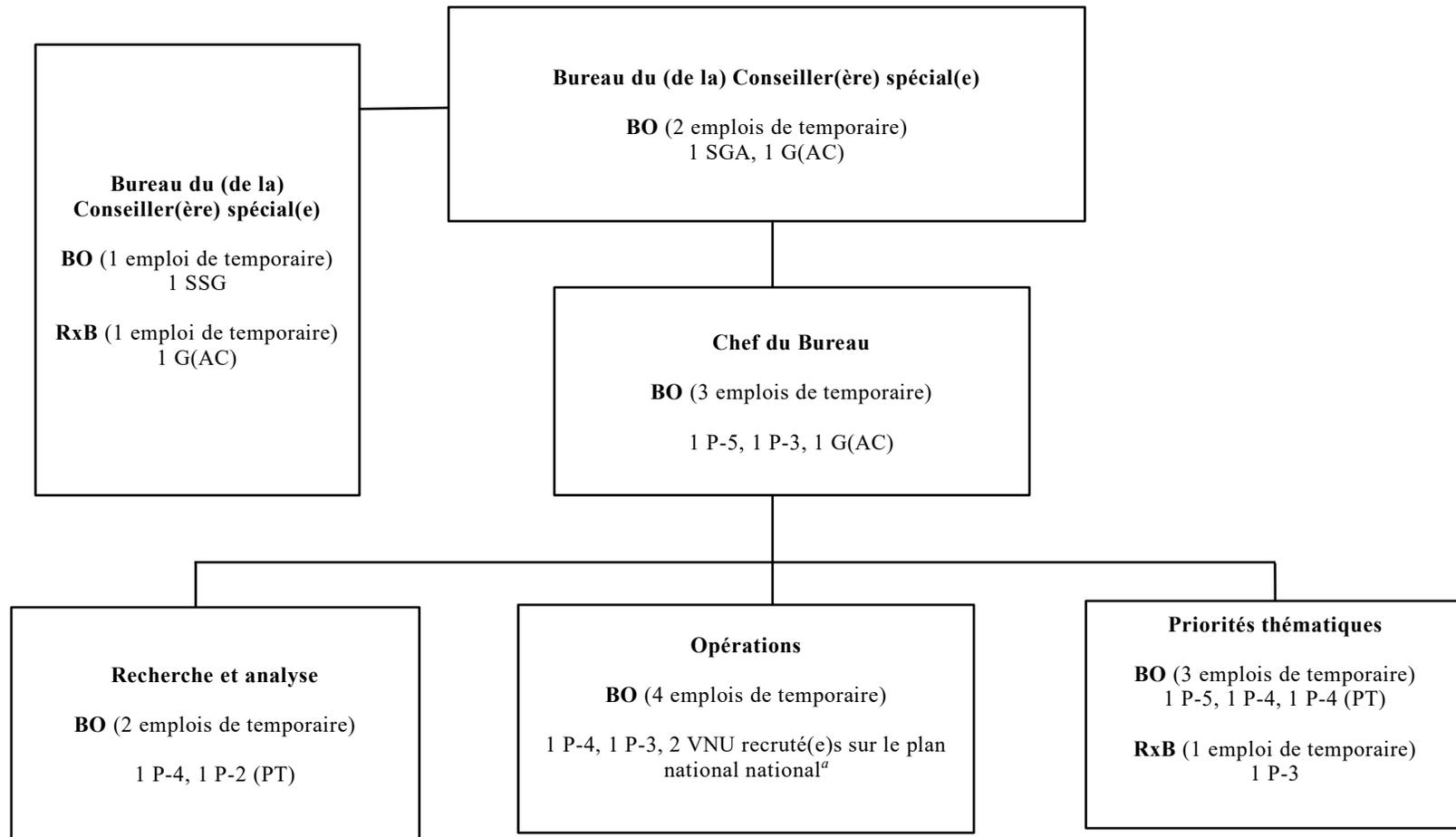
Annexe II

Organigramme et répartition des postes pour 2024

A. Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre



B. Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour la prévention du génocide



C. Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental

Bureau de l'Envoyé(e) personnel(le)

BO (2 emplois de temporaire)

1 SGA, 1 P-3

D. Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e)

BO (3 emplois de temporaire)

1 SGA, 1 P-4, 1 G(AC)

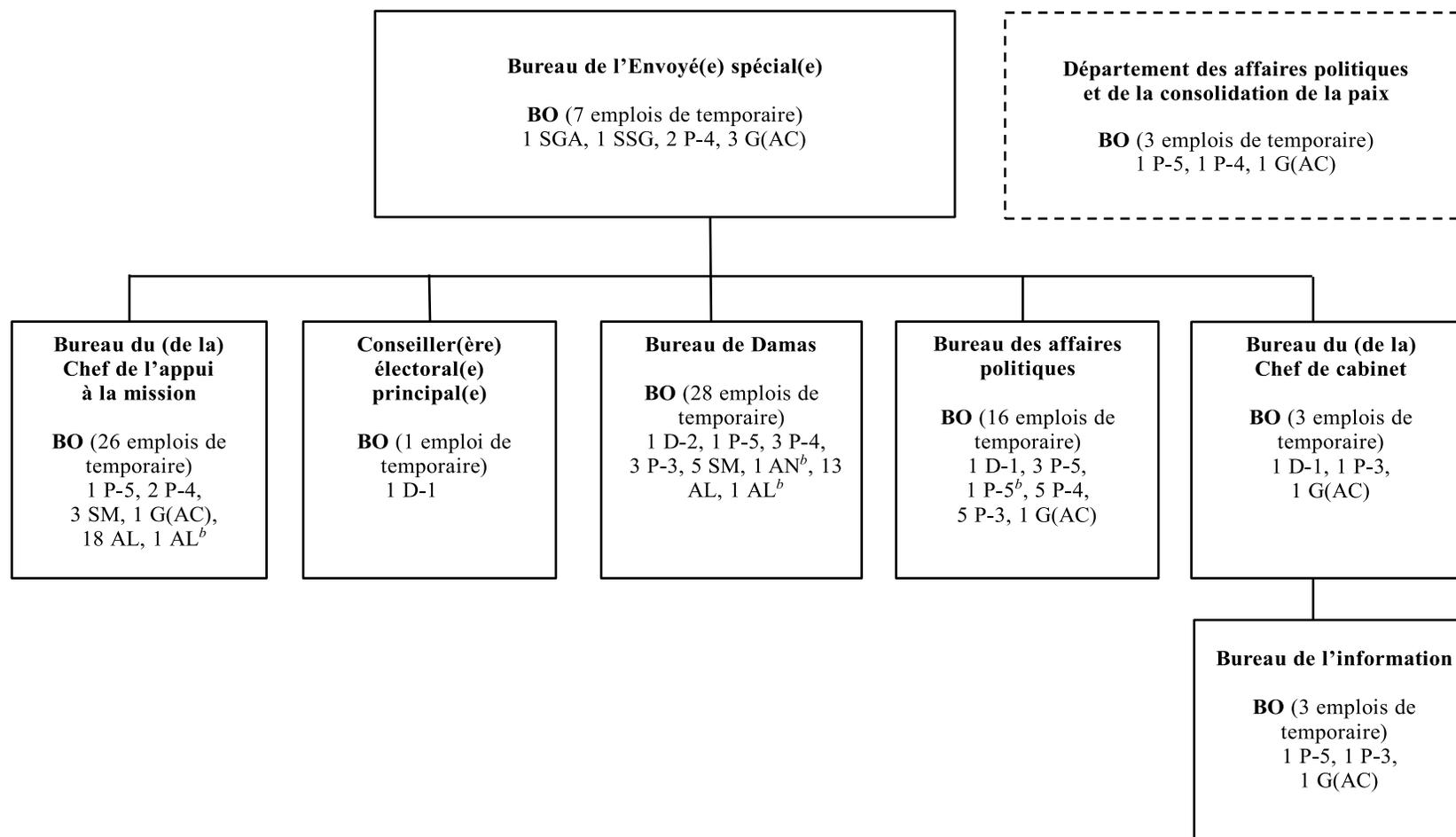
E. Bureau du (de la) Représentant(e) de l'ONU aux discussions internationales de Genève

**Bureau du (de la) Représentant(e)
de l'ONU**

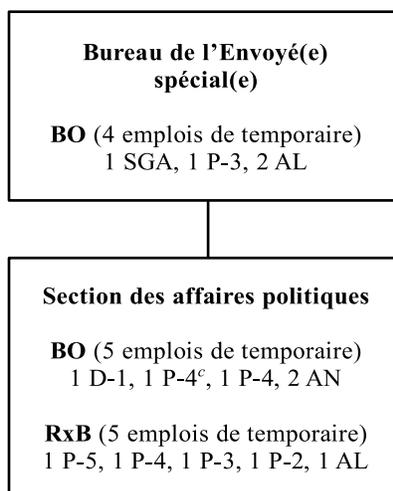
BO (7 emplois de temporaire)

1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 G(AC)

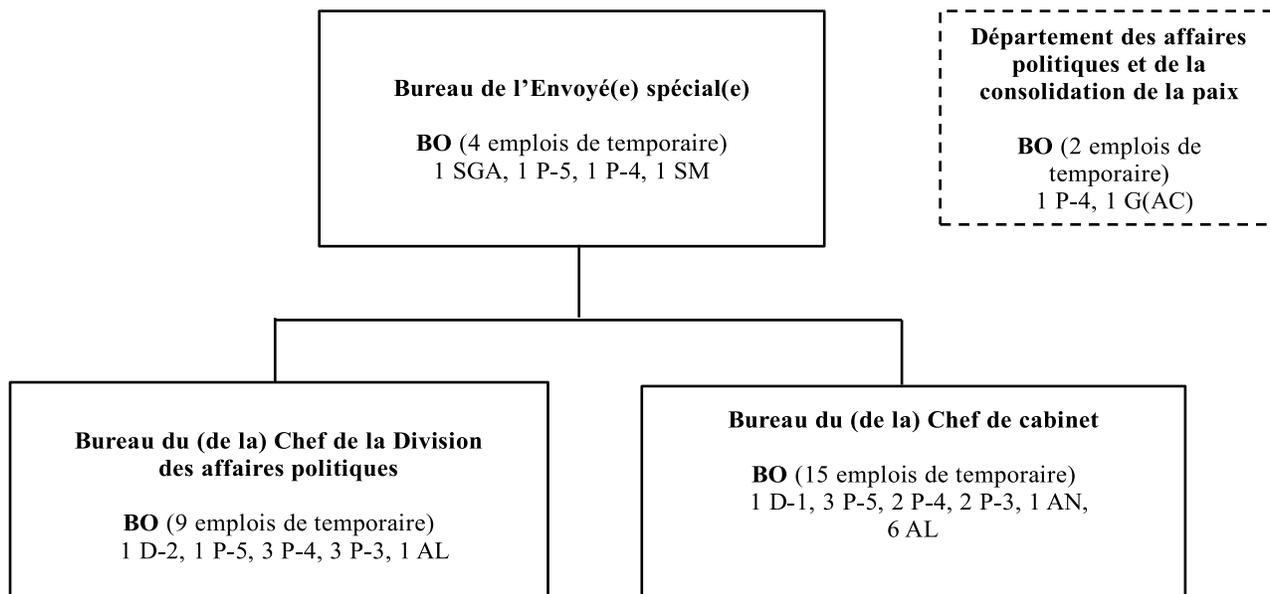
F. Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la Syrie



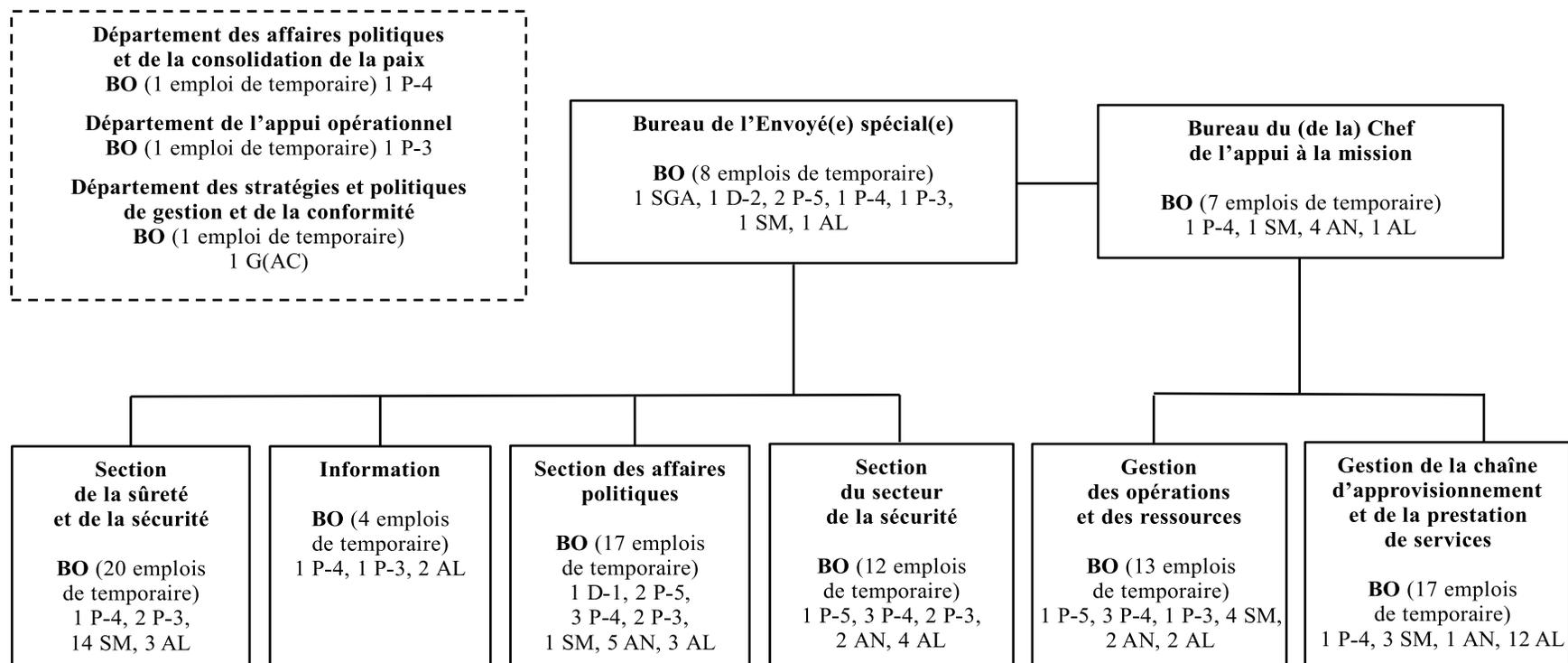
G. Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique



H. Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs



I. Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Yémen



J. Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Myanmar

Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e)

BO (5 emplois de temporaire)

1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 AL

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies. Ces abréviations valent pour tous les organigrammes de l'annexe II.

^a Création.

^b Transformation.

^c Transfert.